



**HAL**  
open science

## Étude relative à l'estimation et l'analyse du volume et du poids économique des emplois de la filière sport en Rhône-Alpes

Eric Boutroy, Guillaume Routier, Julie Hallé, Anne Commerçon, Claire Perrin

### ► To cite this version:

Eric Boutroy, Guillaume Routier, Julie Hallé, Anne Commerçon, Claire Perrin. Étude relative à l'estimation et l'analyse du volume et du poids économique des emplois de la filière sport en Rhône-Alpes. [Rapport de recherche] Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport. 2015. hal-02146558

**HAL Id: hal-02146558**

**<https://univ-lyon1.hal.science/hal-02146558>**

Submitted on 5 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





# ÉTUDE RELATIVE À L'ESTIMATION ET L'ANALYSE DU VOLUME ET DU POIDS ÉCONOMIQUE DES EMPLOIS DE LA FILIÈRE SPORT EN RHÔNE-ALPES



ÉRIC BOUTROY  
GUILLAUME ROUTIER  
JULIE HALLÉ  
ANNE COMMERÇON  
CLAIRE PERRIN



# ÉTUDE RELATIVE À L'ESTIMATION ET L'ANALYSE DU VOLUME ET DU POIDS ÉCONOMIQUE DES EMPLOIS DE LA FILIÈRE SPORT EN RHÔNE-ALPES

---

## Cette étude a été commandée et financée par :

la **Région Rhône-Alpes**

Direction des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative et de l'Éducation Populaire du Conseil Régional Rhône-Alpes - Septembre 2014



## Cette étude a été réalisée par :

le **Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS - EA647)**

de Université Claude Bernard Lyon 1



## Sous la direction de :

- **Éric Boutroy** - Maître de Conférences, Chercheur au CRIS

## Chargés d'étude :

- **Guillaume Routier** - Maître de Conférences, Chercheur au CRIS
- **Julie Hallé** - Docteure en STAPS, Ingénieure d'études au CRIS
- **Anne Commerçon** - Ingénieure d'études
- **Claire Perrin** - Maîtresse de Conférences HDR, Chercheure au CRIS



# SOMMAIRE

---

<b>I. Introduction.....</b>	<b>4</b>		
<b>1. Origines et objectifs de l'étude.....</b>	<b>5</b>		
<b>2. Méthodologie.....</b>	<b>9</b>		
<b>3. Premier repère : Le périmètre du sport issu des données publiques.....</b>	<b>15</b>		
<b>II. Estimation du poids économique du sport en région Rhône-Alpes.....</b>	<b>18</b>		
<b>III. Résultats par domaines d'activités.....</b>	<b>23</b>		
<b>1. Le secteur amont.....</b>	<b>24</b>		
1.1. L'industrie d'articles de sport.....	25		
1.2. L'industrie d'équipements sportifs.....	28		
1.3. La distribution d'articles de sport.....	30		
<b>2. Le secteur centre.....</b>	<b>34</b>		
Sous-panorama : les entreprises adhérentes à la CCNS.....	35		
2.1. État : Éducation nationale et services déconcentrés.....	37		
2.1.1. L'Éducation nationale (EPS).....	38		
2.1.2. Les services déconcentrés du MVJS.....	41		
2.2. Les services des sports – fonction publique territoriale.....	44		
2.3. Le sport associatif fédéral.....	47		
2.4. Les services sportifs marchands : offres d'espaces de pratiques.....	49		
2.4.1. Les salles et espaces marchands (hors fitness et sous filières).....	50		
2.4.2. Les salles de fitness.....	53		
2.4.3. Les établissements équestres et leur filière.....	55		
2.4.4. Les golfs et leur filière.....	58		
2.5. Les autres services sportifs marchands.....	61		
2.5.1. Les indépendants de l'encadrement outdoor.....	62		
2.5.2. Les agences de voyages sportifs et d'événementiel.....	65		
2.5.3. L'exploitation des remontées mécaniques.....	67		
<b>3. Le secteur Aval / Annexe.....</b>	<b>70</b>		
3.1. Consulting, conseil et recherche.....	71		
3.2. Activité touristique induite par la pratique sportive.....	73		
3.3. Les clubs et les sportifs professionnels.....	75		
<b>4. Points d'approfondissement.....</b>	<b>78</b>		
<b>IV. Conclusion.....</b>	<b>82</b>		
Références bibliographiques.....	87		
Glossaire des abréviations.....	89		
Note méthodologique.....	91		



# REMERCIEMENTS

L'équipe tient à remercier particulièrement Blandine Prou pour sa rigueur et son accompagnement sans faille de ce travail.

Elle remercie également l'ensemble des participants des comités techniques pour les échanges instructifs lors des réunions de travail : Gisèle Blanc, Rafika Mousli, Françoise Porcher, Fabrice Ponsin, Jean Luc Garde, Thomas Senn (Région Rhône-Alpes), Christelle Beaubouchez (PRAO Rhône-Alpes), David Frachisse (PRAO Rhône-Alpes), Sabry Hani (DRJSCS Rhône-Alpes).

Elle remercie enfin l'ensemble des acteurs qui ont été sollicités pour leur expertise des différents secteurs :

Jean-Pierre Andreux, Thierry Bedos, Flavien Bérut, Brice Blancard, Charlotte Blondeau, Bruno Boyer, Pierre-Yves Chassard, Claude Chiocci, Claude Collignon, Cédric Coquet, Jean-Louis Cotard, Sylvie Doaré, Dimitri Fotiadi, Armelle Gaglione, Nicolas Gomord, Jean-Louis Gouju, Daniel Lombard, Roland Maillet, Pascal Mao, Olivier Melin, Maud Ottavy, Sylvie Pargue, Martine Petit, Lilian Pichot, Pierre-Etienne Tailfer, Virginie Pillat, Juliette Revillion, Gwenaëlle Valentin.

Aucune de ces personnes ou institutions ne saurait être tenue responsable des approximations ou erreurs contenues dans ce rapport.



I.

# INTRODUCTION



# 1. ORIGINES ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les dernières grandes enquêtes sur la filière sport dans la région Rhône-Alpes, réalisées en 2006 sous l'impulsion du Conseil régional, ont permis d'estimer le poids important de ce secteur dans l'économie locale en terme d'emplois, de structures comme de flux financiers, répartis de manière variables selon les départements et les types d'activités. Certaines spécificités de Rhône-Alpes ont été ainsi mises en évidence :

- place forte du tourisme sportif (en particulier dans les sports de nature et de montagne)
- importance de l'industrie d'articles sportifs.



Si, depuis, des études ponctuelles ont été réalisées dans certains secteurs ou territoires, on ne dispose aujourd'hui que de données éparses et parfois fragmentaires qui empêchent d'avoir une vision d'ensemble.

Alors que l'environnement a évolué (effet de la RGPP puis de la MAP, transformation des missions des acteurs publics, évolution technologique et effet de délocalisation/relocalisation dans le secteur industriel, professionnalisation du mouvement sportif), une actualisation des informations sur la filière sportive semble nécessaire pour saisir les changements en une décennie et leurs impacts sur l'emploi et les structures présentes en région Rhône-Alpes.

La Région Rhône-Alpes a régulièrement été porteuse d'actions volontaristes et se positionne comme un territoire d'excellence pour les acteurs de la filière ainsi que les pratiquants :

- 1er Contrat d'Étude Prospective (CEP) signé en Rhône-Alpes en février 2005
- 1er Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) aux métiers du sport et de l'animation signé en Rhône-Alpes en novembre 2006
- un des premiers Centre de Formation d'Apprenti (CFA) centré sur le sport et l'animation créé en Rhône-Alpes
- 1ère région en matière d'activités de pleine nature (APN) (les trois premiers PDSI en Rhône-Alpes)
- deux clusters (Cluster Montagne, SPORALTEC) et une grappe d'entreprises (Outdoor Sport Valley - OSV) centrés sur le sport

Il en ressort un besoin fort d'informations à jour pour appuyer ses missions dans le secteur.

L'étude a pour objet la **réalisation d'une estimation et d'une analyse du volume ainsi que du poids économique des emplois de l'ensemble de la filière sport sur le territoire de la région Rhône-Alpes.**

Dans ces conditions, le projet vise en premier lieu l'estimation en termes d'ordres de grandeur du **nombre d'emplois générés directement et indirectement** par le sport dans la région. Cette estimation, au delà des aspects quantitatifs de dénombrement, devra également s'appuyer sur certains éléments clés de caractérisation tels que :

- Le recensement des structures employeurs ainsi que l'estimation de la répartition des emplois au sein de ces structures selon leur taille ou leur localisation par exemple (notamment leur répartition sur les huit départements rhônalpins).
- L'évaluation des flux financiers générés par la filière et principalement le poids financier des emplois dans cet ensemble de flux, ainsi que la mesure des équivalents temps plein lorsque ceux-ci sont mesurables.

## CONTEXTE

Grande région métropolitaine par sa superficie, Rhône-Alpes l'est aussi par sa population avec 6 448 921 habitants au 1er janvier 2014 (soit 10,2% de la population française). Notons par ailleurs le fort dynamisme de la région à ce niveau dans la mesure où le taux de variation de la population est relativement stable à 0,8% par an depuis 2012 lorsque la population française évolue quant à elle de 0,4% en moyenne sur cette même période.

Ce dynamisme est également présent dans le domaine économique, ce qui fait de Rhône-Alpes la seule région française directement en compétition avec l'Île-de-France en termes d'attractivité. En effet, avec près de 200 milliards d'euros de richesses dégagées en 2013, Rhône-Alpes contribue à hauteur de 10 % à la formation du produit intérieur brut français. Elle se situe de la sorte au second rang français devant la région PACA (7%) et Nord-Pas-de-Calais (5%). Au niveau européen, la croissance rhônalpine se positionne dans la moyenne mais reste en retrait face aux principaux Länder industriels allemands. La région se place malgré tout à la 7ème place européenne.



Parallèlement, Rhône-Alpes est la première région (hors Île-de-France) en termes de productivité apparente de l'emploi. En effet, en 2011, la richesse moyenne créée s'élève à 71 900 euros par emploi en Rhône-Alpes contre 67 200 euros en moyenne en France (hors Île-de-France). Selon l'INSEE, en vingt ans, cet écart à la moyenne nationale a même triplé en faveur de Rhône-Alpes, restant cependant toujours en deçà de l'Île-de-France (100 000 euros). Depuis le début des années 1990, il semble par ailleurs que ce soit le développement des activités du tertiaire et le positionnement sectoriel de l'industrie qui contribuent à positionner au premier rang des régions de province Rhône-Alpes pour le PIB par emploi.

Le taux de chômage de la région s'élève à 8,8% au troisième trimestre 2014 lorsqu'il atteint 9,9% au niveau national. Il s'agit du taux le plus faible de France à égalité avec les régions Pays de la Loire, Bretagne et Île-de-France, et juste devant l'Auvergne (8,9%).

La région Rhône-Alpes se positionne également bien pour la recherche et développement. Elle est la 4ème région européenne en termes d'effectif travaillant dans la recherche-développement (79 600 personnes) et la 5ème pour les dépenses investies (5 188 millions d'euros en 2010). Au niveau national, ces investissements représentent près de 12% des dépenses de R&D. Cette activité de recherche et développement est aujourd'hui largement soutenue par la présence de nombreux centres de recherche ( $\approx 15$ ) et de laboratoires ( $\approx 650$ ) sur le territoire rhônalpin. Qui plus est, sa capacité s'est également renforcée avec la structuration de 12 pôles de compétitivité (dont trois mondiaux), et dix clusters. Les presque 3% de sa richesse investis en R&D se concrétisent en termes de dépôt de brevets puisque 16,5% d'entre eux proviennent de la région (2ème rang français).

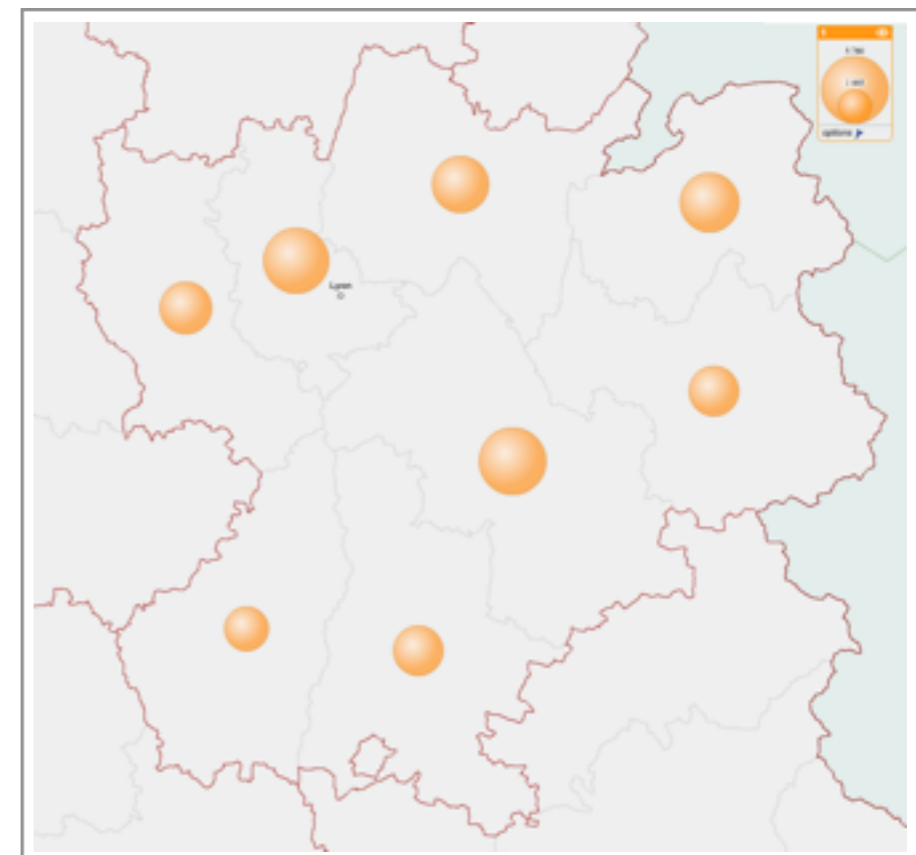
Avec trois parcs nationaux, huit parcs naturels régionaux, de nombreuses réserves naturelles et l'un des plus grands domaines skiables au monde, Rhône-Alpes est la deuxième région touristique française. Pour accueillir toute cette population touristique, la région dispose de plus de 2 000 hôtels et 833 campings (en 2013). Dans cette

dynamique, les départements les plus attractifs sont la Savoie et la Haute-Savoie l'hiver, l'Ardèche et la Haute-Savoie l'été.

Notons également qu'avec ses 32 313 équipements sportifs répertoriés en début d'année 2015, Rhône-Alpes concentre à elle seule près de **10% des équipements sportifs nationaux** (hors sports de nature) ce qui fait d'elle **la première région en nombre d'équipements** devant l'Île-de-France. Le taux d'équipement est également relativement important dans la région (5,14 équipements /1 000 hab.), juste au dessus de la moyenne nationale (4,97 éq. /1 000 hab.) ; la région la mieux dotée en la matière étant l'Auvergne (7,69 éq. /1 000 hab.).

Enfin, **Rhône-Alpes est la première région de France en termes d'offre d'espaces, sites et itinéraires (ESI)** : elle concentre **15,3% des ESI de France** (soit 8 688 ESI). On peut noter par exemple la présence de 45% des boucles de randonnée sur le territoire régional, tout comme 13% des cavités spéléologiques ou encore 11,5% des sites d'escalade (falaises).

**Nombre d'équipements sportifs en Rhône-Alpes**  
(Source : Ministère en charge des sports – RES 2015)



## L'ESSENTIEL

En ordre de grandeur\*, on peut estimer qu'en Rhône-Alpes la filière sport élargie représente autour de :

- **100 000 emplois directs et indirects** (incluant les emplois touristiques induits)
- **20 000 établissements**
- **7 milliards d'euros de flux financiers.**

Rhône-Alpes se caractérise comme **1ère région française** :

**Dans l'industrie des articles de sport** (plus de 5 700 emplois et plus de 3,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires).

**Dans la distribution d'articles de sport** (plus de 10 000 emplois - 19% du national - et 1 600 établissements - 24% du national).

**Dans l'industrie et l'aménagement de la montagne** (plus de 4 000 salariés).

**En nombre d'éducateurs « sportifs de nature »** (13 000 éducateurs sportifs actifs).

**Dans l'exploitation des remontées mécaniques** (12 800 emplois et 1 milliard d'euros de recettes - 76% des recettes nationales).

\* Voir Précautions p.12-13





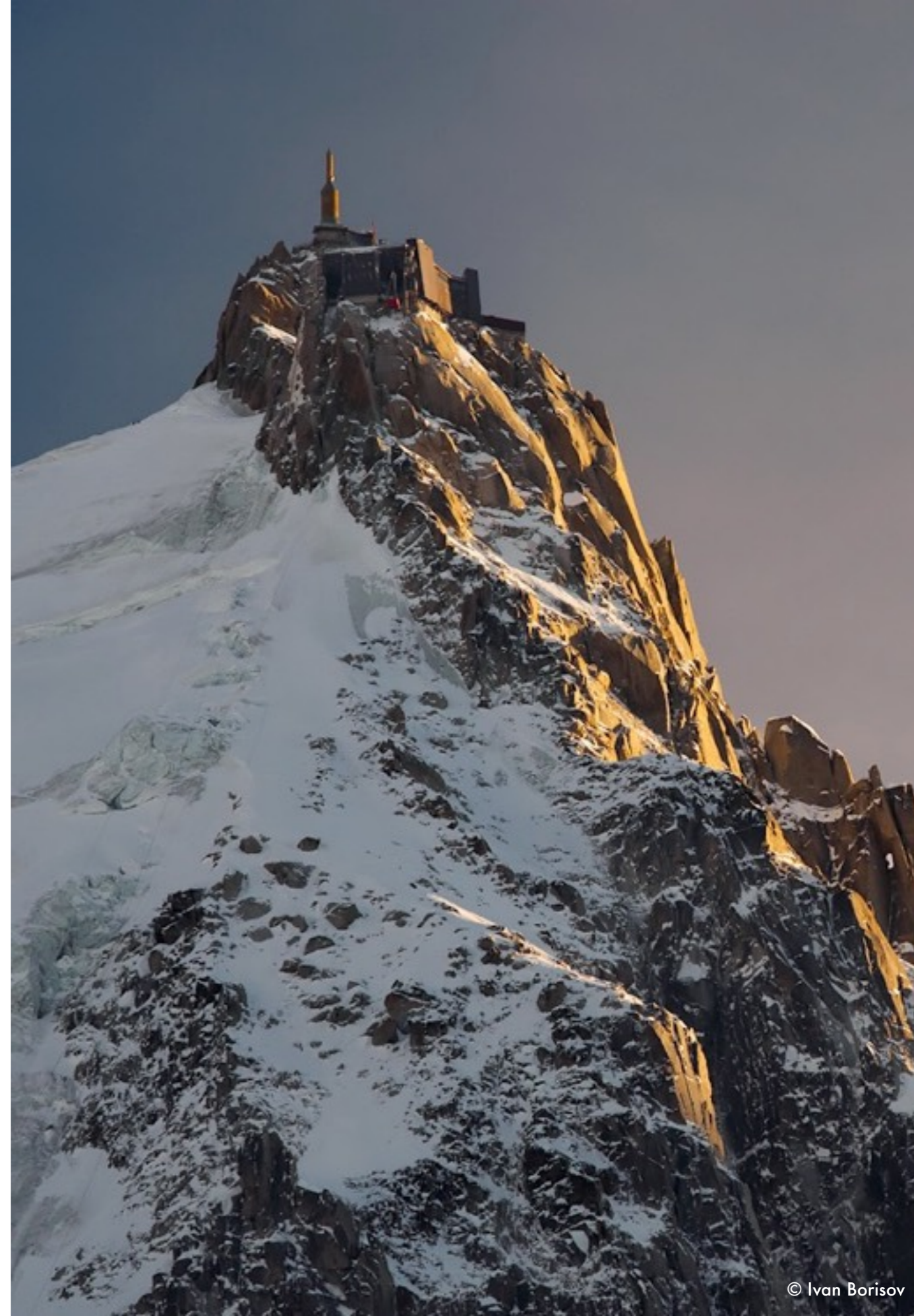
## 2. MÉTHODOLOGIE

### PÉRIMÈTRE DE L'ETUDE

Par emplois liés au sport, il convient d'entendre les « *emplois directement ou indirectement générés par la pratique sportive au sens large, c'est-à-dire dans toute la diversité de ses formes contemporaines (de la compétition aux loisirs auto-organisés en passant par l'EPS ou le spectacle sportif) et ce, quel que soit le secteur d'activité concerné (public, associatif, marchand)* ».

(Chantelat, 2006)

Dans la suite du travail réalisé par Pascal Chantelat et son équipe (2006), mais aussi des travaux plus anciens (Le Roux, 2002) ou plus



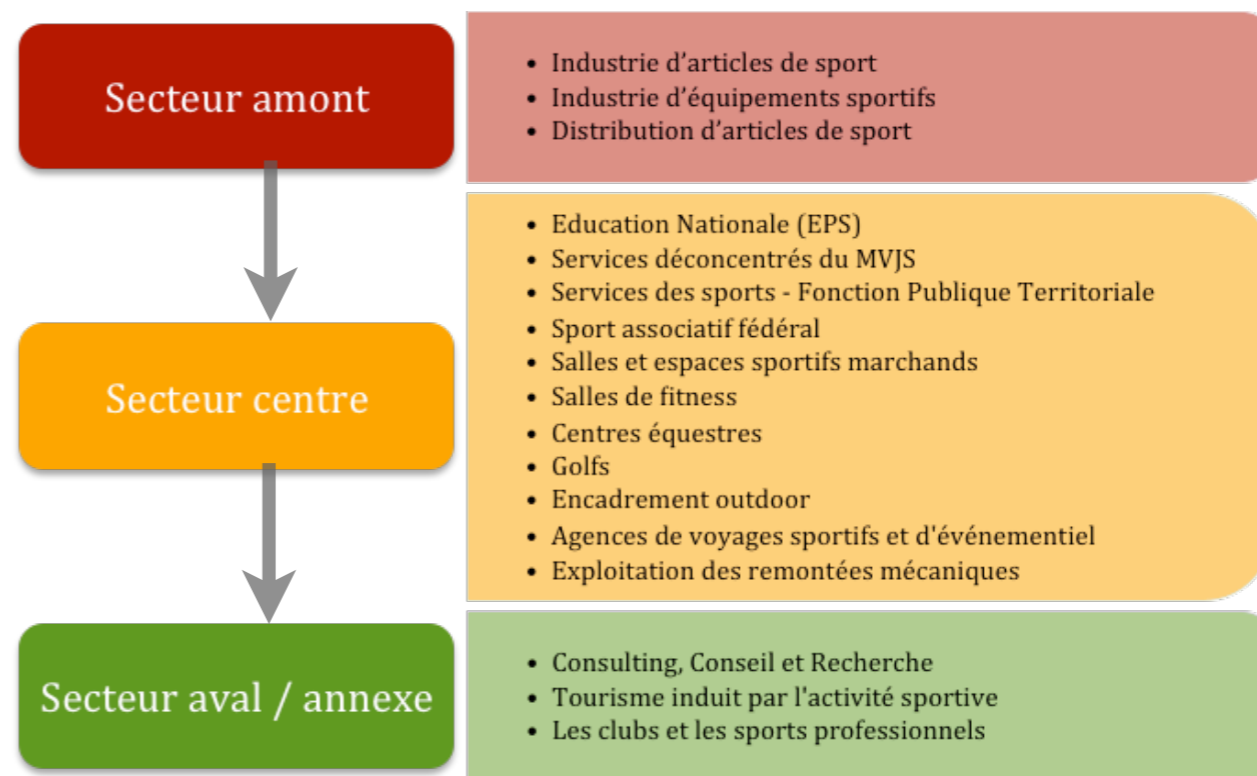
récents du CAFEMAS (Juillet et *al.*, 2013), il s'agit de ne pas se limiter aux seuls emplois directement liés aux activités d'animation et d'encadrement du sport (requérant au sens strict des compétences sportives mais également des compétences éducatives ou de prise en charge de besoins spécifiques), mais d'évaluer les volumes de structures et d'emplois (sportifs ou non) produits par la pratique ou le spectacle sportif.

L'objectif est donc bien de prendre en compte la filière sportive globale (Le Roux, 1999), entendue comme un ensemble d'activités articulées verticalement (en relation amont-aval) mais aussi horizontalement (en relation de support ou de complémentarité) qui rendent possibles diverses consommations finales de sports.

En effet, les différentes formes de consommation sportive nécessitent la production et la mise à disposition d'articles sportifs, d'équipements sportifs, d'espaces, sites et itinéraires ou encore de spectacles sportifs. Ces consommations suscitent également des besoins de services sportifs directs (administration, conseil, enseignement, animation, encadrement, entraînement, prise en charge sanitaire ou sociale, etc.) et des services indirects ou induits (information, organisation, hébergement, restauration, transport...). En support, ces activités nécessitent ou engendrent de la formation, de l'enseignement, du conseil et de la recherche.

En prenant en compte ce système, les activités économiques et les emplois **en relation avec le « sport »** représentent bien plus que la seule branche sport (Convention Collective Nationale du Sport, p. 35-36) ou le périmètre strict des données publiques (décrit p. 15-17).

De manière simplifiée, la filière peut être représentée en grands secteurs économiques interreliés. Chaque secteur regroupe lui-même des sous-secteurs.



Le panorama présenté dans le rapport sera organisé autour de ce découpage : description par secteur des différents sous-secteurs investigués.



## MÉTHODOLOGIE

*«Le constat est simple : la statistique publique ne permet guère d'approcher quantitativement la question de l'emploi dans la filière sport»*

(Le Roux et Aguetant, 2006)

### Cadre

La question méthodologique de la mesure de l'emploi sportif est très complexe. D'une part parce que selon le périmètre choisi, le nombre et le type d'emplois va varier et parfois s'étendre à un très grand nombre de situations professionnelles pouvant impliquer une diversité de statuts et d'employeurs (Juillet et *al.*, 2013). D'autre part parce que *« son essor récent, des territoires souvent aux limites de secteurs d'activité déjà établis et une organisation composite tant en termes d'employeurs (public, privé, associatif), de structures (de l'auto-entrepreneur à la multinationale), de statuts (fonctionnaire, salarié, indépendants, etc.) ou de situations de travail variées (temps de travail partiels, saisonniers, etc.), constituent autant d'obstacles et de contraintes pour mesurer l'emploi dans ce secteur »* (Falcoz, 2013). Cet éclatement est encore renforcé lorsque des entreprises ou associations n'ont qu'une activité partielle en relation avec le sport.

Au regard du périmètre large de l'enquête, notre travail ne s'est pas appuyé sur une enquête directe (par questionnaires) auprès des structures employeurs ou des salariés et travailleurs de la filière sport pour réaliser une caractérisation ad hoc de chaque secteur et sous-secteur à l'échelle régionale.

L'évaluation s'est fondée sur une exploitation secondaire de données déjà existantes, produites par les statistiques publiques, des observatoires, des syndicats (de branches, professionnels, etc.), des comités, des laboratoires ou des cabinets. Il s'est agi de recueillir, inventorier et synthétiser les informations relatives au nombre d'emplois,

au nombre de structures employeurs et aux flux financiers générés dans la filière sport, à l'échelle régionale et départementale. Dans chaque sous-secteur où des données plus précises existaient, la description a été enrichie d'informations complémentaires : masse salariale, équivalent temps plein (ETP), statuts des emplois, répartition homme-femme, etc.

### Montage

Le recueil de données s'est fait par deux voies.

#### Compilation secondaire

Pour chaque sous-secteur, nous avons recensé les institutions ou organismes qui réalisent ou possèdent des données et des statistiques relatives à l'emploi (nombre, mais aussi quotité, statut, etc.), les structures (nombre, taille) et les flux économiques (masse salariale, chiffre d'affaires).

Lorsqu'elles étaient disponibles et à condition qu'elles datent de moins de CINQ ans\* (au-delà, la valeur expressive des données devenait vraiment caduque), nous avons recueilli ces études. Les travaux utilisés sont cités au second paragraphe de chaque description sectorielle. Une liste générale des sources recueillies est fournie en annexe.

Nous avons analysé et synthétisé ces données, avec rapprochement lorsque les dates et méthodes le permettaient (ex. : comparaison nationale pour étalonner le poids de Rhône-Alpes en France ou comparaison des principales régions sur une variable donnée). Lorsque c'était possible, nous avons comparé les données de chaque sous-secteur à celles de l'étude 2006 pour dégager leur dynamique au cours de dix dernières années (Chantelat, 2006). En réalité, ce panorama compare donc des données de 2011-2015 à des données produites entre 2002 et 2006. C'est pourquoi ces tendances d'évolutions indicatives sont nommées ci-après **tendance décennale**.

\*A titre indicatif, l'étude de 2006 (Chantelat) compilait des données produites entre 2002 et 2006

## Collecte primaire

Pour certains sous-secteurs privés marchands relativement circonscrits (Industrie d'articles sportifs hors secteur outdoor, industrie des équipements sportifs hors aménagement de la montagne, consulting, salles et espaces de loisirs sportifs marchands, agences événementielles, agences de voyages sportifs, etc.), aucune étude ou base de données spécifique ne permettant la réalisation d'une évaluation secondaire, nous avons entrepris de collecter directement les données économiques accessibles sur les sites d'information spécialisés. Pour créer cette base de données, les codes APE-NAF relatifs au sport n'étaient pas suffisants car nombre de structures leur échappent (Falcoz, 2013). Nous avons donc croisé plusieurs sources d'information additionnelles pour identifier des entreprises qui interviendraient pour tout ou large partie de leur activité dans le secteur sportif. Ce recensement additif s'est basé sur des annuaires sportifs (ex. : adhésion à un cluster sportif, appartenance à un regroupement professionnel), des mots clés sur le nom de l'entreprise ou son rattachement d'activité (manageo.fr, pagesjaunes.fr).

Pour chaque entreprise, le lien avec le sport a été validé par une recherche de description de l'activité (site web, infogreffe). Une fois la base établie, nous avons utilisé les sites d'information économique et renseigné au mieux les champs suivants :

- Localisation
- Chiffre d'affaires
- Nombre d'emplois
- Charges de personnel

Les taux de renseignement ont malheureusement été souvent insuffisants pour permettre une extrapolation à l'échelle de la base des indicateurs

(en particulier concernant les charges de personnel). Les chiffres donnés sont donc des cumuls en fourchette basse\*. Enfin, les champs n'étaient pas toujours renseignés pour l'année 2013 : il n'a parfois été possible de prendre en compte que les années 2012 (voire, exceptionnellement, 2011). Du fait de ce rapprochement, ce recensement est nommé ci-après **Base de données CRIS - (2011-13)**.

## **Précautions**

Compte tenu des différences de méthode de recueil mais aussi des écueils méthodologiques classiques de la plupart des recensements (représentativité de l'échantillonnage, extrapolation, etc.) (Falcoz, 2013), la fiabilité des données et des rapprochements doit être relativisée.

L'inventaire proposé ici est donc à prendre avec précautions.

Premièrement, il s'agit d'une **estimation en ordre de grandeur**, c'est-à-dire une représentation simplifiée et approximative. L'unité de chiffrage (en valeur de dizaine, de centaine voire de milliers selon la taille du secteur) vise à donner une représentation d'ensemble la plus cohérente possible, mais toujours de manière approchée. Sauf exception, le nombre exact n'a pas d'intérêt ou de valeur.

*Ex. : dans le secteur de l'industrie d'articles de sport (IAS), 5 700 emplois sont annoncés. Dans la mesure où aucun recueil exhaustif des entreprises (et donc de l'emploi) de ce secteur n'existe, il serait illusoire d'apporter une estimation précise du nombre d'emplois IAS. Il s'agit donc d'une approximation, à quelques centaines d'emplois près, permettant d'évaluer le poids socio-économique du secteur IAS.*

Deuxièmement, la **compilation** de données statistiques dissemblables (méthodologie, année ou territoire non concordants) rend **approximative l'addition simple des estimations proposées**. Il s'agit seulement de les rapprocher pour avoir une représentation d'ensemble à une échelle macro. Partout où c'était possible, nous avons été attentifs au risque de doubles comptages. La comparaison stricte n'est possible que lorsque la

\* Attention, au regard des biais (voire [Précautions](#)), une fourchette basse peut quand même produire une sur-estimation



même méthode (au besoin avec les mêmes biais) a été utilisée sur une période identique (ex. : comparaison entre régions de statistiques produites par le même opérateur – INSEE). C'est pourquoi la mise en perspective des informations actuelles avec les données précédentes, en particulier celles recueillies par Chantelat (2006), n'est suggérée que de manière figurée en tendance simple (croissance, stabilité, diminution) sous la forme d'une flèche. Des calculs de taux d'évolution n'auraient pas de sens.

*Ex. : l'estimation du poids économique du sous secteur de la distribution d'articles sportifs (DAS) est réalisé sur la base des données produites par l'Observatoire Prospectif du Commerce (FORCO), lui-même utilisant les données agrégées dans le fichier DADS produit par l'INSEE. Dans ce cas de figure, et à condition de mobiliser des informations à périmètres et années comparables, il a été possible d'estimer le poids relatif DAS Rhône-Alpes par rapport aux autres grandes régions françaises que sont l'Île-de-France et la région PACA.*

Troisièmement, l'estimation en termes d'ETP (et plus encore en termes de masse salariale) des emplois est lacunaire. Cela produit de fait une forme de surestimation du poids réel des emplois répertoriés dans ce travail, que ne compense pas l'**absence de certains sous-secteurs non estimés** par carence de données (cf. Points d'approfondissement p. 78-81). Les données analysées par le CAFEMAS sur l'emploi de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS, p.35-36) montrent ainsi le poids de l'emploi à temps (très) partiel dans les métiers d'éducateur sportif.

*Ex. : Dans une activité marquée par le temps partiel ou la saisonnalité (ex. : les golfs dans les zones de montagne), prendre en compte tous les effectifs employés surestime le poids du salariat (Falcoz, 2013).*

Les phénomènes de l'emploi annexe (durée d'emploi inférieure à 30 jours ou 120h), de la pluriactivité (parfois combinant métiers sportifs et non sportifs) renforcent encore cet effet de majoration.

Le panorama estimé dans ce rapport (p.8 et p.18-22) ne doit par conséquent pas être pris pour une photographie exacte et stable de l'emploi et des structures sportives dans la région Rhône-Alpes. Il doit être regardé comme un tableau impressionniste : par rapprochement de touches d'informations parfois approximatives, avec des taches blanches (quelques secteurs manquants), il s'agit d'exprimer une vue d'ensemble révélatrice de l'apport du sport au tissu socioéconomique rhônalpin.

En première approche, il est de fait intéressant de prendre en compte des repères précis à partir du périmètre strict des codes NAF en relation avec le sport. Après un dernier encadré méthodologique, c'est l'objet de la section suivante.

### Encadré méthodologique : périmètre strict du sport (données publiques) et périmètre élargi de la filière sport

Les informations de la statistique publique permettent de saisir le périmètre strict des secteurs sportifs tels que recensés dans les nomenclatures publiques récentes (en particulier par le biais des sept secteurs d'activités liés au sport de la Nomenclature d'Activités Française 2008 détaillée) :

Code NAF	Intitulé de la classe
3230Z	Fabrication d'articles de sport
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
9311Z	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports
9319Z	Autres activités liées au sport

Ces données permettent une comparaison fiabilisée (en termes de périmètre et de modalité de recueil) entre zones géographiques ou dans le temps.

L'exploitation des statistiques publiques permet ainsi une photographie précise et instructive (p.14-16). Néanmoins, par son cadre resserré et *au regard de la définition large de la filière sport envisagée dans ce travail*, cette photographie laisse hors champ des pans importants d'activités et d'emplois en relation avec le sport.

D'une part, des établissements employeurs en lien avec le sport ne sont pas rattachés officiellement avec les classes NAF. Un cas très connu est Adidas, rattaché au code 4642Z (Commerce de gros [commerce interentreprises] d'habillement et de chaussures). Le tableau ci-contre donne quelques exemples de fabricants d'articles de sport ou d'équipements et d'aménagements sportifs qui ne sont pas rattachés à la classe 3230Z.

Du fait de leur prise en compte (que ce soit dans certaines études citées – ex. : enquête Cluster Montagne – ou bien dans la réalisation de notre base de données), il peut exister des écarts sensibles dans les volumes estimés au sein de certains sous-secteurs proche de certaines classes NAF.

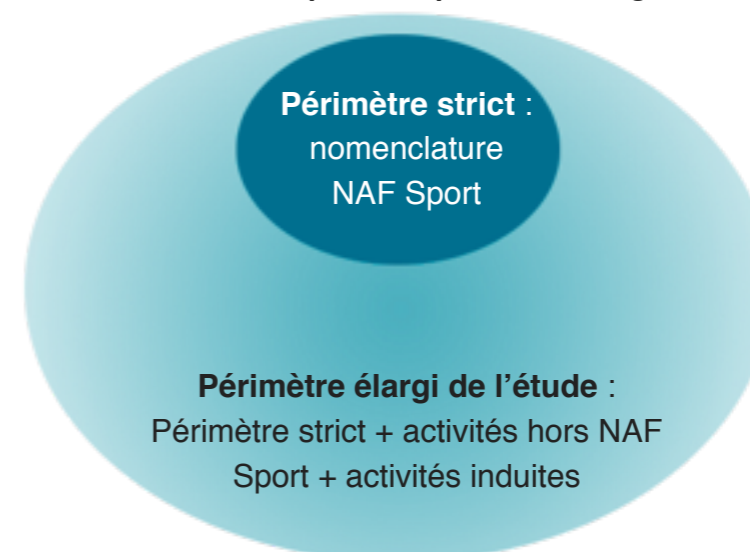
D'autre part, le panorama proposé par la suite propose de prendre en compte des sous-secteurs d'emplois sportifs qui échappent aux codes NAF, en particulier lorsqu'ils sont indirectement liés au sport, voire induits par la pratique sportive (en particulier du fait du rôle inducteur très fort du tourisme sportif en Rhône-Alpes). Là, les écarts en termes de volume pourront apparaître beaucoup plus importants.

### Exemples de fabricants d'articles ou d'équipements sportifs hors NAF 3230Z

NOM ENTREPRISE	ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE SPORT	CODE NAF	INTITULÉ NAF	CA (en Millions d'€)	EFFECTIF DÉCLARÉ
POMA	Solution de moyens de transports par câbles (remontées mécaniques)	2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention	162	300
BEAL	Premier producteur mondial de cordes de montagne et de sécurité	1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	14	42
COSEEC	Fabrication de terrains de sport et pose d'équipements sportifs	8130Z	Services d'aménagement paysager	2,5	19
LAQUET TENNIS	Conception et réalisation de courts de tennis	8130Z	Services d'aménagement paysager	20	101
FERRIOL MATRAT	Fabrication de cycle pour les collectivités et de matériel pour les loisirs sportifs adaptés	2550B	Découpage, emboutissage	2,6	22

Il s'agit en quelque sorte de passer d'un plan rapproché, avec la précision qu'il permet sur le sujet, à un plan d'ensemble qui replace le sujet dans un environnement général. Le recul fait perdre en netteté sur le sujet, mais il permet de souligner l'étendue de ce qui est dépeint (schéma ci-dessous).

### La filière sport : un périmètre élargi







© Ghislain Sillaume

### 3. PREMIER REPÈRE : LE PÉRIMÈTRE DU SPORT ISSU DES DONNÉES PUBLIQUES

#### SOURCES

Base de données Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) - Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) - 2008-2013

INSEE – Recensement Population - 2010, 2011, Traitement Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO)



#### L'ESSENTIEL

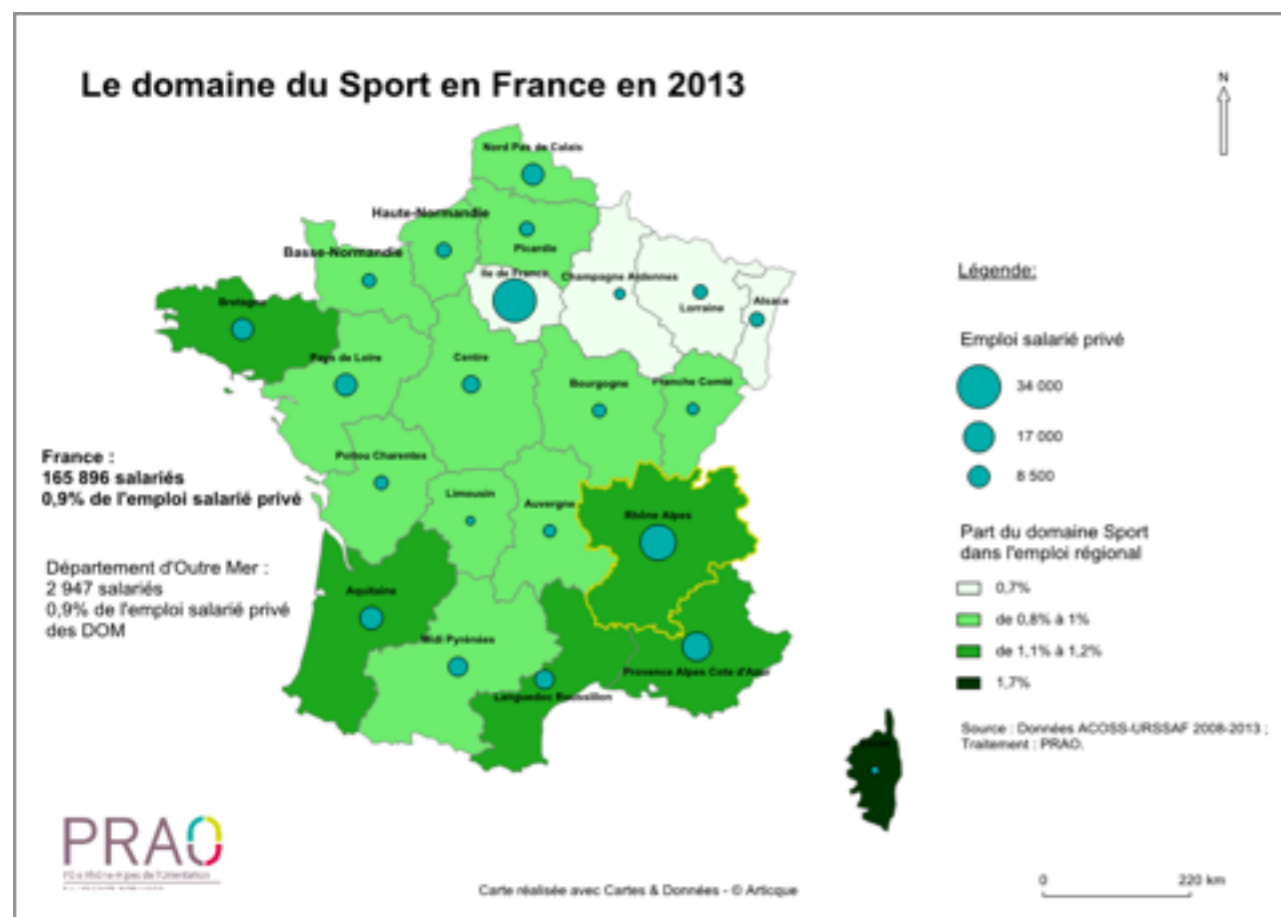
À partir des nomenclatures publiques relatives au sport (code NAF), la région Rhône-Alpes représente :

- **23 300 emplois salariés privés (14% des effectifs du domaine sport en France)**
- Près de **5 800 établissements (plus de 13% de l'offre nationale)**
- Entre 2008 et 2013 **+ 10,4% en nombre d'emplois et +6% en nombre de structures**

Le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO) a réalisé un traitement instructif des données concernant les emplois salariés privés (données ACOSS-URSSAF).

En France en 2013, on dénombre près de 166 000 emplois salariés privés dans le domaine du sport. La région Rhône-Alpes apparaît dans cet ensemble comme un territoire de premier rang :

- **Deuxième région en terme d'effectif** (23 302 emplois), derrière l'Île de France (33 858 emplois) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (15 118) et l'Aquitaine (9 697) (voir carte ci-après)
- **Première région en terme de nombre de structures employeurs** (5 787) devant l'Île de France (5 502) et PACA (3 886).



Dans un contexte économique global plutôt morose, il faut noter la croissance marquée de ce secteur (en particulier en termes d'emplois salariés privés), avec une performance de Rhône-Alpes supérieure à la moyenne nationale :

- Entre 2012 et 2013, l'**augmentation du nombre d'emplois** en Rhône-Alpes est de **+5,1%** contre +2,9% en moyenne en France.
- Sur une **période plus longue** (cinq ans), **entre 2008-2013**, la **croissance du nombre de structures** en Rhône-Alpes est de **6%** contre 4,8% en France. En termes d'**emplois**, elle est de **10,4%** en Rhône-Alpes contre 7,5% en France.

En regardant plus spécifiquement au sein de chaque classe NAF, l'importance de Rhône-Alpes se confirme et met en évidence certaines spécificités marquantes en terme d'emploi.

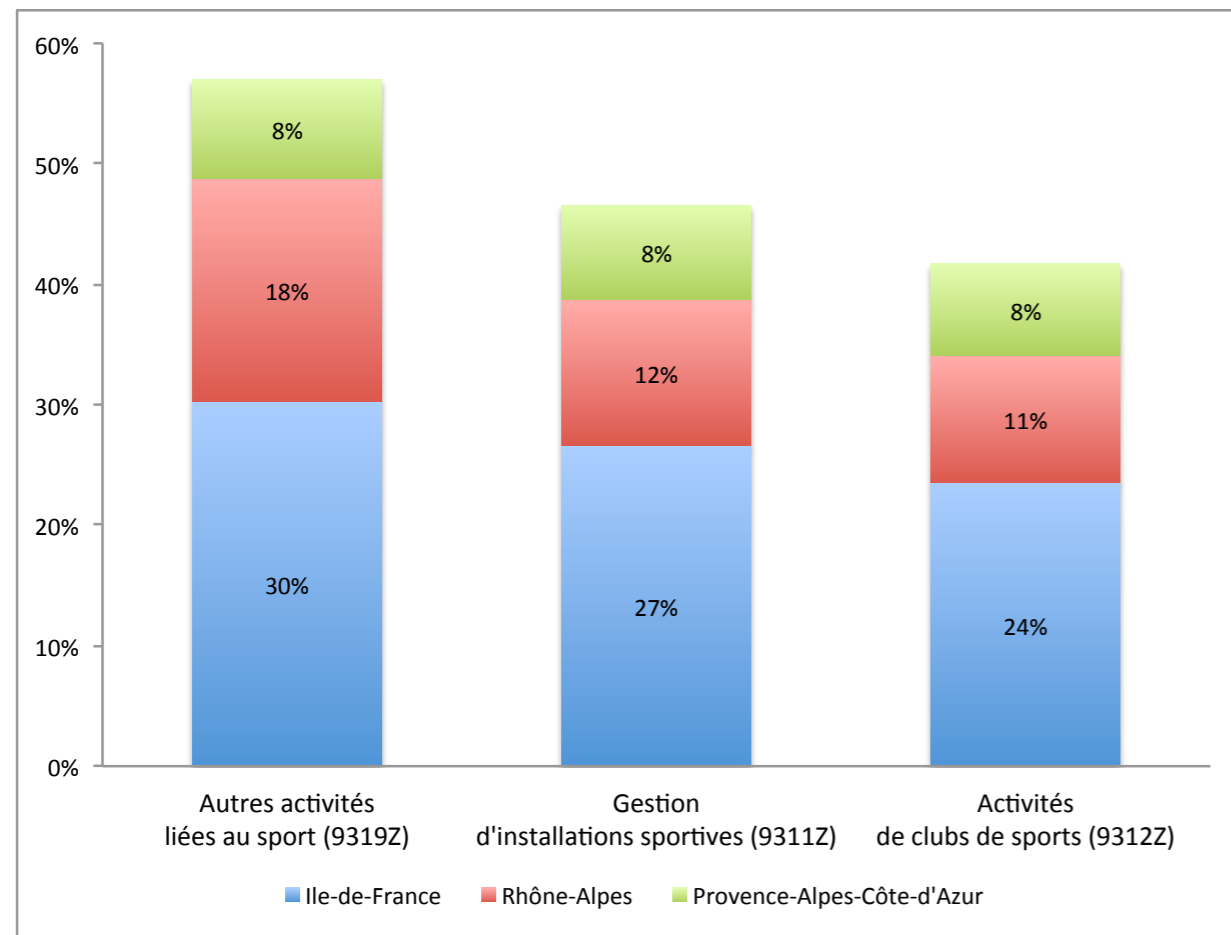
Rhône-Alpes est la **première région** dans les classes sectorielles de la partie Amont, avec une position de leader très marquée dans la fabrication d'articles de sport (41%, loin devant l'Alsace - 7% - et le Centre - 6%).

Code	Intitulés	Part des effectif salarié national	Rang National
3230Z	Fabrication d'articles de sport	41 %	1
4764Z + 7721Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé + Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	18 %	1
9319Z	Autres activités liées au sport	18 %	2
9311Z	Gestion d'installations sportives	12 %	2
9312Z	Activités de clubs de sports	11 %	2
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	9 %	5



Dans la plupart des autres secteurs, Rhône-Alpes est la **seconde région de France** derrière l'Île-de-France et devant PACA (cf. figure ci-dessous).

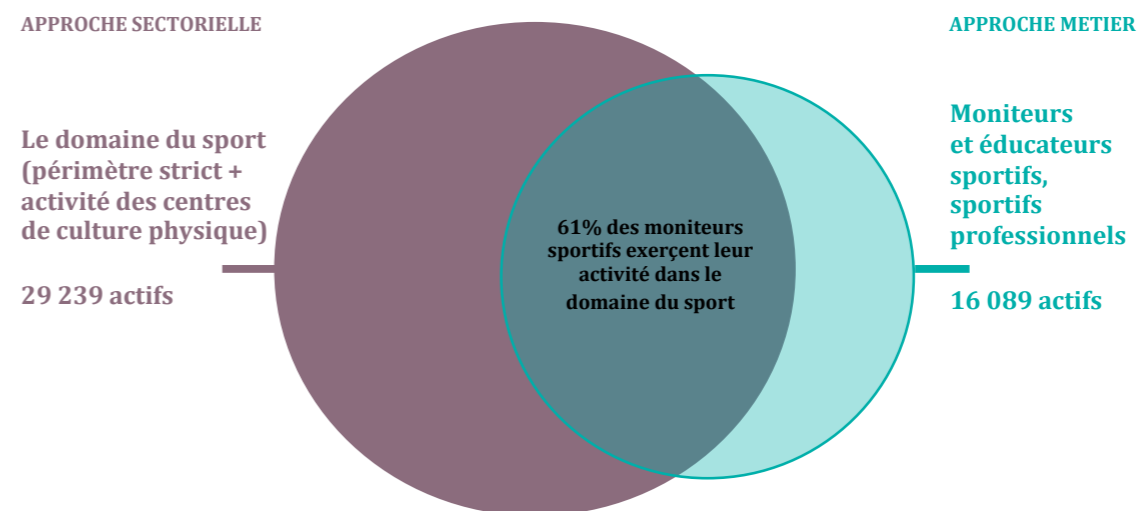
Part des trois premières régions, dont Rhône-Alpes, dans l'emploi salarié privé national des classes NAF 9319Z, 9311Z et 9312Z en 2013



Par le biais du Recensement de la Population (RP) de 2011 (en intégrant également la classe NAF 9313Z, Activités des centres de culture physique), le PRAO a élargi le périmètre précédent en prenant en compte des statuts d'indépendant exerçant dans les classes NAF. Dans ce cadre, on recense 29 239 actifs privés exerçant dans le domaine du sport, le rang (2ème) comme le poids (14%) de la région Rhône-Alpes étant inchangé.

Le RP 2011 permet également de mesurer le poids régional des rares classes professionnelles relatives au sport (même si elles exercent hors périmètre NAF sport). Ainsi, la profession des moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels (Code 424a) représente au total 16 089 personnes, dont 39% (6 270 individus) exercent leur profession dans des secteurs d'activités qui ne sont pas rattachés au domaine du sport au sens strict. Au total, on dénombre ainsi 35 509 actifs dans ce périmètre.

L'articulation secteurs/métier dans le domaine du sport en Rhône-Alpes  
(Source : INSEE - RP 2011 ; Traitement : PRAO)





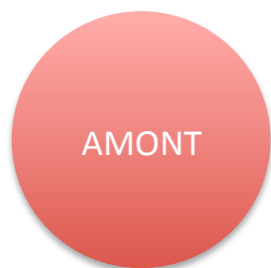
II.









**ESTIMATION DU  
POIDS  
ÉCONOMIQUE DU  
SPORT EN RÉGION  
RHÔNE-ALPES**



# ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT EN RHÔNE-ALPES

SECTEUR AMONT : Activités support de la pratique sportive



	 Structures	 Flux financiers (en M€*)	 Emplois	 Tendance décennale	 Rang national
<b>Industrie d'articles de sport</b>	220	3 300	5 700		1
<b>Industrie d'équipements sportifs</b>	380	1 000	4 500		1**
<b>Distribution d'articles de sport</b>	1 600	-	10 000		1

\* M€ = millions d'€

\*\* = Industrie équipement et aménagement montagne

" - " = non traité ou non traitable











# ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT EN RHÔNE-ALPES

SECTEUR CENTRE : Activités d'organisation et d'encadrement du sport

AMONT

CENTRE

AVAL  
ANNEXE

	 Structures	 Flux financiers (en M€*)	 Emplois	 Tendance décennale	 Rang national
<b>Éducation nationale (EPS)</b>	1 040	-	4 720		-
<b>Services déconcentrés du MJS</b>	-	-	215	-	2
<b>Services des sports des collectivités locales</b>	-	-	1 850	-	-
<b>Sport associatif fédéral (hors Golf &amp; Equestre)</b>	16 700	-	3 760		-
<b>Salles et espaces marchands</b>	330	150	1 500	-	-
<b>Fitness</b>	375	-	1 400	-	2
<b>Établissements équestres</b>	857	110	1 600		1 (établissements)
<b>Golfs</b>	74	80	1 840		-
<b>Indépendants encadrement outdoor</b>	-	-	9 100	-	1
<b>Agences de voyages sportifs et d'événementiel</b>	80	160	350	-	-
<b>Exploitation des remontées mécaniques</b>	150	1 000	12 800		1

78% d'emplois saisonniers

\* M€ = millions d'€

" - " = non traité ou non traitable










# ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT EN RHÔNE-ALPES

SECTEUR AVAL / ANNEXE : Activités de diffusion du sport et/ou induites par le sport

AMONT

CENTRE

AVAL  
ANNEXE

	 Structures	 Flux financiers (en M€*)	 Emplois	 Tendance décennale	 Rang national
<b>Consulting</b>	190	-	1 000	-	-
<b>Sport professionnel</b>	26	280	1 000		-
<b>Activité touristique induite (hébergement, restauration, etc.)</b>	-	1 300	44 000		-









Proportion  
d'emplois  
saisonniers et/ou  
précaires  
importante

\* M€ = millions d'€

" - " = non traité ou non traitable

# ESTIMATION DU POIDS ÉCONOMIQUE DU SPORT EN RHONE-ALPES

Comparaison schématique, en ordre de grandeur, du poids des différents secteurs

	<i>Structures</i>	<i>Flux financiers (en M€*)</i>	<i>Emplois</i>
Secteur AMONT			
Secteur CENTRE			
Secteur AVAL / ANNEXE	-		

Les différents secteurs, interdépendants rappelons-le, n'ont pas les mêmes caractéristiques.

**Le secteur Amont**, avec relativement **moins de structures**, **génère des flux financiers très importants** (plusieurs milliards d'€) et **autour de 20 000 emplois**.

**Le secteur Centre**, marqué par une diversité de statuts (public, privé marchand ou non marchand), a une **contribution économique plus modérée**. Il se caractérise par un **grand nombre** (plusieurs dizaines de milliers) de « **structures** » souvent de petites tailles (Indépendants, Micro ou Très Petites Entreprises...) générant de l'activité pour **plus de 30 000 personnes**. L'emploi y est parfois fragile : faible quotité ou dépendance aux aides publiques dans le secteur fédéral, saisonnalité marquée dans les sous-secteurs touristiques (en particulier les sports d'hiver).

**Le secteur Aval**, notamment par l'**effet inducteur du tourisme sportif**, génère des **retombées importantes en terme d'emplois** (hébergement, restauration...).

Attention toutefois : ces dizaines de milliers d'emplois induits sont en partie saisonniers et/ou à temps partiel.





III.

## RÉSULTATS PAR DOMAINES D'ACTIVITÉ



1/

## SECTEUR AMONT

Produits et services servant de support  
direct à la pratique





## 1.1. L'INDUSTRIE D'ARTICLES DE SPORT

### PÉRIMÈTRE

L'industrie d'articles de sport recouvre l'ensemble des entreprises productrices de matériels, d'accessoires, de chaussures et de textiles sportifs, ainsi que d'articles pour la chasse et la pêche.

### SOURCES

Base de données CRIS – (2011-13)

Outdoor Sport Valley (OSV) et Agence économique de Haute-Savoie -  
Novembre 2014

### L'ESSENTIEL

Dans le secteur industriel des articles de sport, la région Rhône-Alpes représente :

- Plus de **5 700 emplois**
- Un chiffre d'affaires dépassant les **3,3 Mds d'€**
- Près de **220 structures**

Tendance : 

La région Rhône-Alpes est une grande région industrielle dans le secteur de la production d'articles de sport avec un tissu économique historiquement implanté sur le territoire.

Emmenée par des entreprises emblématiques telles que Obut, Babolat, Salomon, Petzl, Béal ou encore Lafuma pour ne citer qu'elles, la région compte plus de **220 structures** industrielles dédiées à la fabrication/production d'articles sportifs. Notons par ailleurs environ 60 indépendants venant grossir les rangs des entreprises industrielles.

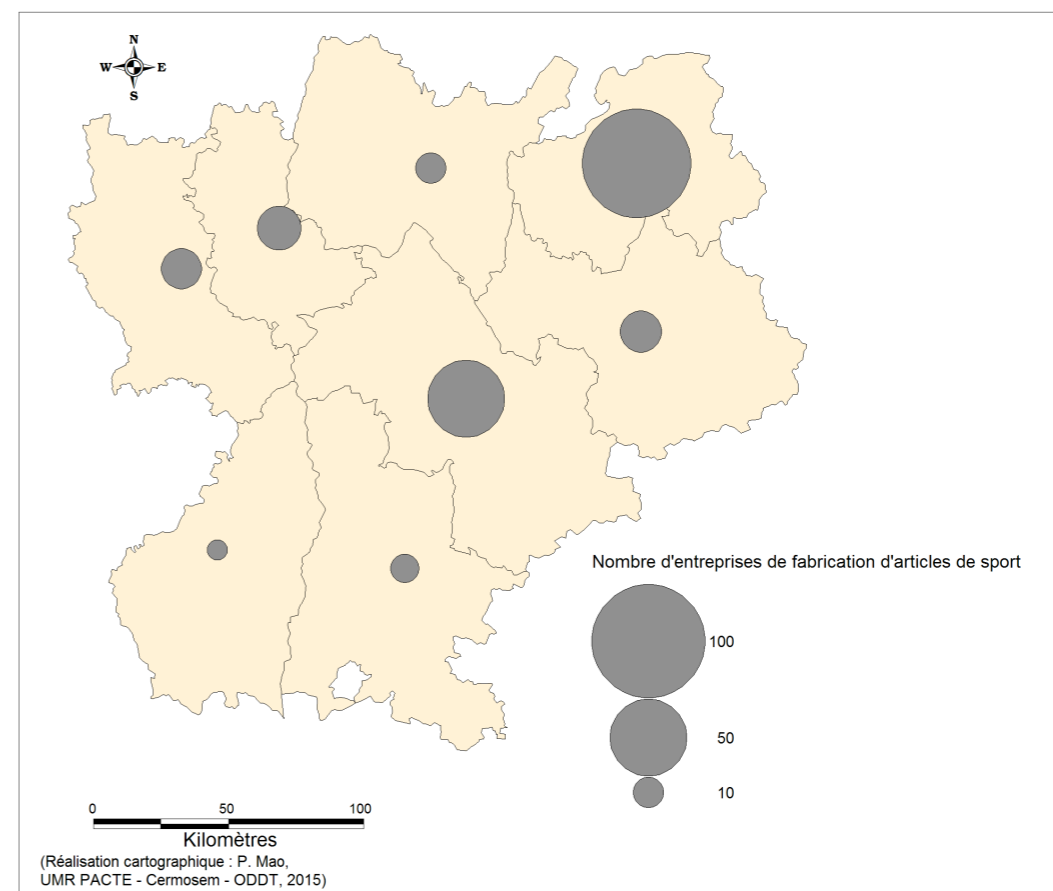
Les structures rhônalpines (hors indépendants) **emploient plus de 5 700 personnes** et engendrent un **chiffre d'affaires dépassant les 3,3 milliards d'euros**. Les entreprises de la filière sont néanmoins de tailles très différentes générant des chiffres d'affaires de moins de 10 000 € jusqu'à plus d'1 milliard d'euros pour une entreprise comme Quechua. Associée à Wed'ze, ces deux entreprises génèrent à elles seules près de la moitié du CA bien que celui-ci ne soit pas exclusivement construit sur le territoire.

Pour autant, les grandes entreprises (plus de 50 salariés) ne représentent qu'environ 15% du paysage industriel de la fabrication d'articles de sport dans la région. À l'inverse, les **TPE** (moins de 10 salariés) représentent quant à elles environ **60%** des industries d'articles de sport en Rhône-Alpes et les PME (10 à 49 salariés) environ 25%.

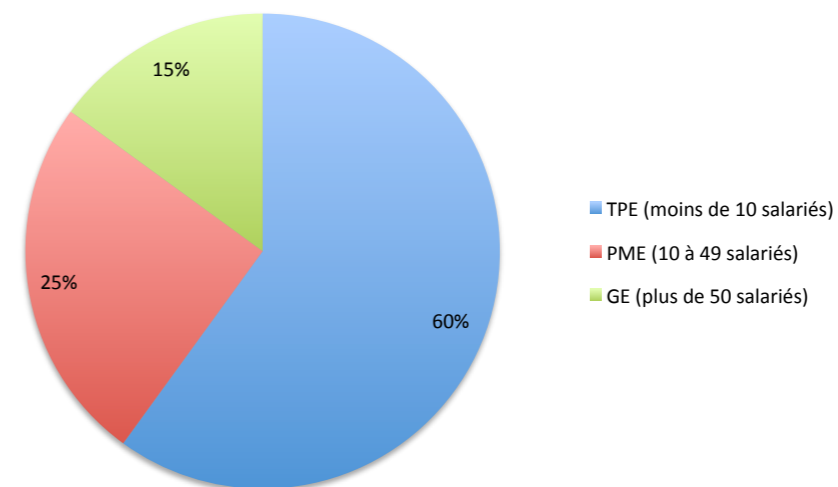
À noter également, que la **Haute-Savoie** regroupe à elle seule environ **40% des entreprises** et des emplois\* et près de 70% du chiffre d'affaires\* du secteur en région Rhône-Alpes. Suit l'**Isère** avec **23% des structures** rhônalpines, 32% des emplois\* et 21% du chiffre d'affaires\* dégagé.

\* Sur la base des données OSV dont 48% des entreprises sondées sont des fabricants purs.

Répartition départementale des entreprises de fabrication d'articles de sport en Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



Répartition du nombre d'industriels d'articles de sport en Rhône-Alpes selon la taille de la structure (source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



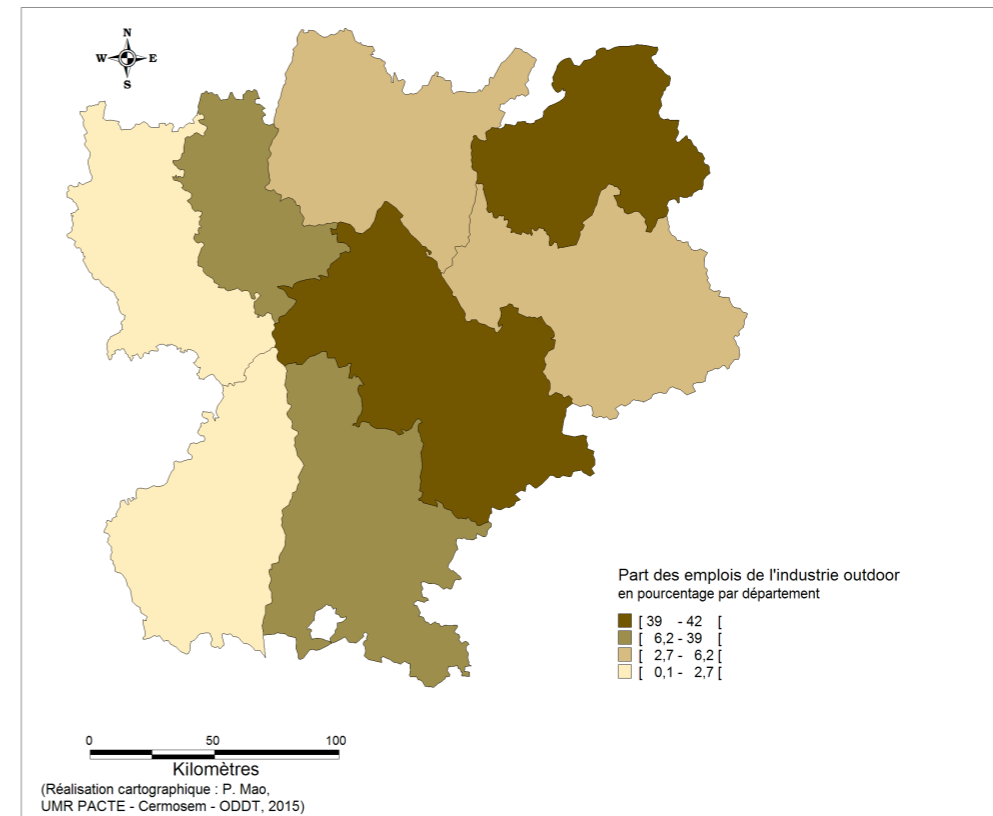
Étant donnée l'impossibilité de proposer une répartition départementale des emplois ainsi que du chiffre d'affaires du fait d'un taux de renseignement trop faible dans la base de données, il est toutefois possible d'effectuer une estimation de projection grâce aux données OSV.

Les données OSV, centrées sur l'industrie de l'outdoor au sens large, intègrent naturellement des acteurs ne relevant pas du secteur industriel « pur », entendu comme ayant une activité uniquement productive. La filière outdoor étudiée par OSV comporte ainsi l'ensemble des entreprises qui fabriquent ou distribuent en gros des articles de sport.

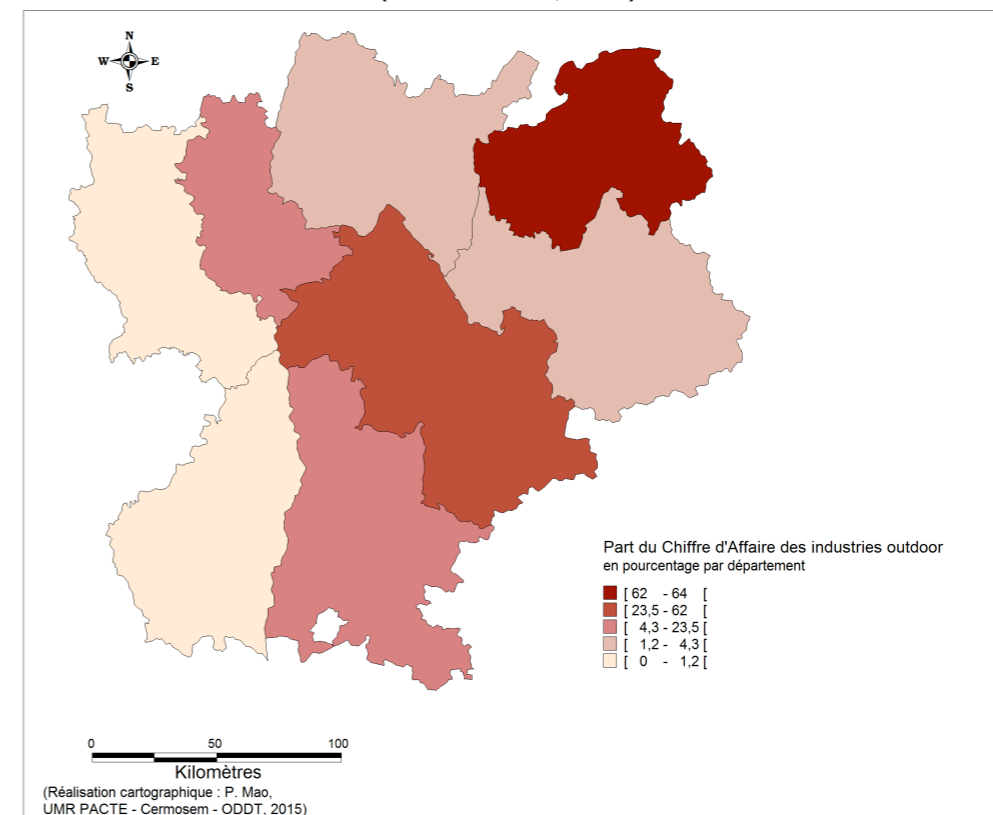
Néanmoins, et à titre suggestif, la données produites par OSV permettent d'estimer le poids relatif des départements rhônalpins en termes de répartition d'emplois ainsi que du chiffre d'affaires.

Tel qu'explicité plus tôt, les territoires de montagne semblent tirer leur épingle du jeu puisque plus de 80% des emplois ainsi que près de 90% du chiffre d'affaires dégagé sur le territoire rhônalpin sont le fruit des départements de Haute-Savoie et d'Isère.

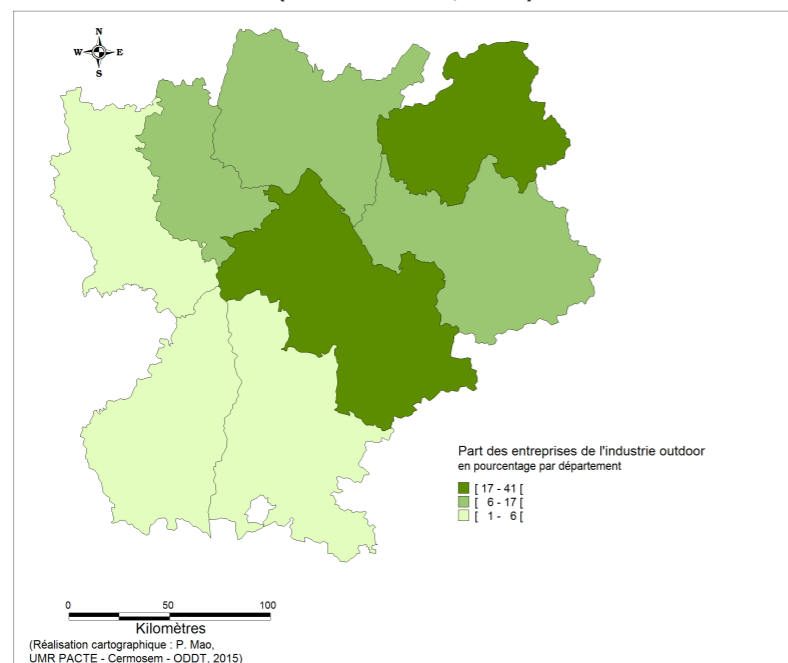
**Répartition départementale des emplois de l'industrie de l'outdoor en Rhône-Alpes en 2014**  
(Source : OSV, 2014)



**Répartition départementale du Chiffre d'affaires des industries de l'outdoor en Rhône-Alpes**  
(Source : OSV, 2014)



**Répartition départementale des entreprises de l'industrie de l'outdoor en Rhône-Alpes**  
(Source : OSV, 2014)







© See-ming Lee

## 1.2. L'INDUSTRIE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe les entreprises assurant des activités d'aménagement, de construction, de maintenance et de contrôle de terrains de sport (gymnase, terrain de tennis, piscine, sol sportif, structure artificielle d'escalade, terrain extérieur, équipement pour remontées mécaniques...). La majeure partie des grosses sociétés n'a qu'une activité partielle, voire secondaire, dans l'industrie d'équipements sportifs : en l'absence de précisions, la plupart n'ont pas été prises en compte dans cette évaluation ; il en va de même pour les entreprises du BTP n'ayant pas de spécialisation sportive.

### SOURCES

Cluster Montagne – Observatoire 2014 – (2014)

Cluster Montagne et OSV – Communiqué de presse 20/10/2014 – (2014)

Base de données CRIS – (2011-13)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes l'industrie des équipements sportifs représente :

- Plus de **4 500 emplois**
- Près de **1 Md d'€ de chiffre d'affaires**
- Près de **380 structures**

Tendance : 

L'industrie des équipements sportifs en Rhône-Alpes se structure autour de deux domaines d'activités.

Le plus important, porté par le poids de la filière touristique des sports d'hiver rhônalpine (voir 2.5.2. et 3.3.), est le secteur de la fabrication et de la maintenance des équipements sportifs de montagne. L'existence du Cluster Montagne et sa localisation en Savoie en témoignent. Sur les 350 entreprises du secteur, 87% sont installées en Rhône-Alpes.

L'entreprise Poma pèse beaucoup : 163 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 300 salariés en Isère (pour 230 millions d'euros et 880 salariés au total). Mais derrière, la filière comprend plus de 300 sociétés et 4 000 salariés spécialisés dans l'aménagement de la montagne. La répartition territoriale est très inégale : la Savoie regroupe 44% des entreprises. Avec l'Isère (30%) et la Haute-Savoie (14%), les trois départements alpins cumulent presque la totalité des acteurs (88%). Il faut noter que beaucoup d'entreprises n'ont qu'une partie de leur activité sur le secteur.

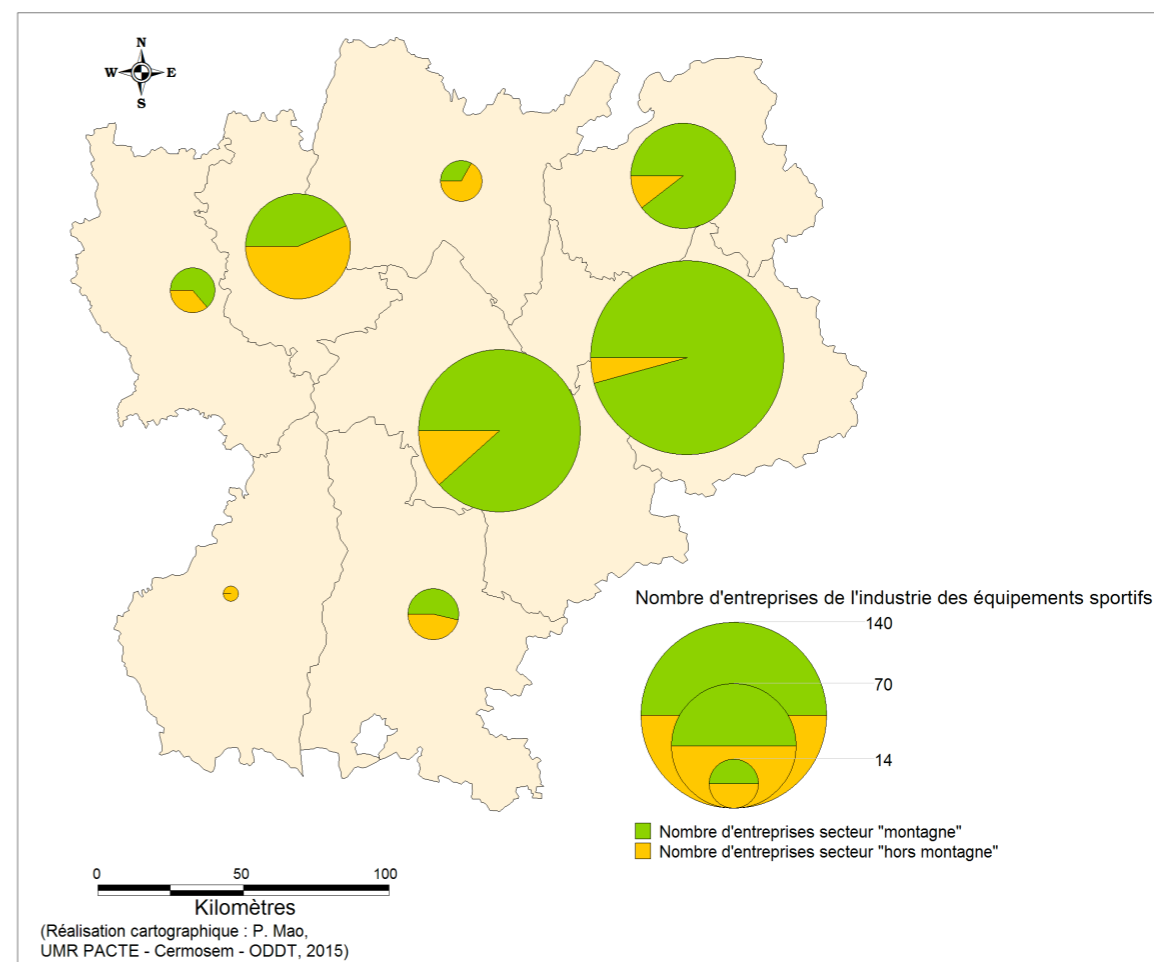
Moins important, le secteur des équipements sportifs classiques (terrain de tennis, gymnase, sol sportif...) n'est pas à négliger : près de 70 entreprises, essentiellement concentrées dans les bassins les plus peuplés, le Rhône (40%) et l'Isère (18%). En ordre de grandeur, ce secteur pèse au moins 150 millions d'euros et plus de 500 emplois. De nombreux industriels, parfois très importants, n'ont qu'une activité partielle en relation avec le sport. En l'absence d'une étude spécifique, il n'est pas possible de les prendre en compte dans cette étude. C'est par exemple le cas de Gerflor qui n'a pas pu être comptabilisé ici mais qui mérite un focus.

### Gerflor, un fleuron rhônalpin des équipements sportifs

Gerflor (marques Taraflex, Sport court, Connor) est le leader mondial des sols sportifs, par exemple fournisseur exclusif des compétitions nationales et mondiales en handball ou volley ball (Jeux Olympiques inclus). Si le domaine d'activité « sport » ne concerne qu'une partie dans son chiffre d'affaires global (2 500 salariés, 581 millions d'euros), il reste a priori une part importante de l'activité du site historique de Tarare qui emploie près de 680 personnes pour un chiffre d'affaires de presque 250 millions d'euros.

Il ne faut pas oublier que cette estimation ne prend pas en compte les entreprises et emplois du BTP non-spécialisés engagés autour des investissements et aménagements d'équipements sportifs\*.

Répartition départementale des entreprises de l'industrie d'équipements sportifs en Rhône-Alpes (Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



\*A titre indicatif, le secteur des Travaux Publics (près de 36 000 emplois) et des Bâtiments (plus de 130 000 emplois) est très important en Rhône-Alpes. Une part de ce secteur (qui resterait à déterminer) est générée par les équipements et aménagements touristico-sportifs.





© Thomas Lepape

## 1.3. LA DISTRIBUTION D'ARTICLES DE SPORT

### PÉRIMÈTRE

Le secteur amont « Distribution d'articles de sport » recouvre l'ensemble des entreprises de commerce de détail d'articles de sport, d'articles pour la pêche, de matériel de camping, de bateaux et de bicyclettes.

### SOURCES

FORCO (Organisme Paritaire Collecteur Agréé du Commerce et de la Distribution) - Observatoire Prospectif du Commerce - (2013)

INSEE - Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) - (2012)

### L'ESSENTIEL

Dans le secteur du commerce d'articles de sport, la région Rhône-Alpes représente :

- Plus de **10 000 emplois** (≈ 19% des emplois français)
- Plus de **1 600 structures** (≈ 24% des structures françaises)

Tendance :





La région Rhône-Alpes compte plus de **1 600 structures** de commerce dédiées à la vente d'articles sportifs. Elle représente ainsi environ **24%** de structures présentes sur le territoire national.

On constate que les **TPE** sont majoritaires dans le paysage économique du commerce d'articles sportifs. En effet, **88%** des entreprises ont moins de 10 salariés. Les PME (10 à 49 salariés) représentent quant à elles 11% et les grandes entreprises (GE) 1% du paysage commercial.

La part des TPE n'a pas évolué depuis 2006. L'évolution semble se situer davantage du côté des PME et GE puisque ces dernières représentaient toutes deux 6% des structures. On constate donc un recul de la part des grandes entreprises au profit des PME dans le volume global des entreprises du secteur de la distribution d'articles sportifs en Rhône-Alpes.

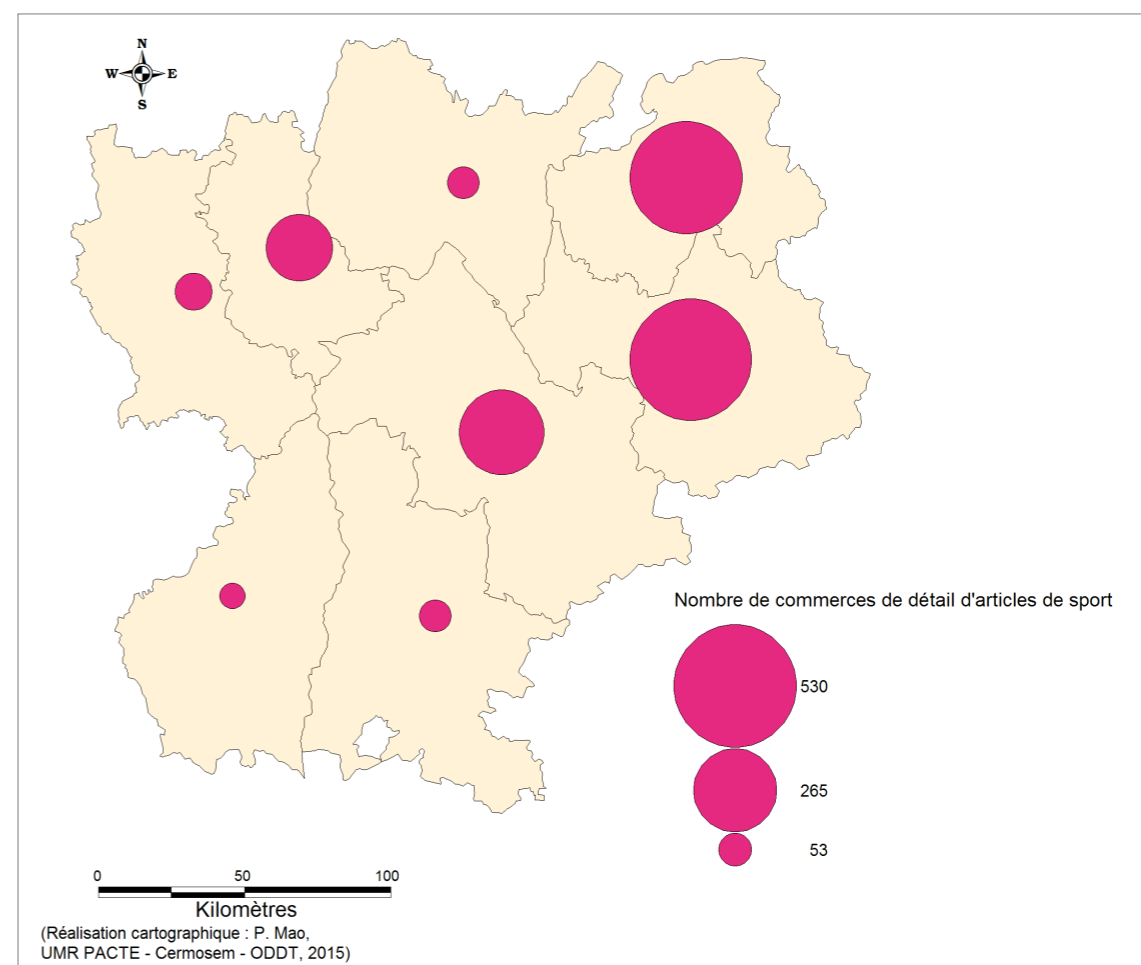
Les structures employeuses rhônalpines génèrent plus de **10 000 emplois** soit près de **19%** des emplois nationaux du secteur.

Ce secteur emploie également majoritairement à **temps complet (80%)** ; le taux d'emploi à temps complet y étant plus élevé que dans les deux autres grandes régions française du secteur, à savoir l'Île-de-France et la région PACA.

La structure de l'emploi dans la distribution d'articles sportifs en Rhône-Alpes se caractérise également par une part importante d'emplois en **CDD** à hauteur d'environ **40%**. Comparativement, la région Île-de-France embauche quant à elle à près de 85% en CDI et la région PACA à hauteur d'environ 68%.

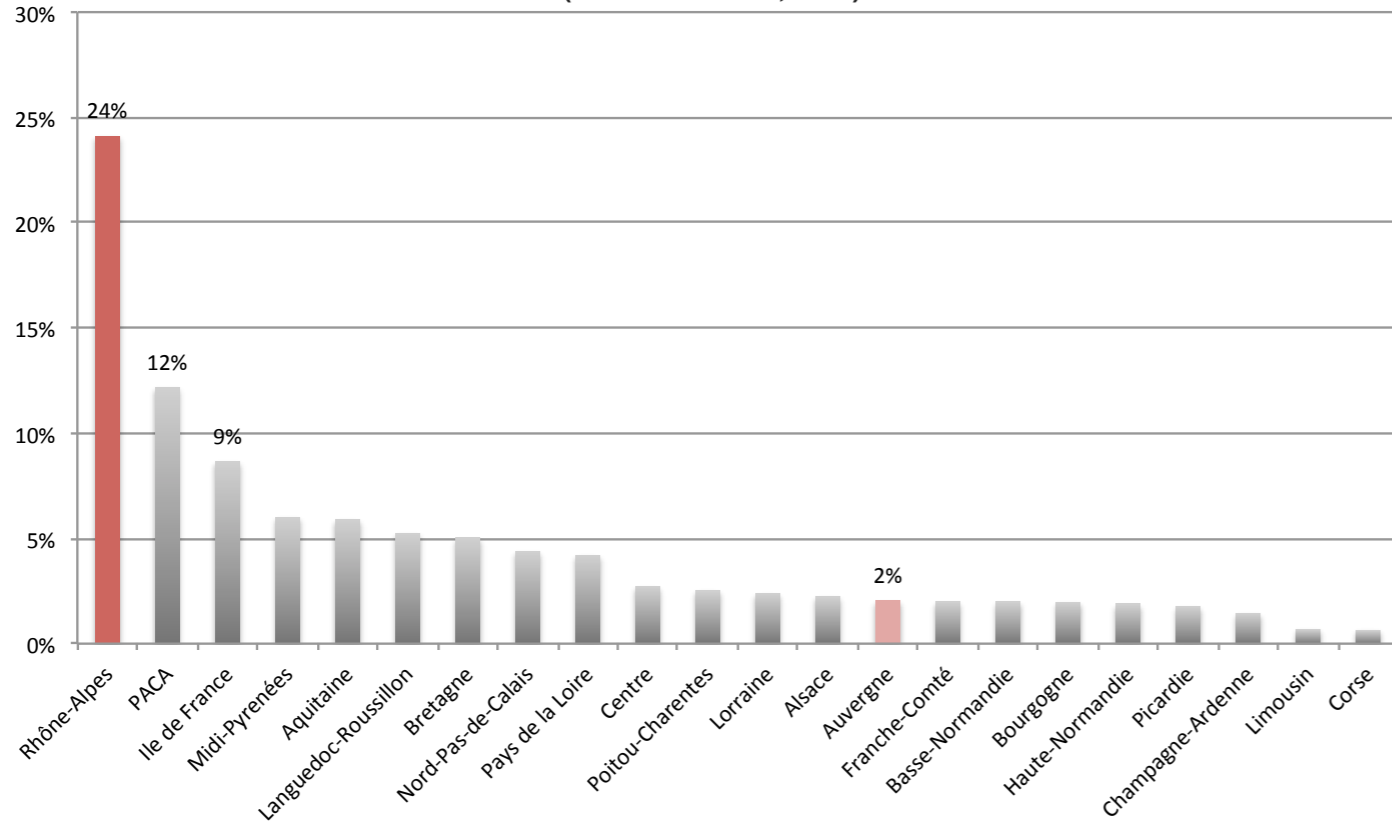
Enfin, **73%** environ des personnes travaillant dans le secteur de la distribution d'articles sportifs sont « **employés** » contre 11% de cadres, 7% de professions intermédiaires et 8% d'ouvriers.

Répartition départementale des commerces de détail d'articles de sport Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



### Répartition régionale du nombre de distributeurs d'articles de sport

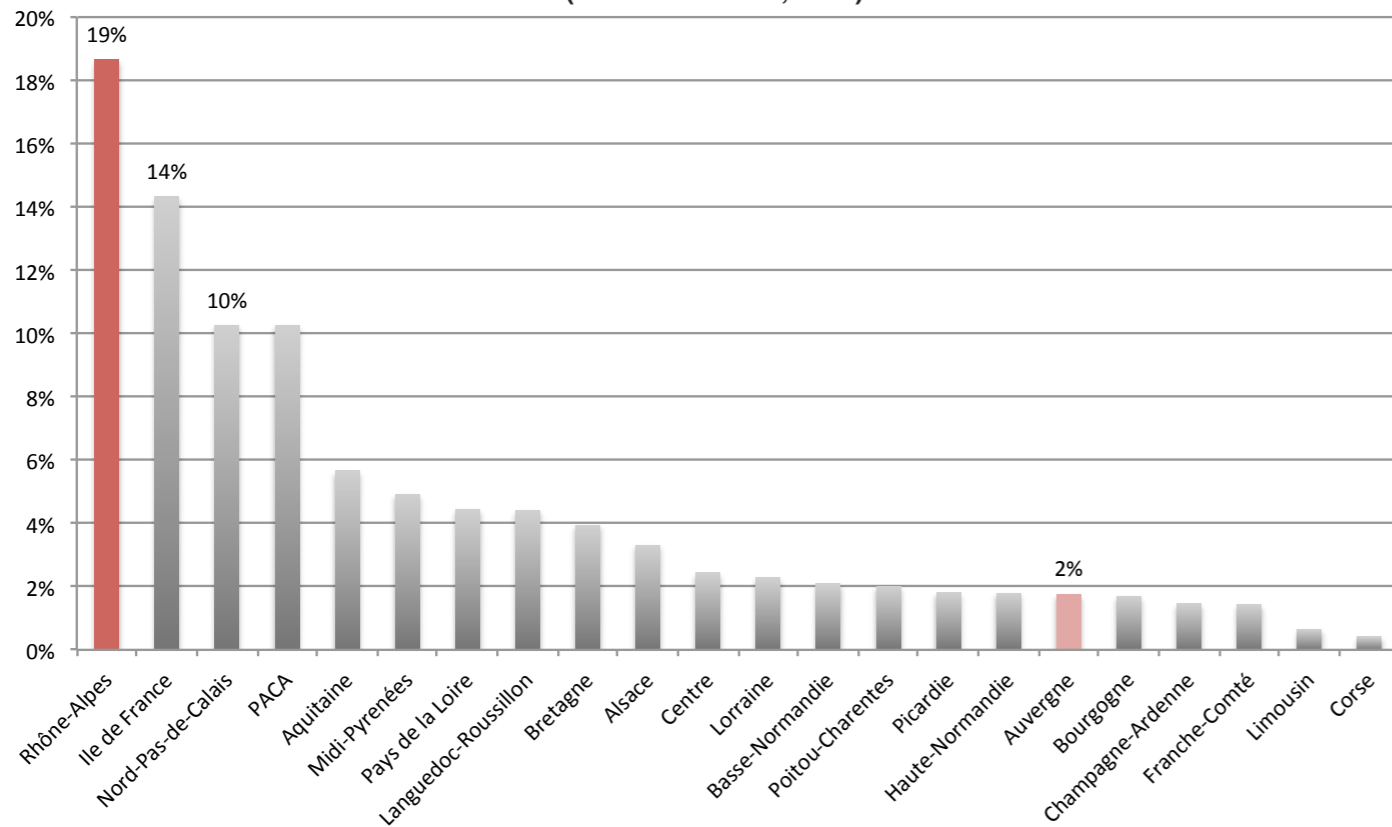
(source : FORCO, 2013)



En 2011, la région Rhône-Alpes se situe sur la première place du podium des régions accueillant des distributeurs d'articles de sport avec 24% des structures présentes sur son territoire.

### Répartition régionale du nombre de salariés travaillant dans la distribution d'articles de sport

(source : FORCO, 2013)

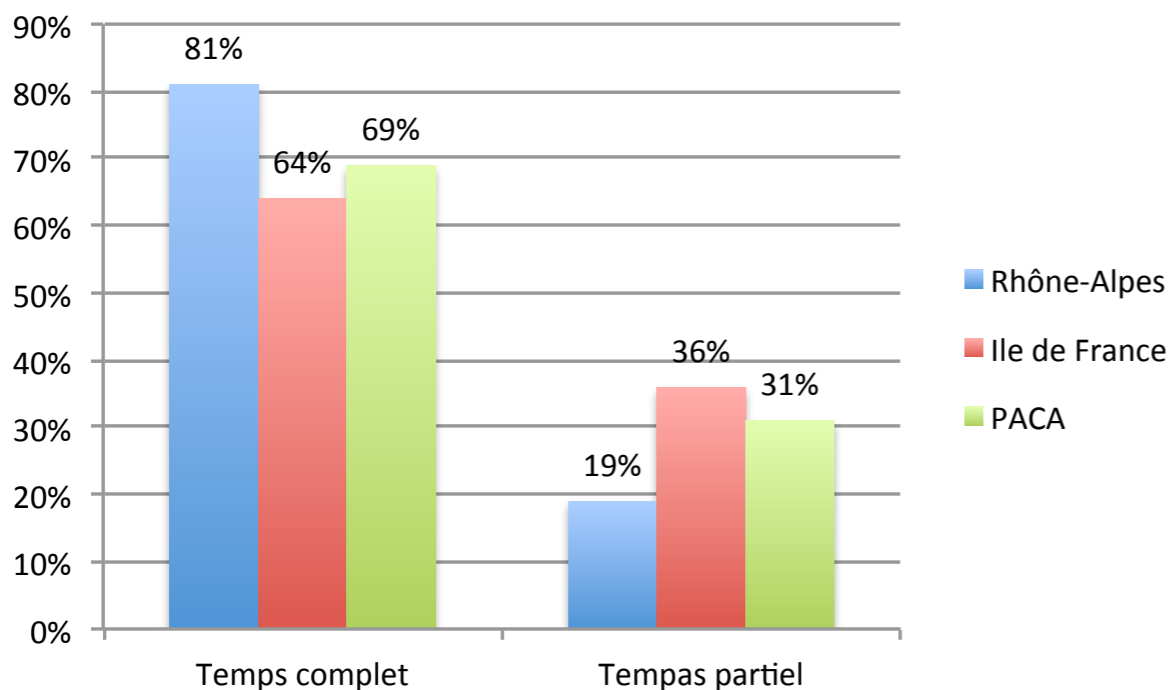


Rhône-Alpes concentre également presque 20% des emplois générés par l'ensemble des structures commerciales d'articles sportifs du territoire national.

Le secteur de la distribution d'articles de sport est, en Rhône-Alpes, un secteur majoritairement masculin (59%). Cette tendance est conforme à la répartition nationale puisque les hommes y sont présents à hauteur de 57%. Comparativement l'Île-de-France se situe également dans une tranche similaire avec 61% d'hommes. La région PACA quant à elle tend davantage vers un équilibre hommes / femmes dans la mesure où les hommes ne représentent «que» 55% des salariés du secteur.

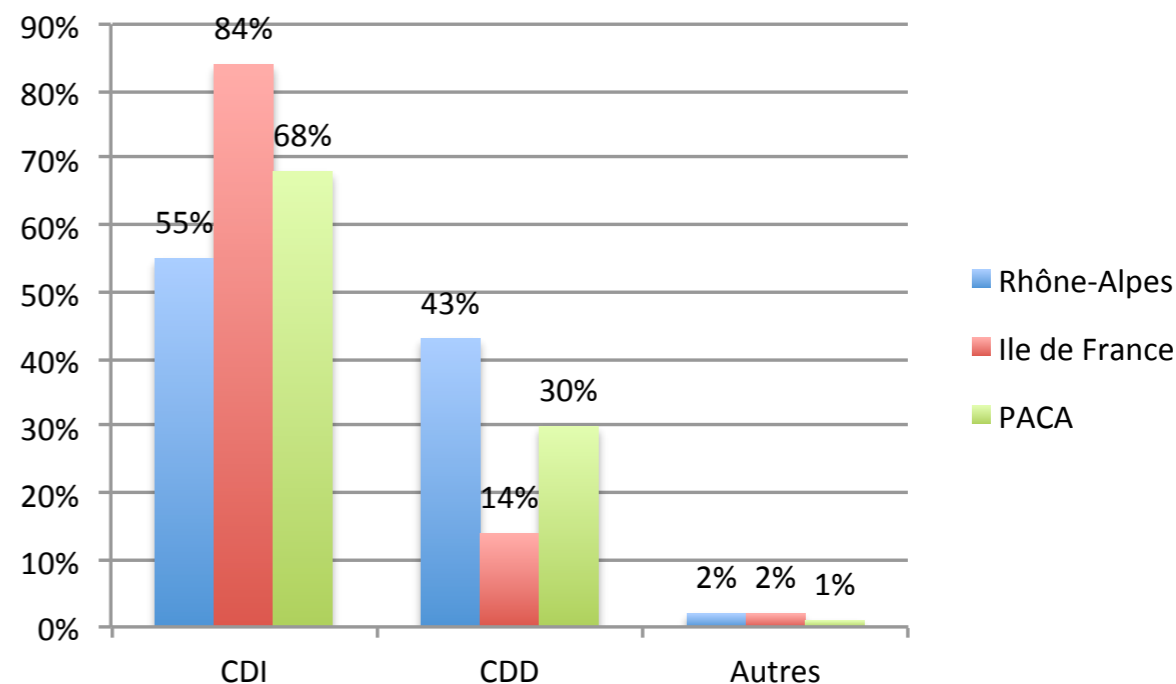
La région Rhône-Alpes emploie davantage à temps complet que les régions Île-de-France et PACA. En effet, 81% des effectifs salariés rhônalpins sont embauchés à temps plein tandis qu'ils sont 64% en Île-de-France et 69% en région PACA et que la moyenne nationale se situe à 71%.

Répartition du nombre de salariés du commerce d'articles de sport selon le temps de travail dans les 3 grandes régions françaises (source : FORCO, 2013)



Relevons par ailleurs que si le secteur de la distribution d'articles de sport rhônalpin emploie davantage en CDI (55%) qu'en CDD (43%), l'Île-de-France et la région PACA offre davantage de sécurité à leurs employés ; elles embauchent respectivement à 84% et 68% en CDI. Notons par ailleurs que le taux d'emploi en CDI de ce secteur en Rhône-Alpes est également inférieur à la moyenne nationale (73%).

Répartition du nombre de salariés du commerce d'articles de sport selon le type de contrat dans les 3 grandes régions françaises (source : FORCO, 2013)



Enfin, le secteur du commerce d'articles de sport en Rhône-Alpes, Île-de-France et PACA fait essentiellement travailler des «employés». Respectivement, ces trois régions emploient des salariés à hauteur de 73%, 68% et 74%.



2/

## SECTEUR CENTRE

Organisation et encadrement du sport

(Offre de services sportifs individuels ou collectifs)



# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT

## SOUS-PANORAMA : LES ENTREPRISES ADHÉRENTES À LA CCNS

### PÉRIMÈTRE

Le champ recouvre les entreprises adhérentes à la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) de 2005 exerçant leur activité principale dans l'un des domaines suivants :

- Organisation, gestion et encadrement d'activités sportives
- Gestion d'installations et d'équipements sportifs
- Enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ;
- Promotion et organisation de manifestations sportives

### SOURCES

CAFEMAS (Centre d'Analyse des Formations des emplois des Métiers de l'Animation et du Sport ») – (2013)

Région Rhône-Alpes - Fiche d'identité Métier Sport - Animation - (2014)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, l'activité relevant de la CCNS représente :

- **13 547 emplois** (11% de l'effectif national)
- **6 905 moniteurs** relevant du face à face pédagogique
- **6 642 autres emplois** sans face à face pédagogique



Le travail réalisé par le CAFEMAS permet d'avoir des repères généraux et fiabilisés sur les emplois salariés relevant explicitement de la seule branche sport (CCN Sport) en 2012 (avant l'application de l'avenant 37 bis). En introduction du secteur centre, ce sous-panorama permet de faire ressortir certaines caractéristiques intéressantes de cette branche, et de comparer Rhône-Alpes aux données nationales.

**Attention** : la plupart de ces emplois sont également recensés dans les données sectorielles (sport associatif fédéral, sport professionnel, etc.). Au risque d'un double comptage, ces chiffres ne peuvent donc être rapprochés des autres recensements.

En Rhône-Alpes, l'emploi salarié dans les entreprises relevant de la CCNS représente un effectif important de **13 547 personnes**. La région Rhône-Alpes représente près de **11% de l'effectif national de la CCNS**. Elle se place au deuxième rang régional derrière l'Île de France (26%) et devant PACA (8%)

Les emplois de l'encadrement sportif (PCS : **moniteurs** et éducateurs sportifs, sportifs professionnels...) ne représentent « que » 6 905 emplois soit 51% de l'ensemble. Les emplois « **autre** », c'est-à-dire n'impliquant pas de face-à-face pédagogique sportif (PCS : secrétaires, employés, agents d'accueil, employés administratifs ou de services comptables, agents de développement, etc.) ont donc un poids notable : 6 642 emplois (49% des emplois).

Ce volume d'emploi important ne doit pas cacher la faible quotité de nombre d'entre eux. En effet, l'emploi annexe représente 43% des salariés des entreprises relevant de la CCNS. L'emploi non annexe (qui peut être également à temps partiel) représente 57% de l'emploi total.

L'emploi annexe concerne significativement plus les emplois de l'encadrement (48%) que les emplois autres (38%). Ce constat est confirmé par l'étude métiers « *professionnels de l'action culturelle et sportive* » : 51% de ces emplois sont à temps partiel, 45% sont des CDD, conséquence du caractère saisonnier de ces activités. Le *turn over* est important (25% des salariés ont une ancienneté inférieure à 1 an).

### Définition

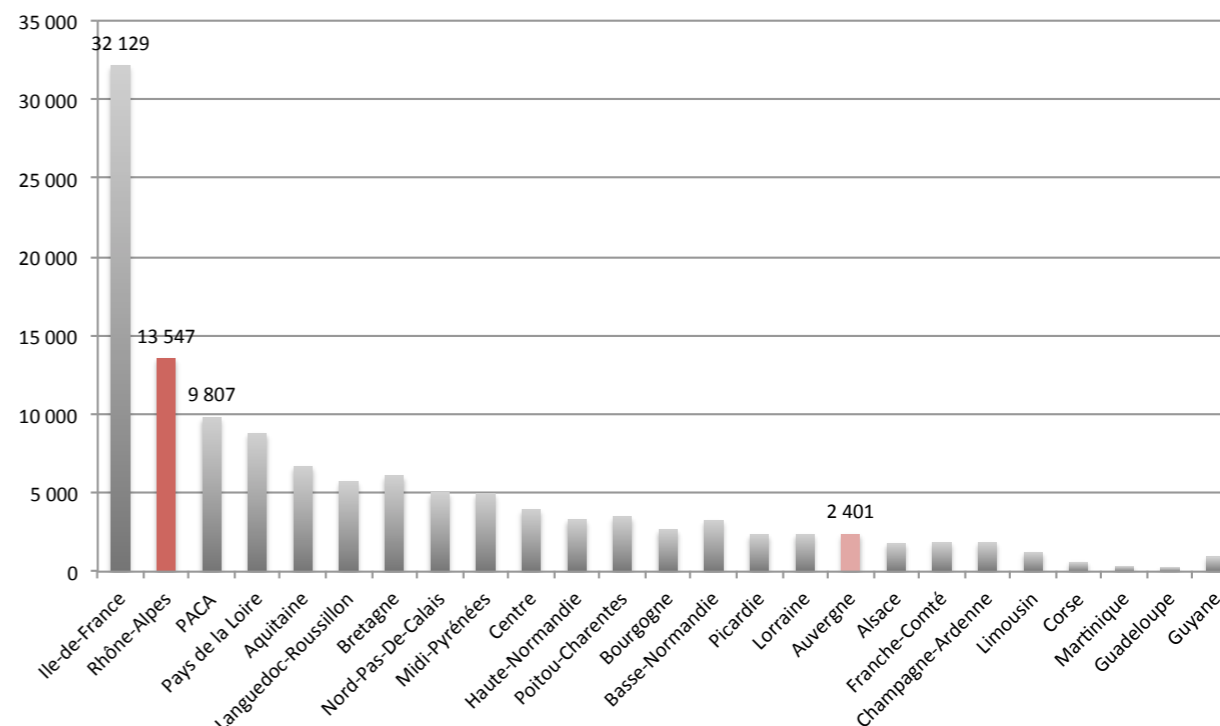
La notion d'emploi annexe permet à l'INSEE d'identifier les situations de très faibles volumes et/ou rémunération.

**Emploi annexe** : En cumul annuel, rémunération nette inférieure à 3 SMIC mensuels ou nombre d'heures salariées inférieur à 120h ou durée de travail inférieure à 30 jours.

Dans tous les autres cas, un poste est donc considéré comme non-annexe (même si l'emploi n'est pas à temps plein).

Enfin, à l'échelle nationale, le CAFEMAS a estimé à 22 000 les effectifs d'emploi sportif rémunérés par Chèque Emploi Associatif. Ce chiffre n'est pas disponible à l'échelle rhônalpine, mais on peut faire l'hypothèse que plusieurs centaines voire milliers d'emplois puissent être concernés par le CEA. Une étude spécifique serait à mener sur l'impact de ce dispositif sur les emplois du secteur.

Répartition régionale des effectifs salariés des entreprises recouvrant la CCNS  
(Source : CAFEMAS, 2013)





## 2.1. ÉTAT : ÉDUCATION NATIONALE & SERVICES DÉCONCENTRÉS

2.1.1. L'Éducation nationale (EPS)

2.1.2. Les services déconcentrés du MVJS





© Christian Petit

## 2.1.1. L'ÉDUCATION NATIONALE (EPS)

### PÉRIMÈTRE

Les données ici recueillies correspondent aux personnels d'Éducation Physique et Sportive (EPS) enseignants dans des établissements publics ou privés sous contrat dépendants de l'Éducation nationale (EN) ou de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (AAF).

### SOURCES

Services Études et Statistiques des Rectorats des Académies de Lyon et de Grenoble.

Service Régional de la Formation et du Développement de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes.

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, l'enseignement de l'EPS représente :

- **4 720 enseignants d'EPS**
- **1 040 établissements** d'enseignement secondaire

Tendance :





La région Rhône-Alpes est partagée entre deux académies : l'académie de Lyon et celle de Grenoble\*. Les enseignants d'EPS sont par conséquent rattachés aux différents établissements secondaires de ces dernières ; la répartition des établissements étant relativement équilibrée (48,5% dans l'académie de Lyon et 51,5% dans celle de Grenoble).

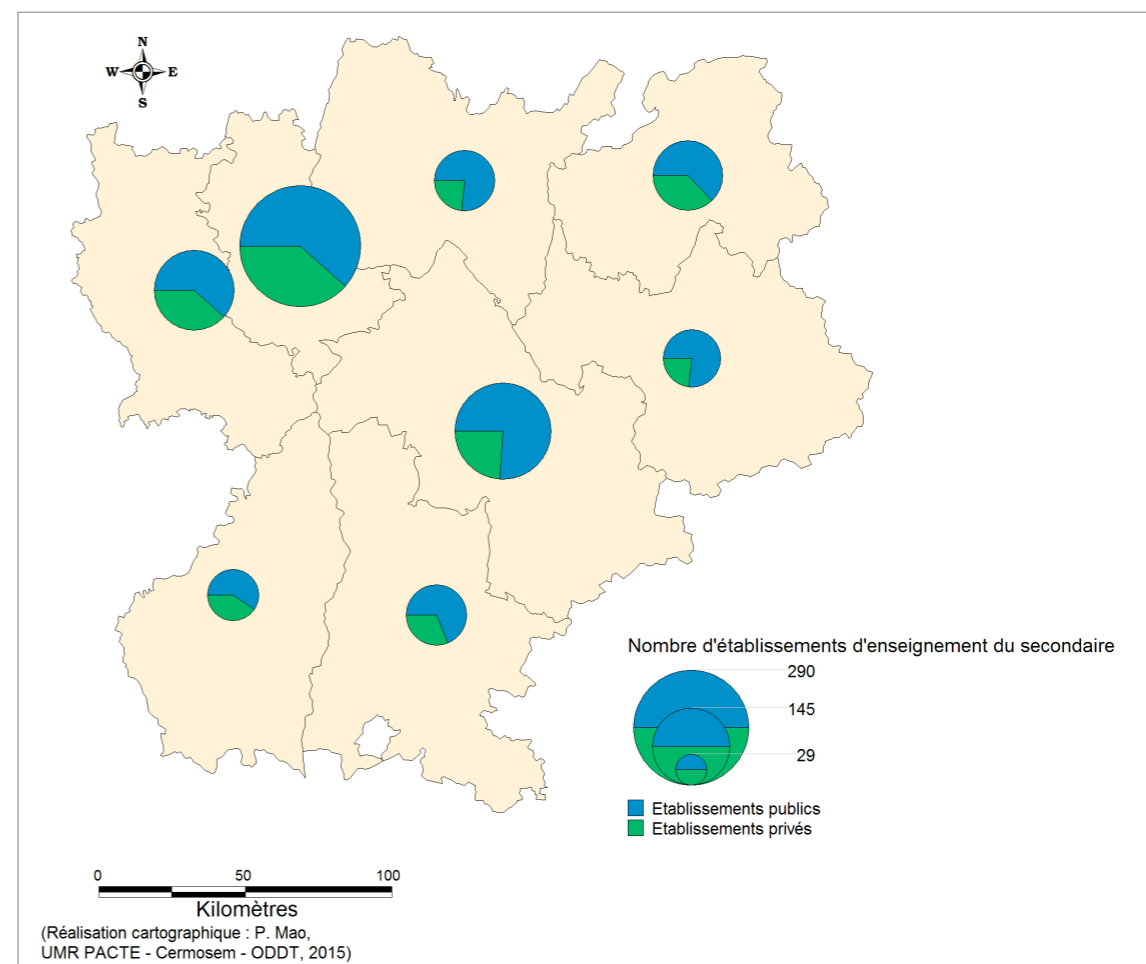
Parmi ces établissements nous retrouvons des établissements publics au nombre de 699 (67,2%) et des établissements privés sous contrat au nombre de 341(32,8%)\*\* ; viennent s'ajouter les établissements de l'enseignement agricole (19 publics et 70 privés).

On dénombre un total de **4 720 enseignants d'EPS** dont 2 631 hommes (55,7%) et 2 089 femmes (44,3%).

Ce sont les établissements d'enseignement publics qui accueillent la plus large proportion d'enseignants d'EPS. En effet, 75% d'entre eux (3 542) y exercent leur métier contre 25% (1 178) dans les établissements privés sous contrat.

Enfin, notons que c'est dans les collèges que la part des enseignants d'EPS est la plus importante. En effet, 67,1% de ces professionnels y exercent contre 19,6% dans les lycées généraux et technologiques, 10% dans les lycées professionnels, 1,7% dans les lycées professionnels agricoles et 1,5% dans les maisons familiales et rurales.

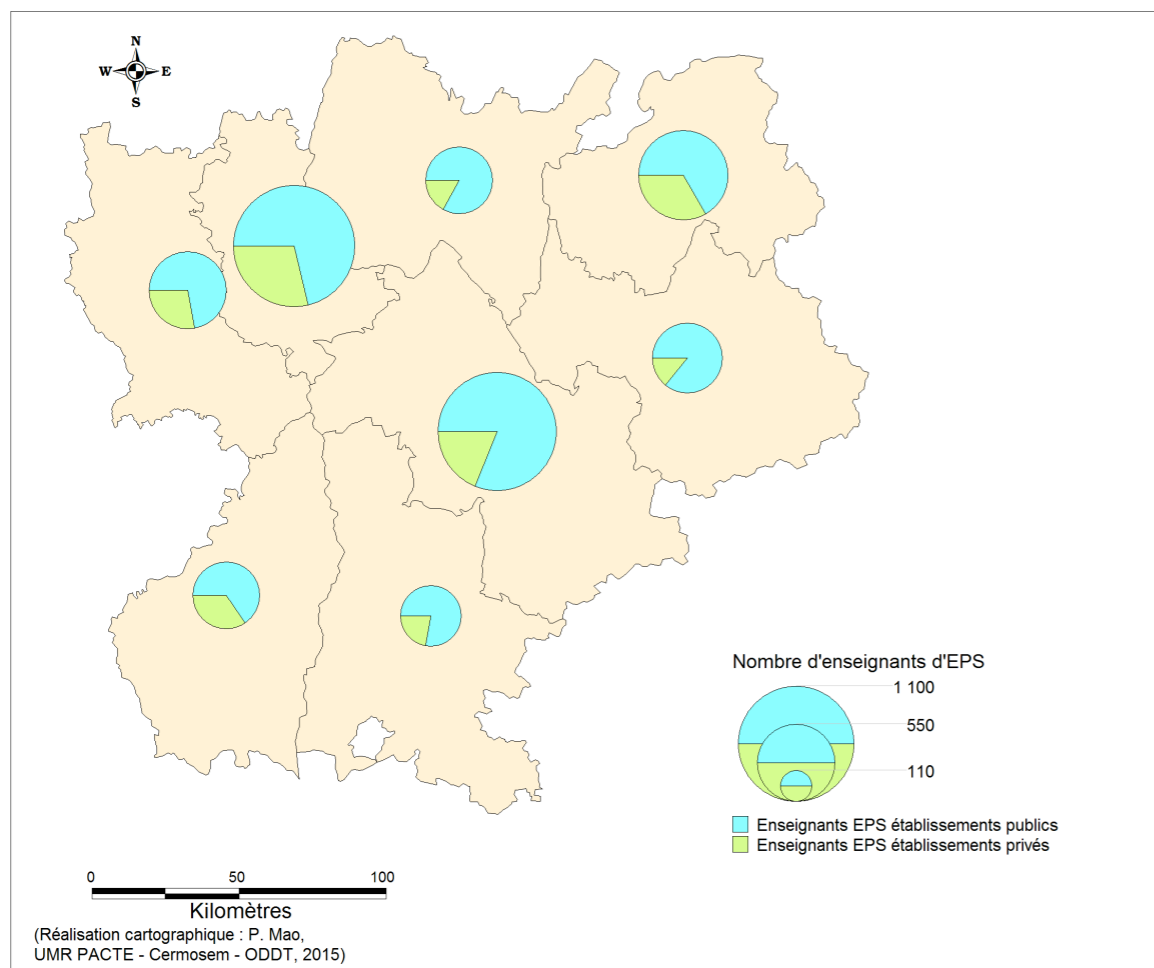
**Répartition départementale des établissements d'enseignement du secondaire en Rhône-Alpes en 2014 (Sources : Rectorats de Lyon et de Grenoble & DRAAF Rhône-Alpes)**



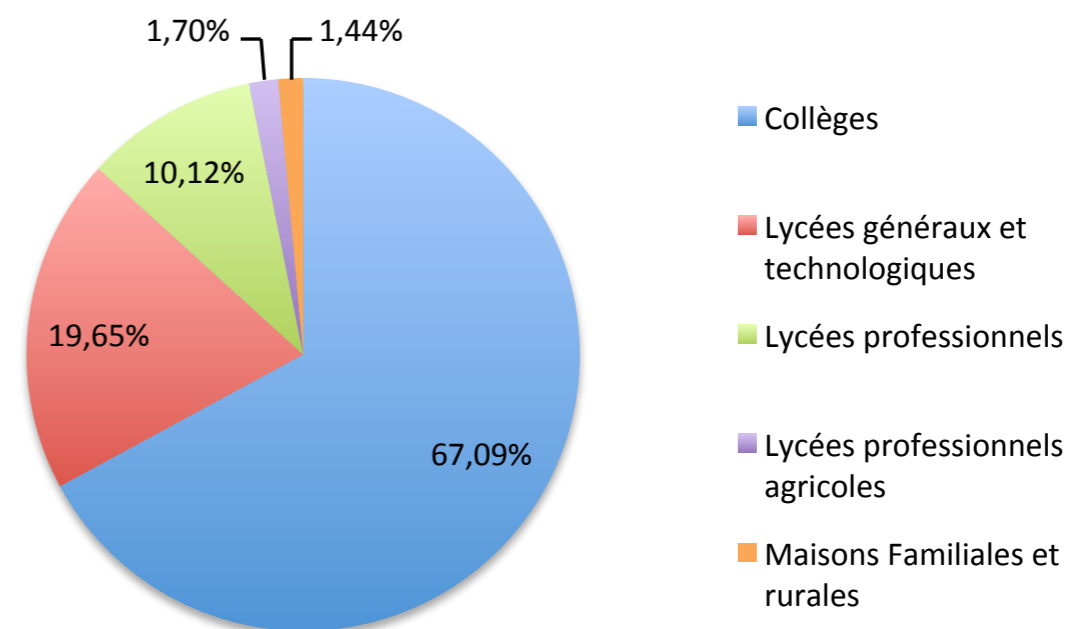
\* À noter que les effectifs de l'Académie de Grenoble ici mentionnés intègrent les enseignants d'EPS titulaires remplaçants (ZR), alors qu'ils ne sont pas pris en compte pour les effectifs de l'Académie de Lyon.

\*\* Les établissements privés hors contrat ne sont ici pas pris en compte du fait de l'impossibilité de dénombrer les effectifs d'enseignants EPS correspondant.

Répartition départementale des enseignants d'EPS des établissements du secondaire en Rhône-Alpes en 2014 (Sources : Rectorats de Lyon et de Grenoble & DRAAF Rhône-Alpes)



Répartition du nombre d'enseignants d'EPS selon le type de structure d'accueil (Sources : Rectorats de Lyon et de Grenoble & DRAAF Rhône-Alpes)





## 2.1.2. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MVJS

### PÉRIMÈTRE

Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports fait bénéficier le mouvement sportif d'un soutien important par le biais de fonctionnaires ou d'agents publics (rémunérés par l'État) : les Conseillers Techniques Sportifs (CTS) et les Conseillers d'Animation Sportive (CAS).

### SOURCES

DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) Rhône-Alpes – Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale Rhône-Alpes – (2013).

DRJSCS Rhône-Alpes – Données internes (dont entretien avec Bruno Boyer, coordonnateur CTS).

Données DRJSCS PACA & Île-de-France.

### L'ESSENTIEL

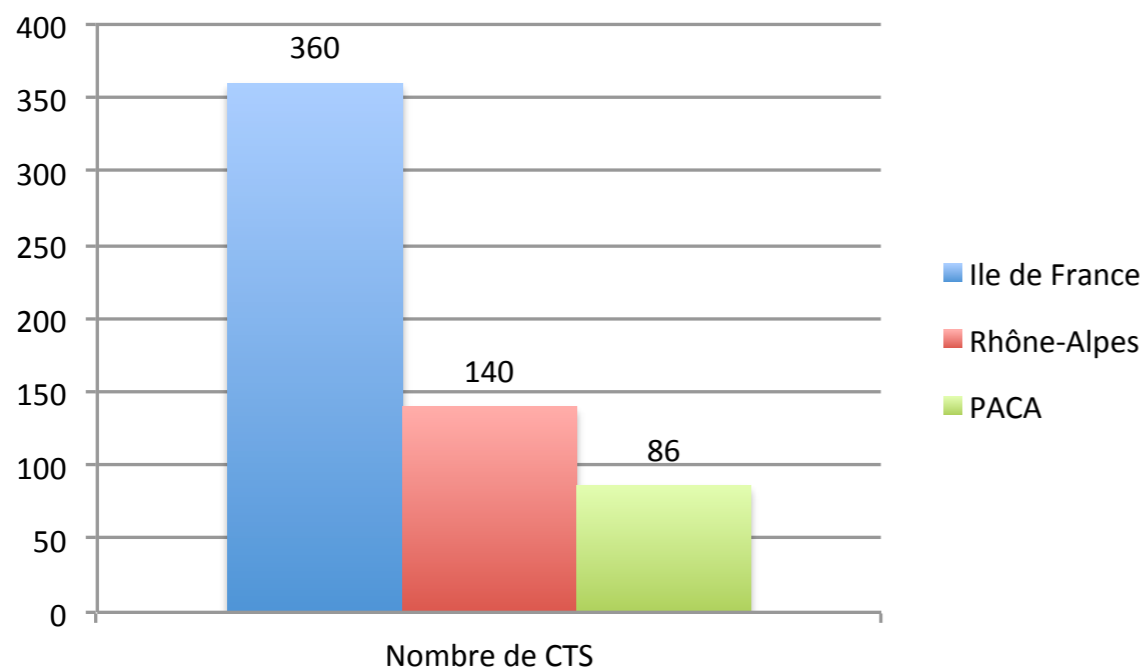
En Rhône-Alpes, les services déconcentrés relatifs au sport représentent :

- **140 CTS** (11,3% de l'effectif national) et **75 CAS** (ETP)
- **42 disciplines** (30% des CTS concernent le ski)



Les CTS assurent différentes missions : détection et accompagnement du haut niveau, démocratisation et développement du sport pour tous (sport licencié), protection de la santé des sportifs ou encore formation et certification des cadres.

**Effectif des trois principales régions en nombre de CTS**  
(sources : DRJSCS R-A, PACA, IdF)



Avec **140 CTS (11,3 % des effectifs nationaux)**, Rhône-Alpes apparaît comme une région phare en termes de services déconcentrés. En dehors de l'Île-de-France (360 CTS) et de PACA (86 CTS), les régions bénéficient en moyenne de 20 à 50 CTS.

Ils représentent près de 50% des effectifs de la **DRJSCS** Rhône-Alpes. Cet effectif ne comprend d'ailleurs pas les collaborateurs de la DRJSCS qui suivent et pilotent les actions en relation avec le sport (ex. : en 2012,

14 personnes étaient en charge du pilotage de la politique sportive de l'Etat).

Parmi les CTS, **43%** sont **CTN** et **57%** sont **CTR**. En Rhône-Alpes, seulement **11%** des CTS sont des **femmes**, ratio inférieur à la moyenne nationale (18%). Au regard des missions des CTS et de leur échelle d'intervention (le plus souvent régionale), la ventilation par département n'est pas pertinente.

Dans le secteur Sport et Animation, la DRJSCS Rhône-Alpes a un rôle structurant. À titre d'exemple, en 2012, elle a habilité 220 formations, 70 organismes au service de plus de 3 000 diplômés... Il faut noter que la DRJSCS évalue également un nombre important de structures en relation avec les Parcours de l'Excellence Sportive (plus de 40).

Les CTS se répartissent au sein de 42 disciplines différentes. Une particularité rhônalpine est le poids très élevé du ski qui concentre presque 30% des CTS. Avec entre 3 et 6 CTS, la quinzaine de disciplines suivantes (tableau suivant) sont relativement bien dotées. Les 26 autres disciplines se partagent seulement 25% des CTS (1 à 2 conseillers).

Aux postes de CTS et CTN, il faut ajouter **75 ETP** sur des postes de **Conseillers d'Animation Sportive** (CAS) intervenants dans les établissements publics, au sein de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale) et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale / et de la Protection des Populations (**DDCS** et **DDCSPP**). Ces postes sont majoritairement affectés au développement, à la promotion et au contrôle des APS dans leurs différentes valences (accompagnement des opérateurs, formation, portage et/ou coordination de politiques publiques...). Rhône-Alpes se caractérise ainsi par un ratio important de CTS comparé aux CAS (1 pour 3).

#### Classement des 16 disciplines rhônalpines les mieux dotées en CTS (au moins trois conseillers)

Elles représentent 75% des effectifs régionaux

(source : DRJSCS, 2014)

Principales disciplines	% de CTS
Ski	29 %
Rugby à XV	4 %
Montagne Escalade	4 %
Taekwondo	4 %
Gymnastique	4 %
Athlétisme	4 %
Tennis	3 %
Natation	3 %
Handball	3 %
Basket-Ball	3 %
Aviron	3 %
Canoë-Kayak	2 %
Vol libre	2 %
Judo	2 %
Football	2 %
Course d'Orientation	2 %

Il faut noter que les Conseils départementaux (CD) participent de manière croissante au financement d'emplois de type « conseiller départemental » (effectifs qui relèvent du sous-secteur 2.3 et ne sont pas pris en compte ici).

Par exemple, le **Conseil départemental** de l'**Ain**, par le biais d'aides à l'emploi sportif (pour un montant total de 270 000 €) participe au financement de **24 postes** de **Conseillers Sportifs Départementaux** (mis à disposition de Comités Départementaux, District ou Profession

Sport). Ces emplois sont majoritairement stables : seul trois sont à mi-temps, et un est saisonnier.

Les **CD** de l'**Ardèche** et de la **Drôme** apportent une aide directe à l'emploi de **43 ETP** d'**Agents de Développement Sportif Territoriaux (ADST)** dans le cadre du partenariat départemental avec les comités départementaux et bi-départementaux (Drôme-Ardèche). Le budget annuel mobilisé est de 1 800 000 € (1 000 000 € pour le CG 26 et 800 000 € pour le CG 07 avec une aide plafonnée à 25 000 € / poste). Elle est proportionnée entre l'Ardèche et la Drôme si le comité est bi-départemental. La répartition financière entre les deux collectivités est, sauf exception, calculée annuellement au prorata du nombre de licenciés inscrits dans les clubs de chaque département.

Le **CD** de **Savoie** aide indirectement l'emploi des **63 ETP** qui agissent au sein des comités départementaux sportifs et qui se répartissent comme suit : 34 postes d'éducateurs sportifs, 15 postes d'agents de développement et 14 agents administratifs. Une partie des 800 000 euros alloués chaque année aux comités départementaux est ainsi fléchée sur le financement des besoins humains.

Le **CD** de **Haute-Savoie** apporte une aide directe à l'emploi de « référents sportifs départementaux » en poste dans les comités sportifs départementaux de Haute-Savoie. En 2015, 32 postes (correspondant à 27,5 ETP) sont soutenus à ce titre au sein de 26 comités départementaux. L'aide directe annuelle est de 10 700 € pour un temps plein (23 postes) et de 3 570 € (pour 1/3 temps) et 5 350 € pour un mi-temps.

Le **CD** de la **Loire** apporte une aide directe à l'emploi de 23 postes à temps plein de conseillers techniques sportifs et 7 postes à mi-temps soit **26,5 ETP** qui agissent au sein des comités départementaux. Au total l'aide départementale sur ce dispositif est de 448 800 € (8 800 € pour un poste à mi-temps, 17 600 € pour un poste à temps plein).



© Matrc Mateus

## 2.2. LES SERVICES DES SPORTS – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### PÉRIMÈTRE

Cette filière concerne les emplois en relation avec le sport présents dans les quatre niveaux de collectivités locales : les communes, les établissements de coopération intercommunale, les conseils départementaux et les conseils régionaux.

### SOURCES

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) - Observatoire de la Fonction Publique Territoriale - (2011).

INSEE - Système d'Information sur les Agents de la Fonction Publique (SIASP) - (2011).

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes les services des sports de la Fonction Publique Territoriale déploient :

- Près de **1 850 emplois** (dont 66% titulaires ou assimilés)
- Près de **3 800 collectivités territoriales et établissements publics locaux employeurs**
- **10% des effectifs territoriaux « sport » nationaux**



L'enquête nationale du CNFPT indique 18 553 emplois dédiés au sport, répartis au sein de 36 680 communes, 2 599 établissements à fiscalité propre, 100 départements et 26 régions (Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2011).

L'emploi des collectivités territoriales dans leur globalité est évalué à 1 762 460 sur l'ensemble du territoire français dont 164 846 en Rhône-Alpes, représentant ainsi 9,4% des emplois territoriaux de France.

Sur les seuls emplois territoriaux sportifs, la région Rhône-Alpes atteint 10% des effectifs nationaux.

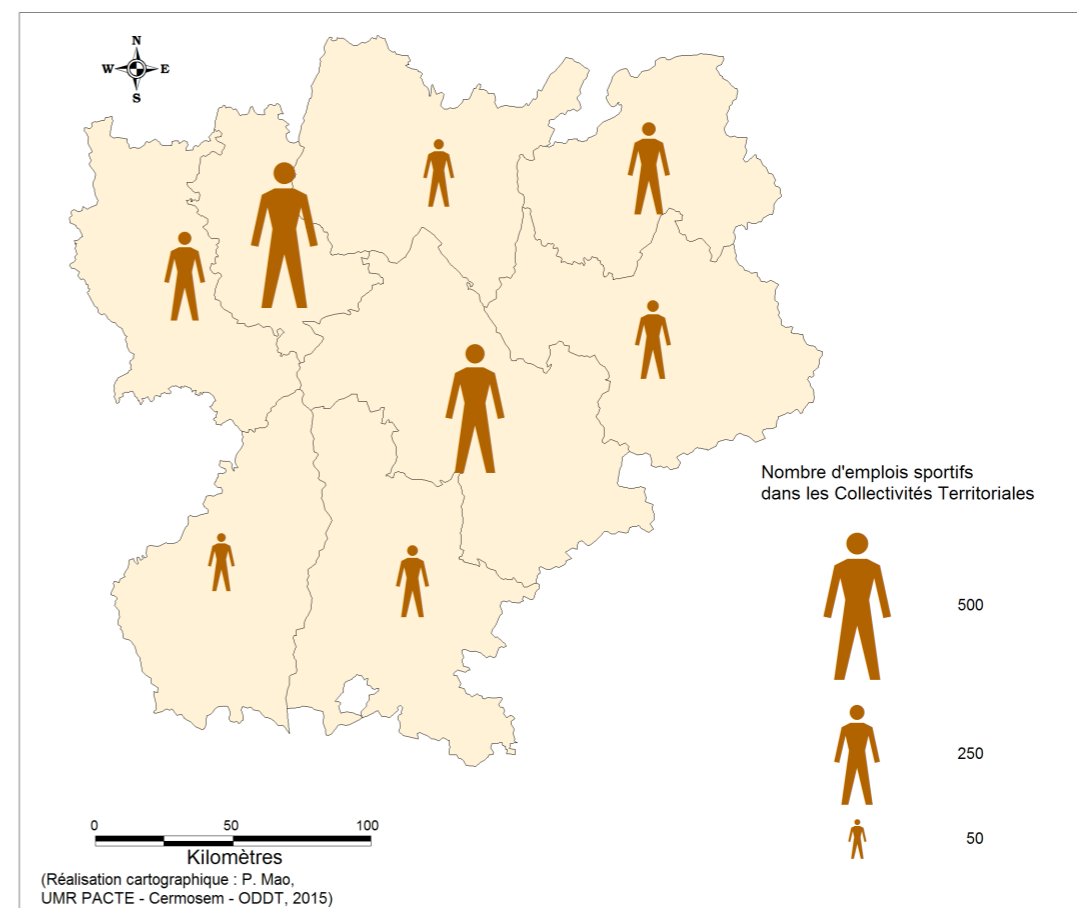
À l'échelle régionale, la filière sport compte **1 850 emplois**, dont **82% d'Éducateurs des APS**. Ces effectifs représentent un poids relatif de 1,1% par rapport à l'emploi global des collectivités territoriales. Au sein des effectives territoriaux la filière sportive comptabilise plus précisément 1 230 titulaires ou stagiaires (66,5%) contre 620 non titulaires (33,5%).

Notons qui plus est que ces emplois sont **majoritairement masculins** (66,4%). Bien que les femmes soient sous-représentées, le taux de féminisation est relativement homogène au sein des principaux postes de la filière sportive : elles représentent 34,4% des Éducateurs des APS, 39,6% des opérateurs des APS (ou encore 36,3% des «autres emplois»). Les femmes sont cependant très largement sous-représentées parmi les Conseillers des APS (CTAPS) puisqu'elles ne représentent que 16% des effectifs.

Ce secteur concentre également des actifs majoritairement jeunes : seul environ 13% ont plus de 55 ans ; leur part étant la plus faible parmi les Opérateurs des APS (8,5%).

Enfin, relevons que les emplois de la filière sportive au sein des collectivités territoriales sont plutôt « stables » puisque près de 67% sont titulaires (jusqu'à 88,8% chez les CTAPS), alors qu'ils ne sont que 58% à l'échelle nationale.

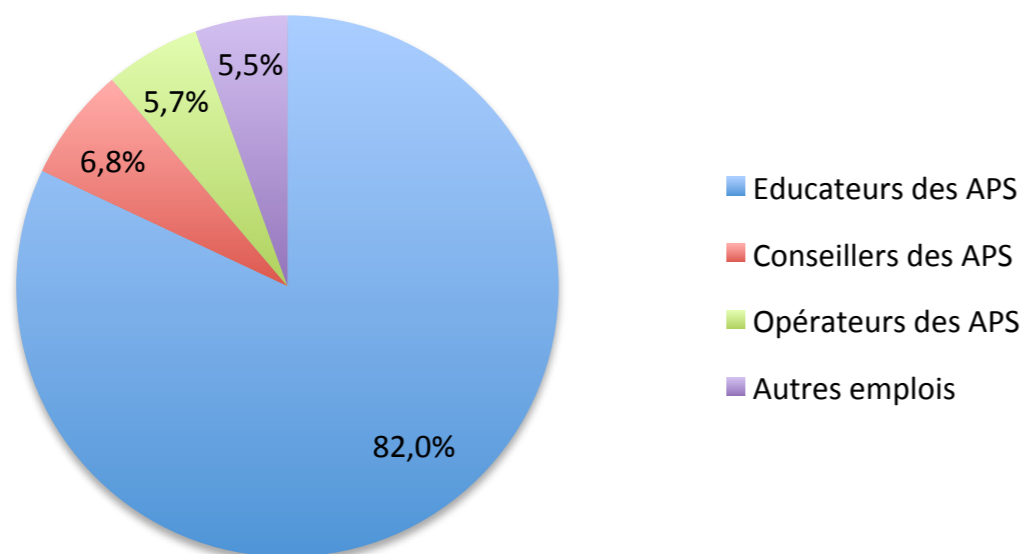
Répartition départementale des emplois sportifs dans les collectivités territoriales en Rhône-Alpes (Source : CNFPT, 2011)



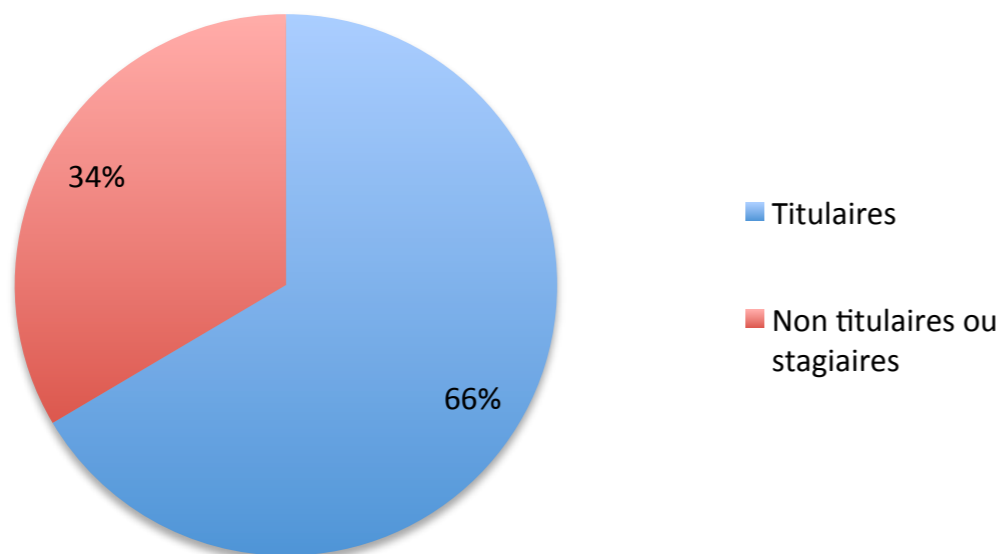
Taux de féminisation des emplois sportifs non annexes dans les collectivités territoriales en Rhône-Alpes selon le statut (Source : CNFPT, 2011)

Postes principaux non annexes	Taux de féminisation (%)
Conseiller des APS	16
Educateur des APS	34,4
Opérateur des APS	39,6
Autres emplois NET filière sport	36,3
Ensemble	33,6

Répartition des emplois sportifs non annexes dans les collectivités territoriales en Rhône-Alpes selon le statut (Source : CNFPT, 2011)



Répartition titulaires / non titulaires des emplois sportifs non annexes dans les collectivités territoriales en Rhône-Alpes (Source : CNFPT, 2011)



Pour les emplois non annexes (cf. définition p. 36), plus de quatre salariés sur cinq ont le statut d'éducateur des APS.

Répartition titulaires / non titulaires des emplois sportifs non annexes en fonction du statut dans les collectivités territoriales en Rhône-Alpes (Source : CNFPT, 2011)

Postes principaux non annexes	Titulaires ou stagiaires	Non titulaires	Ensemble	% emploi National
Conseiller des APS	111	14	125	10,7 %
Éducateurs de APS	1054	463	1517	10,1 %
Opérateurs de APS	64	42	106	6,1 %
Autres emplois NET filière sport	1	101	102	16,6 %
<b>Ensemble</b>	<b>1230</b>	<b>620</b>	<b>1850</b>	<b>10 %</b>



© Sébastien Derrey

## 2.3. LE SPORT ASSOCIATIF FÉDÉRAL

### PÉRIMÈTRE

Le sport associatif fédéral concentre l'ensemble des associations sportives sous le statut « loi 1901 » ayant pour objet l'entraînement, la préparation et l'organisation des compétitions sportives dans un cadre fédéral. Ne sont pas comptés ici les emplois des clubs des secteurs Golf et Equestres (cf. 2.4.3 et 2.4.4).

### SOURCES

Région Rhône-Alpes – Enquête Contrat Objectif : Emploi Ligues, CD, Club – (2014)

Annuaire du Comité Régional Olympique et Sportif Rhône Alpes – (2014)

INSEE Rhône-Alpes – La Lettre (Economie) n°228 – (2014)

Centre National des CRES – Panorama de l'Economie Sociale et Solidaire – (2012)

### L'ESSENTIEL

Dans le champ sportif fédéral, la région Rhône-Alpes compte :

- Plus de **3 750 emplois** (pour plus de 2 500 ETP)
- **17 450 structures** (incluant golf et équestre) ont :
  - 112 Liges régionales
  - 494 Comités départementaux
  - 16 844 clubs

Tendance :





En 2012, la France compte 164 137 clubs ce qui représente 17,6 millions de licences sportives délivrées par les fédérations sportives agréées. Dans ce cadre, la région **Rhône-Alpes apparaît comme une région particulièrement sportive**. Elle compte **1 683 524 millions de licenciés** et regroupe **10,4% des clubs affiliés** pour **11,1 % des licences** en France. Le taux de licence sportive est d'ailleurs plus élevé que la moyenne : 27,3 % en Rhône-Alpes contre 24,2% en moyenne en France.

Le sport associatif fédéral en Rhône-Alpes (hors Golf et Equestre, traités dans les parties 2.4.3 et 2.4.4) génère **3 756 emplois** (pour 1 865 ETP). La structure des emplois est très disparate, tant en fonction des structures que des types de disciplines. À titre indicatif, les clubs équestres et les clubs de golf (non comptés ici) génèrent chacun entre 1 600 et 1 800 emplois. Le judo (437 emplois) et le football (396 emplois) complètent ce podium.

La répartition est inégale entre les ligues, les comités départementaux et les **clubs**. Ces derniers concentrent la grande majorité des emplois avec **3 050 emplois** soit **81 % du nombre d'emplois total du secteur**. Si les clubs sont les plus gros employeurs en volume, ils emploient beaucoup moins à temps plein (1 865 ETP). Le temps partiel constitue d'ailleurs une caractéristique marquante du secteur (2 emplois pour 1 ETP), mais inégalement répartie. Le ratio Emploi/ETP est de 2,3 pour les clubs, alors qu'il est de 1,3 ou 1,4 pour les CD et les Ligues.

Le secteur fédéral apparaît relativement dépendant des différentes formes d'aides à l'emploi. Par exemple, en 2014, la DRJSCS recensait 354 emplois bénéficiant d'une aide *via* le dispositif d'Etat « Emplois CNDS » (anciennement Plan Sport Emploi), variablement répartis sur le territoire\*.

Le dispositif plus récent des emplois d'avenir commence également à irriguer le secteur : en 2013, on comptait en Rhône-Alpes 134 emplois d'avenir soutenus dans des associations sportives. En 2014, ce nombre monte à 327 (multiplié par 2,4), sans compter près de 470 emplois d'avenir dans la filière Education Populaire.

\* Ce dispositif d'aide financière favorise la création d'emplois durables et qualifiés par les associations sportives (Educateurs sportifs titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP, agents d'animation, agents administratifs ou agent de développement).

\*\* Les emplois soutenus par la DRJSCS concernent les emplois créés par les ligues et les comités régionaux sportifs

## Le sport associatif, composante de l'Économie Sociale et Solidaire

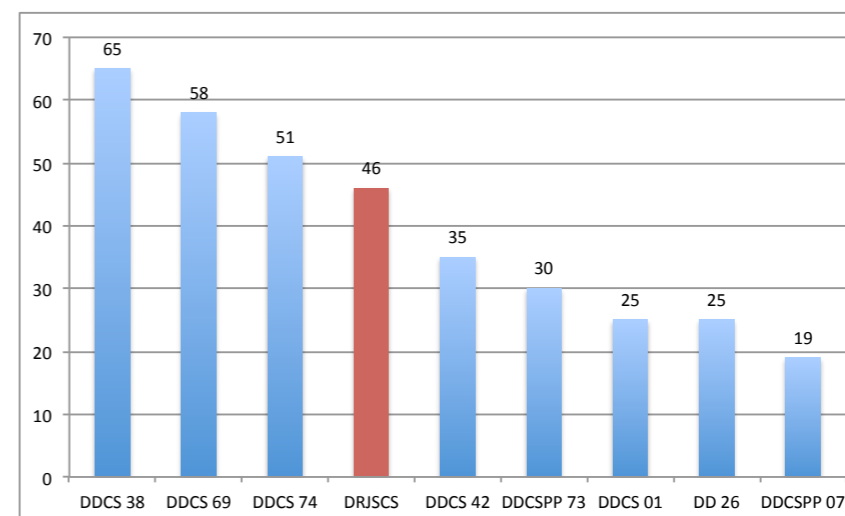
L'ESS dans son ensemble est identifiée comme un secteur important en Rhône-Alpes : avec plus de 240 000 postes de travail (dont 79% sont employés dans des associations), elle représente 10,6% de l'emploi salarié rhônalpin. La majorité de l'emploi y relève de l'action sociale ou de l'enseignement, le sport reste une composante non négligeable de ce secteur centré un objectif d'utilité sociale. Ainsi, l'emploi sportif fédéral représenterait en Rhône-Alpes 3% des effectifs salariés de l'ESS (pour comparer, le secteur « art, spectacle et activités récréatives » représente moins de 5% des effectifs de l'ESS), poids comparable au secteur « sport loisir » à l'échelle nationale.

À titre indicatif, le centre national des CRES estime que 56% de l'emploi du secteur « sport loisir » en France relève de l'ESS (attention : le périmètre du sport dans cette enquête est restreint au noyau dur de la branche sport, très éloigné de la définition élargie de la filière utilisée dans ce rapport).

Répartition des emplois fédéraux (nombre & ETP) selon le type d'employeur (hors Golf et Equestre) (Source : Etude CO Région Rhône-Alpes, 2014)

Types d'employeurs	Nombre d'emplois	%	ETP	%	Ratio Emploi / ETP
Ligues / CR employeurs	302	8 %	221,35	12 %	1,4
CD / District employeurs	404	11 %	315,15	17 %	1,3
Clubs employeurs	3 050	81 %	1 329,35	71 %	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>3 756</b>	<b>100 %</b>	<b>1 865,85</b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>

Répartition des emplois soutenus par le dispositif « emploi CNDS » en région Rhône-Alpes\*\* (Source : DRJSCS, 2014)





© Daniel Gasienica

## 2.4. LES SERVICES SPORTIFS MARCHANDS : OFFRES D'ESPACES DE PRATIQUES

2.4.1. Les salles et espaces marchands

2.4.2. Les salles de fitness

2.4.3. Les Etablissements équestres et leur filière

2.4.4. Les golfs et leur filière





© L'imaGiraphe

## 2.4.1. LES SALLES ET ESPACES MARCHANDS (HORS FITNESS ET SOUS-FILIÈRES)

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe l'ensemble des sociétés marchandes vendant l'accès à des espaces sportifs, ludosportifs et de loisirs, ainsi que des services associés : Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH), Structures Artificielles d'Escalade, salles de football indoor, complexes multisportifs, Karting, bowling, Laser-Game, etc.

Les structures de ce sous-secteur ne sont pas prises en compte dans les données CCNS. Elles ne comprennent pas les salles de fitness, les centres équestres et les golfs (traités dans les sections suivantes).

### SOURCES

Base de données CRIS – (2011-13)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes les salles et les espaces (ludo)sportifs représentent :

- Plus de **1 500 salariés**
- Plus de **150 millions d'€ de chiffre d'affaires**
- Près de **300 structures**



Depuis une quinzaine d'années, on assiste à un essor important d'entreprises marchandes qui vendent la mise à disposition de salles ou d'espaces dotés d'équipements sportifs ou de loisirs, le plus souvent en milieu urbain ou en périphérie des villes.

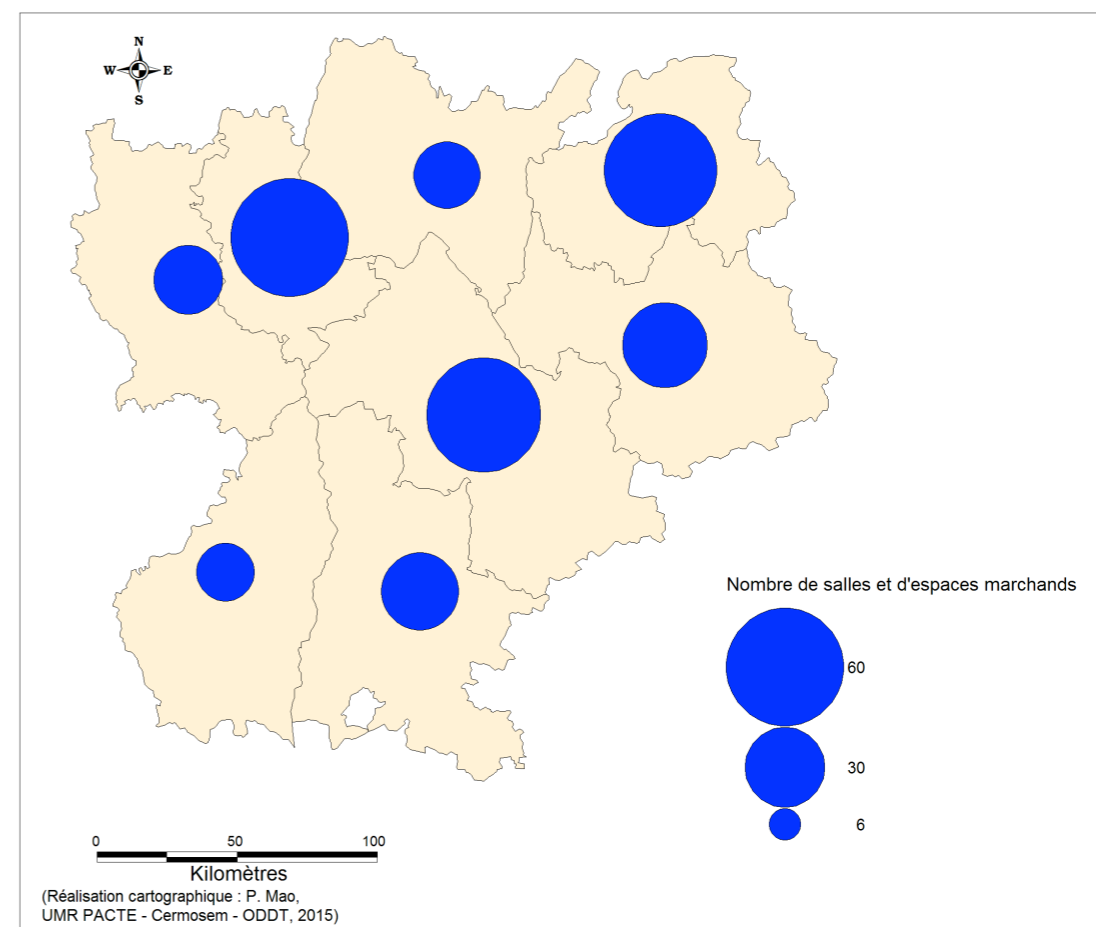
Il peut s'agir de pratiques sportives relativement traditionnelles (squash, badminton, mur d'escalade, circuit automobile...) ou plus récentes (football indoor), voire de loisirs physiques et ludiques (karting, PAH, bowling, laser-game, etc.).

La région Rhône-Alpes est aujourd'hui richement dotée en structures de ce type, dont la majorité restent des TPE : plus de **70%** d'entre elles **ne dépassent pas cinq salariés**. Pour autant, elles représentent aujourd'hui un bassin d'emplois loin d'être négligeable : **autour de 1 600 salariés**, pour un **volume de dépenses de personnel de plus de 47 millions d'euros** (environ 1/3 du chiffre d'affaires).

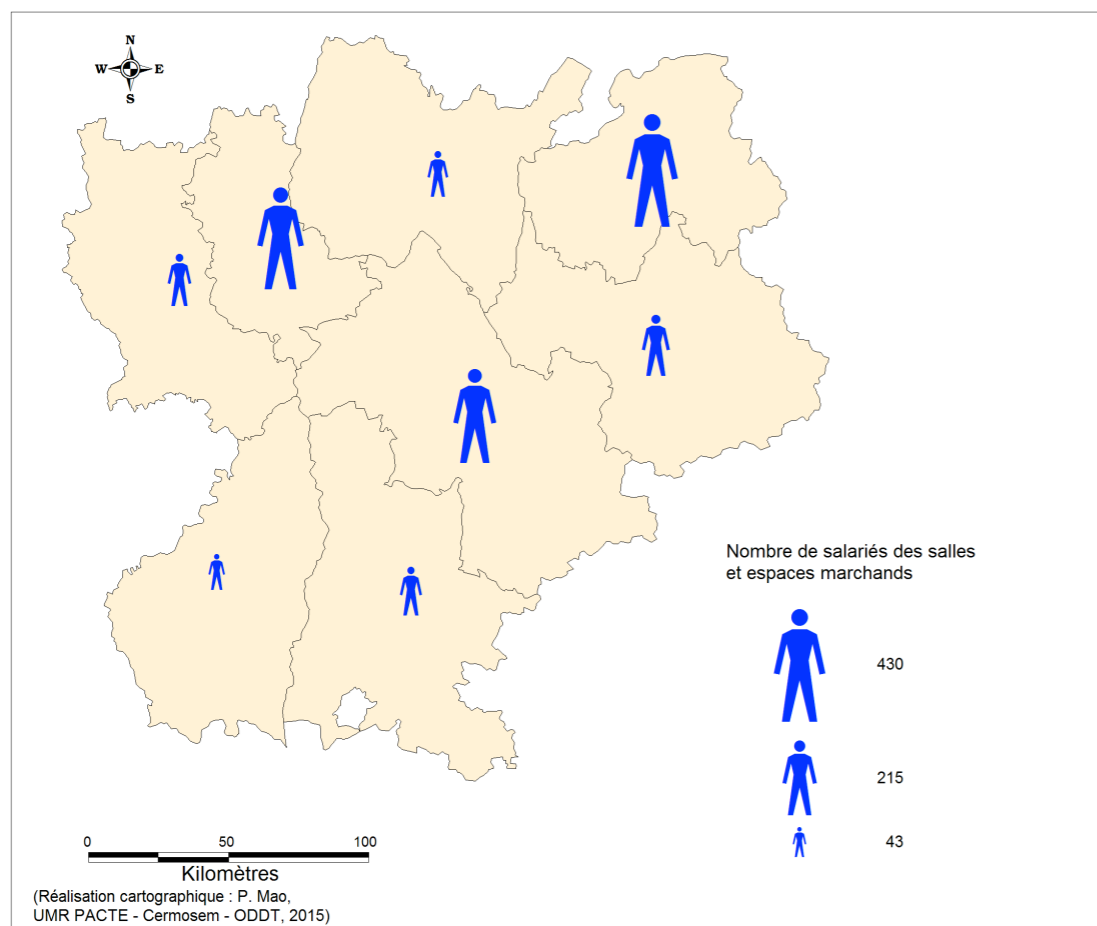
Diffuses sur l'ensemble du territoire régional, ces entreprises se concentrent néanmoins dans les départements les plus urbanisés – Rhône (20%) et Isère (19%) – et un département très touristique – la Haute-Savoie (19%). Ce trio centralise également les plus gros employeurs du secteur et pèse plus des 2/3 du secteur.



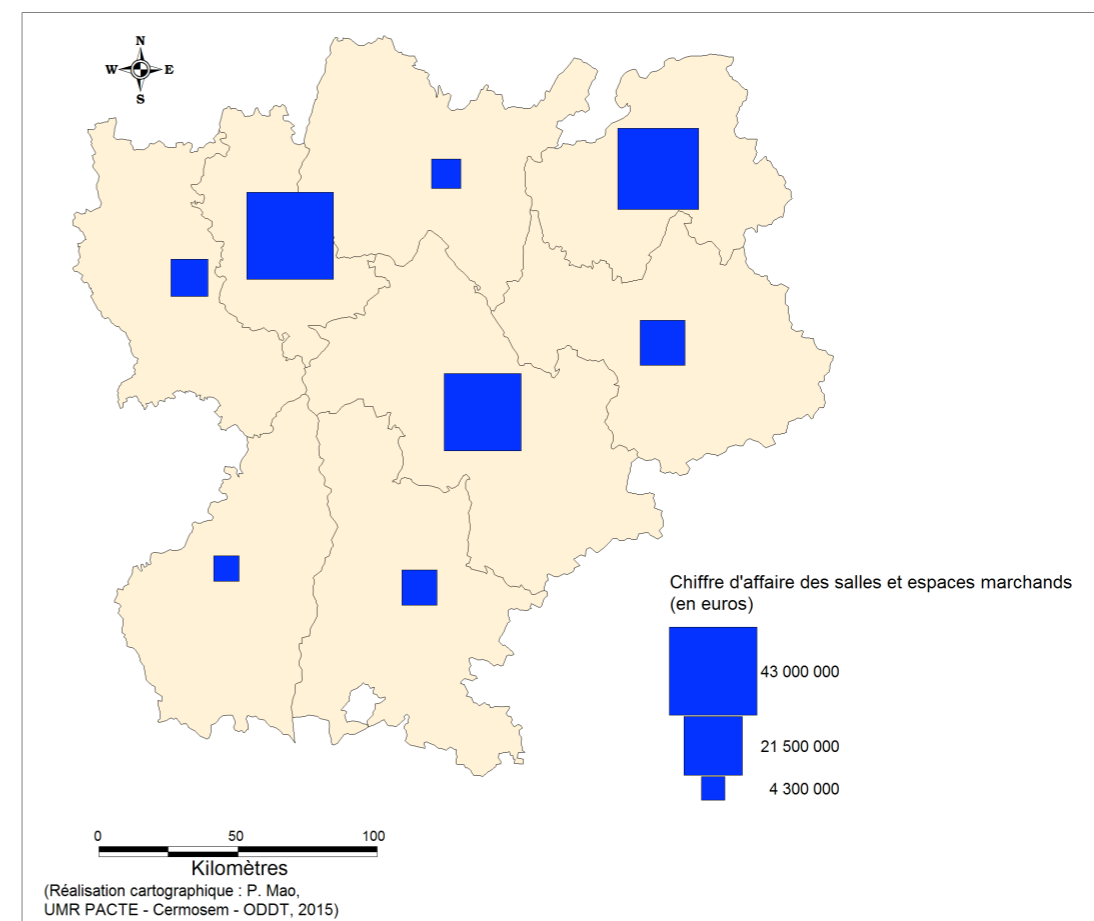
Répartition départementale des salles et des espaces marchands en Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



Répartition départementale des emplois des salles et des espaces marchands en Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



Répartition départementale du chiffre d'affaires des salles et des espaces marchands en Rhône-Alpes (Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)





## 2.4.2. LES SALLES DE FITNESS

### PÉRIMÈTRE

La filière économique de la remise en forme (fitness) n'est pas prise en compte dans les données issues du CAFEMAS concernant la Convention Collective Nationale du Sport. L'estimation est restreinte au volume d'entreprises rhônalpines dont l'activité repose sur l'organisation d'activités de remise en forme. L'activité proposée par le mouvement associatif n'est pas considérée ici.

### SOURCES

CAFEMAS – Annuaire des clubs de remise en forme – (2012)

Pillat V. et Chiocci C. – Recensement des structures de remise en forme en Rhône-Alpes – (2014)

EUROSEEN/RUNOPES (Bauger, P. et al.) – L'emploi dans le secteur du fitness en France : caractéristiques socio-économiques de l'offre et gestion de la main d'œuvre – (2006)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes l'activité marchande de la remise en forme représente :

- Plus de **1 400 emplois**
- **375 entreprises** au sein desquelles il est possible de pratiquer (soit 12,4% de l'offre nationale)



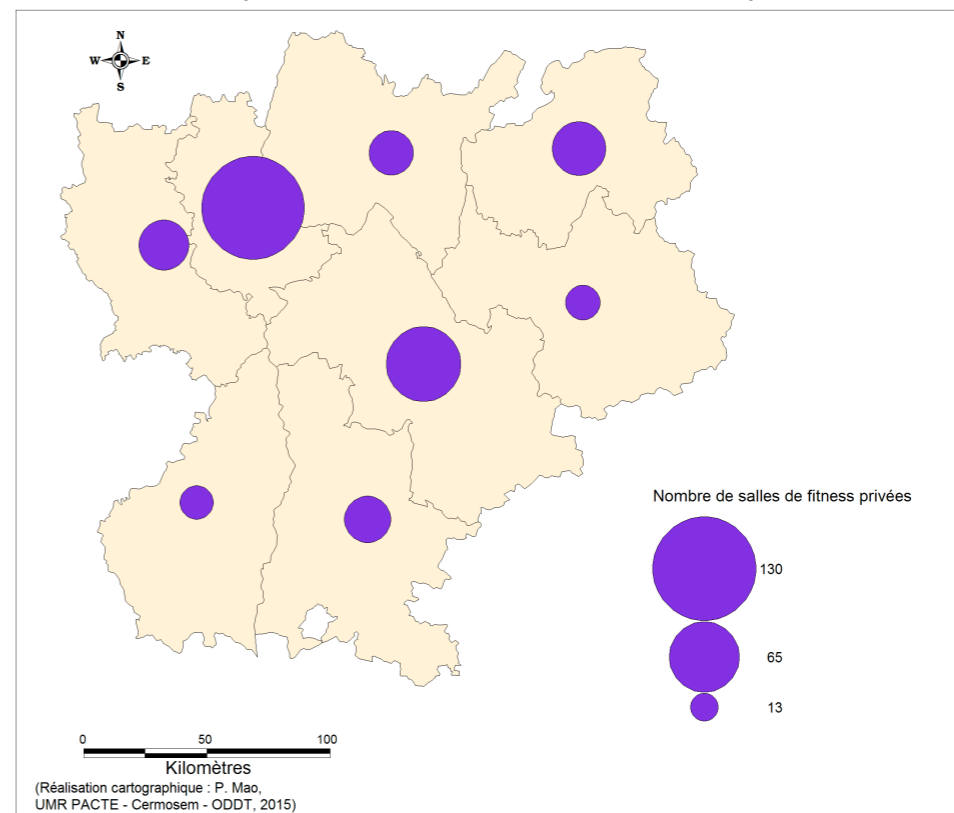
La Région Rhône-Alpes est un territoire phare de l'activité de remise en forme.

Elle est la 2ème région en termes de nombre de salles de remise en forme (**12,4% de l'offre nationale**) après l'Île-de-France (15,5%) et devant PACA (11,3%). Ces trois régions concentrent à elles seules presque 40% des salles marchandes de France.

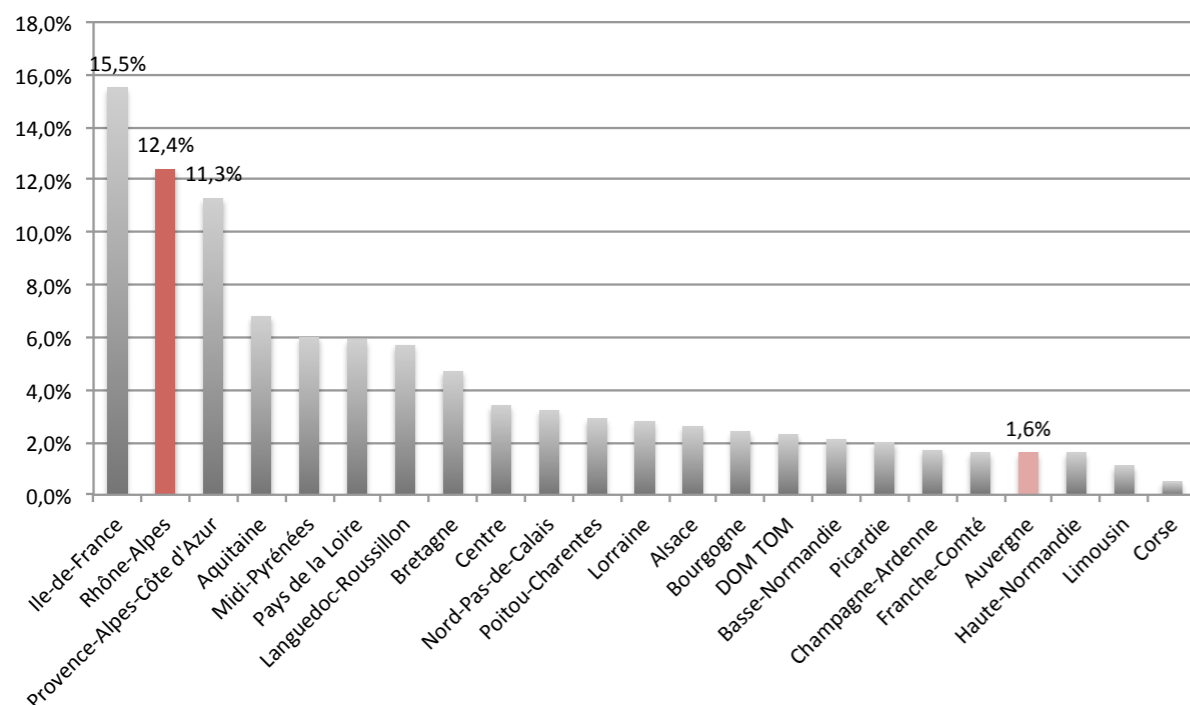
Avec **375 structures** de remise en forme en 2014, le volume d'emploi total estimé est supérieur à **1 400 salariés**, essentiellement dans les fonctions d'accueil, d'animation et de coaching.

Ces salles sont inégalement réparties en région Rhône-Alpes : le département du **Rhône** cumule **36%** des salles et l'Isère 19% alors que l'Ain, la Savoie et l'Ardèche représentent respectivement, 6%, 5% et 3% du volume total des salles.

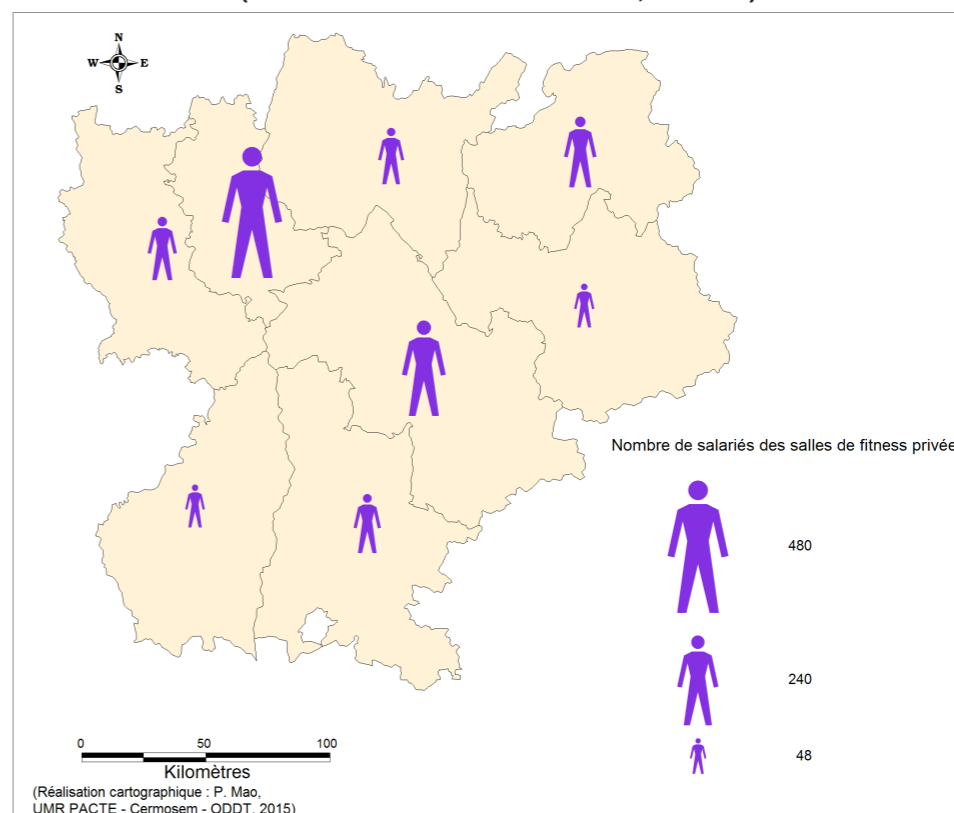
Répartition départementale des salles de fitness privées en Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



Répartition régionale du volume de salles de fitness (source : CAFEMAS 2012)



Répartition départementale des salariés des salles de fitness privées en Rhône-Alpes  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)





## 2.4.3. LES ÉTABLISSEMENTS ÉQUESTRES ET LEUR FILIÈRE

### PÉRIMÈTRE

La pratique des sports équestres relève du Ministère des sports. A ce titre, l'étude aborde en priorité les données relatives aux activités sportives et de loisirs au sein des établissements équestres qui regroupent les centres équestres et les organisateurs de manifestation adhérents à la Fédération Française d'Équitation (FFE).

Les sports équestres sont une des composantes de la filière équestre (élevage, fournisseurs, courses hippiques,...). Des repères plus généraux sur ces activités induites sont également valorisés.

### SOURCES

Observatoire Économique Régional (OER) – (2015) & (2011)  
Données sur l'emploi, issues de la Région Rhône Alpes – Contrat d'objectif - (2014)  
Annuaire du Comité Régional Olympique et Sportif Français Rhône Alpes – (2014)  
Annuaire ECUS (2014)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes les établissements équestres représentent :

- **1 890 emplois** (correspondant à 1 620 ETP)
- **110 M d'€ de chiffre d'affaires**
- **857 établissements équestre** (dont 771 affiliés à la FFE)

Tendance :



## Les établissements équestres, cœur de la filière

**La région Rhône-Alpes est la première région de France en nombre d'établissements équestres.** Elle compte **857 établissements équestres** dont 771 sont affiliés à la Fédération Française d'Équitation (FFE) (ce qui représente près de 10% de l'offre nationale). Ces dernières offrent un volume de **1 890 emplois** correspondant à 1 620 ETP. Les établissements équestres ont généré un **chiffre d'affaires de 110 869 000 euros** en 2013.

Avec **68 709 licenciés** en 2013-2014, **Rhône-Alpes est la 2ème région française en nombre de licenciés.** L'équitation est le troisième sport en termes de licences en Rhône-Alpes (derrière le football et le tennis). Ces effectifs sont inégalement répartis sur le territoire régional. L'Isère, le Rhône et l'Ain concentrent ainsi près de 54% des licenciés. En termes d'établissements équestres, le Rhône est détrôné par la Drôme, ce trio concentrant plus de 48% des centres équestres affiliés. Le département de l'Ain héberge depuis 2009 le Parc du cheval Rhône-Alpes situé à Chazey sur Ain.

## La filière équestre au sens large

Selon l'OER, le dynamisme de la filière est d'abord porté par la croissance des centres équestres (+37% entre 2007 et 2011 par exemple), du nombre de licenciés (+37%) et dans une moindre mesure les hippodromes (+34% de chiffre d'affaires).

Les emplois et la richesse de la filière équestre en général étant donc largement induits par les activités sport/loisir/tourisme, il est donc intéressant d'avoir quelques repères plus globaux.

La région Rhône-Alpes est la 3ème région française en termes d'entreprises en lien avec la filière équine (**3 654 entreprises en 2013, 10% de l'offre nationale**).

Toutes activités confondues, la région Rhône-Alpes est la 2ème région française en termes d'emplois dans la filière équestre (derrière la Basse-Normandie) : **9 408 emplois (+29% entre 2011 et 2013)**. Près de

10 2500 personnes sont impliquées (personnes rémunérées et non-rémunérées) dans la filière équine régionale en 2013. Cela démontre l'importance du bénévolat dans ce secteur.

Avec **385 millions d'euros de chiffre d'affaires** total dans la région (hors PMU), la filière équestre est en développement avec une augmentation (**+17%** entre 2011 et 2013). Les enjeux **PMU** des joueurs rhônalpins génèrent un **chiffre d'affaires de 640,5 millions d'euros**, portant à plus d'1 milliard d'euros le chiffre d'affaires de la filière équine en Rhône-Alpes.

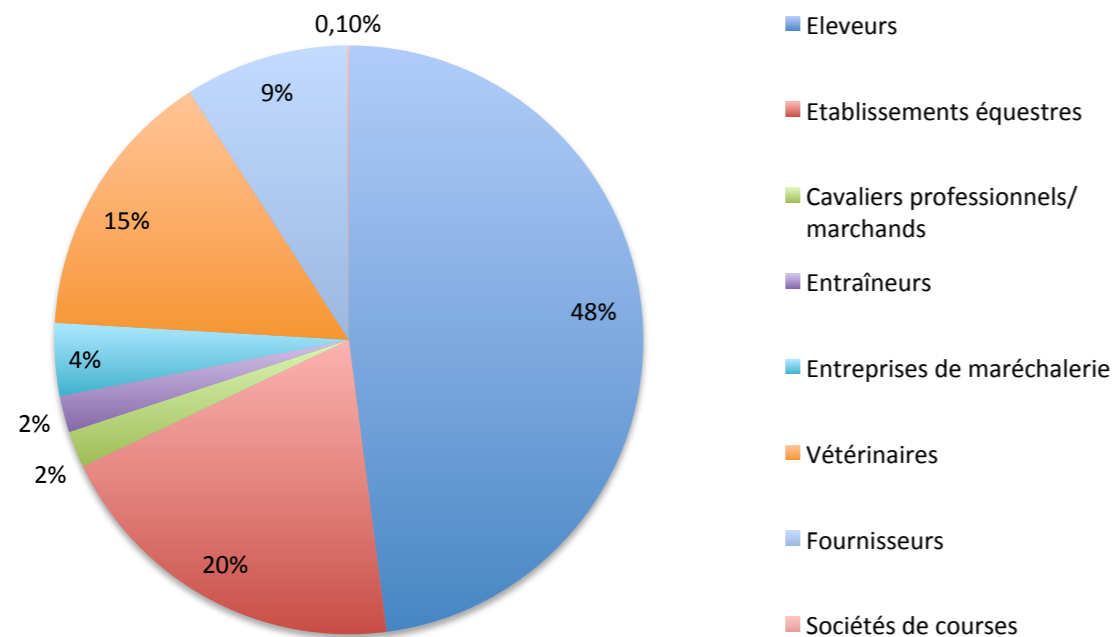
La région Rhône-Alpes est la région leader du « tourisme équestre » avec **11 330 cavaliers licenciés** fléchés tourisme. Auxquels viennent s'ajouter beaucoup de particuliers pratiquant également l'équitation à des fins touristiques et/ou de loisirs sans être licenciés. La région offre une diversité de territoires et de paysages naturels, qui motivent la pratique de l'équitation d'extérieur. Environ 230 entreprises offrent des activités de randonnée dans la région.

La filière professionnelle hippique, moins développée que dans l'ouest de la France (presque 50% des hippodromes sont situés en Pays de la Loire, Basse-Normandie et Bretagne), n'est pas à négliger en Rhône-Alpes : six sociétés de courses gèrent sept hippodromes (trois pôles régionaux, quatre 1ère catégorie) qui accueillent plus de 120 réunions par an. L'hippodrome de Lyon figurait en 2012 en 7ème position en terme de nombre de réunions organisées (42). On dénombre **89 cavaliers professionnels et 105 entraîneurs** dans ce secteur. Les réunions génèrent **39,8 millions d'euros d'enjeux sur les hippodromes rhônalpins**,

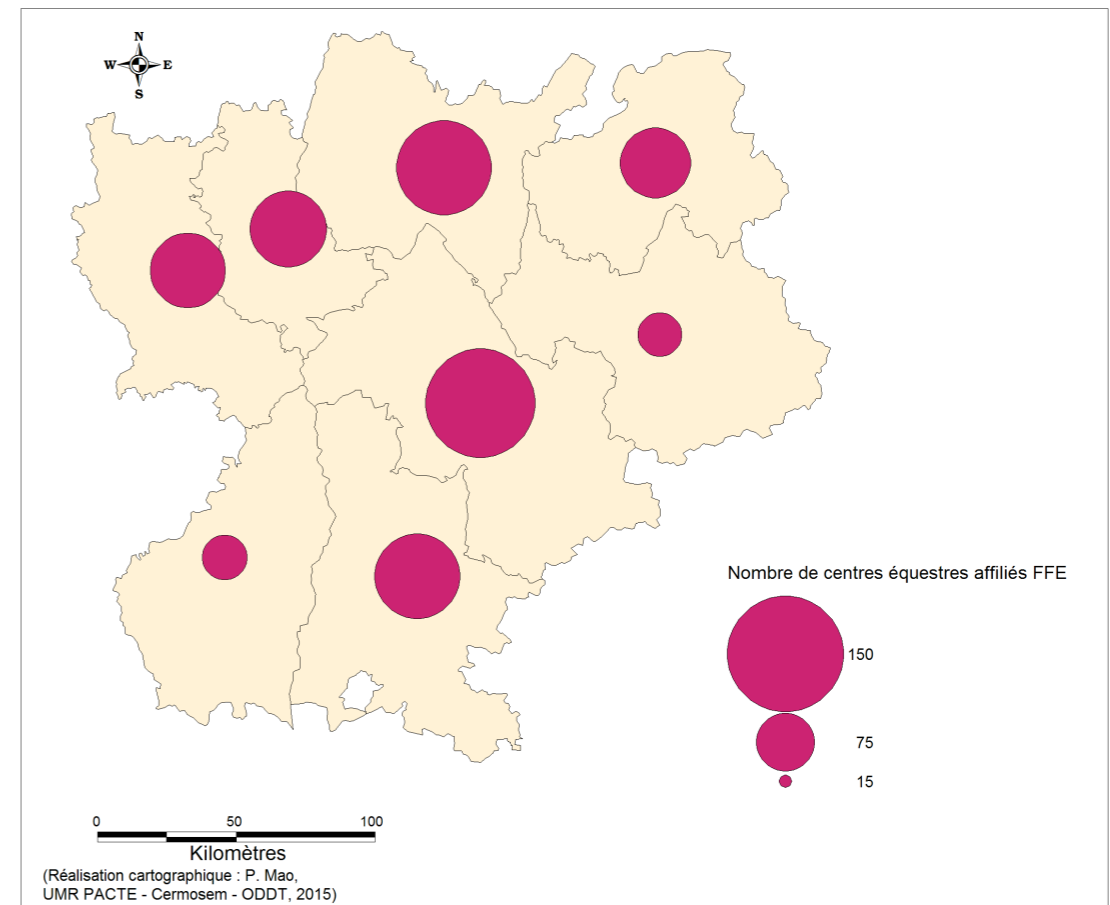
Enfin, on peut noter que le salon Equita'Lyon, organisé depuis 1996, est le premier salon du cheval en France, et attire chaque année plus de 100 000 visiteurs.



Répartition par type des entreprises de la filière équestre Rhône-Alpes  
(Source : OER, 2011)



Répartition départementale des établissements équestres affiliés FFE en Rhône-Alpes  
(Source : Annuaire ECUS, 2014)





## 2.4.4. LES GOLFS ET LEUR FILIÈRE

### PÉRIMÈTRE

La filière économique du golf, relevant en partie de la CPNEF golf, n'est pas prise en compte dans les données CCNS. L'estimation du poids de ce sous-secteur est ici restreinte aux activités du cœur de métier de l'exploitation de golf : accès aux parcours et installations, encadrement et événements golfs, entretien des parcours. Ont été exclues les activités de fabrication et de diffusion d'articles de sport, ainsi que les activités touristiques liées (traitées ailleurs).

### SOURCES

BIPE – Le poids économique du golf en France. Rapport final – (2007)

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) Golf – Égalité entre les femmes et les hommes dans les métiers du golf – (2012)

FFGolf – Les chiffres du golf 2013. Le poids économique de la filière – (2013)

Région Rhône-Alpes – Enquête Contrat Objectif : Emploi Lignes, CD, Club – (2014)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, le cœur d'activité de la filière golf c'est :

- Plus de **1 840 salariés**
- Plus de **80 M d'€ de chiffre d'affaires**
- Plus de **74 structures de golf** (10,4% de l'offre nationale)

Tendance :



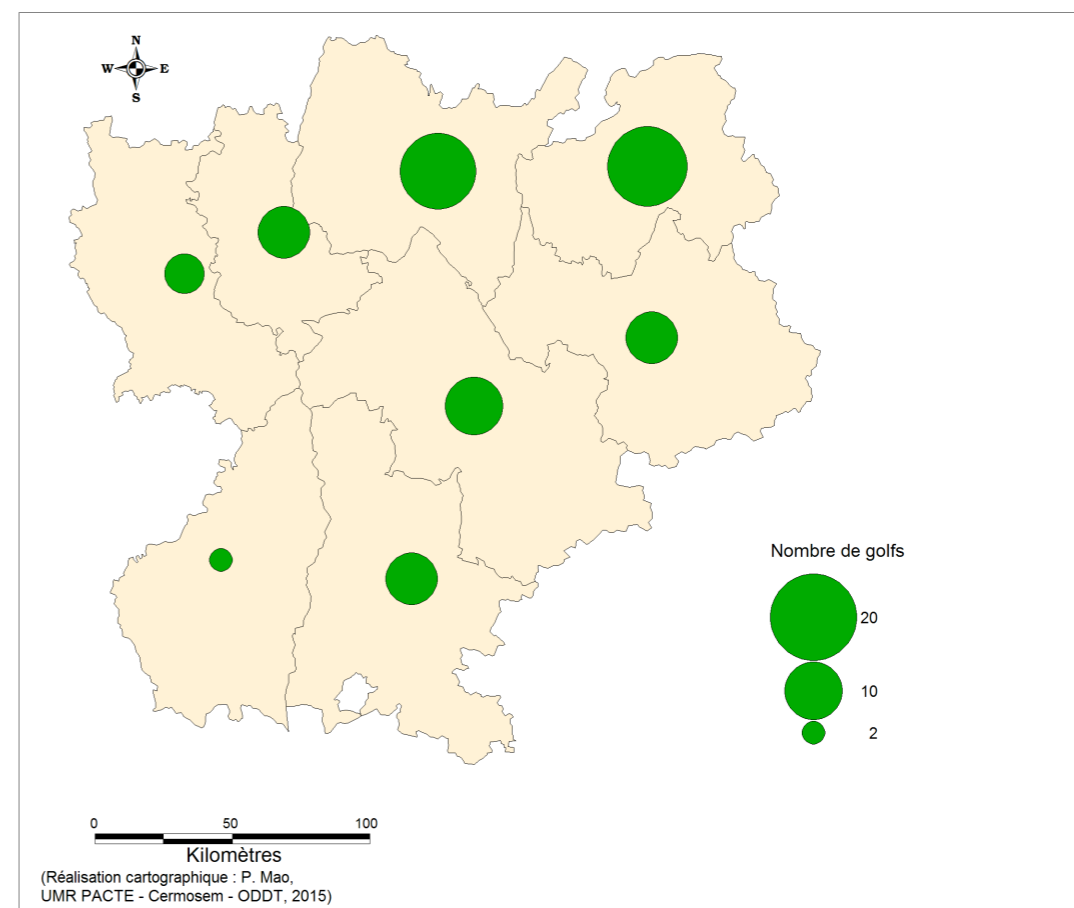
La Région Rhône-Alpes est un territoire phare de l'activité golfique. La Ligue Rhône-Alpes de Golf est la **deuxième ligue de France** (derrière l'Île-de-France), avec plus de **43 000 licenciés**, soit **10,6% du nombre total de licence en France**. Le golf est une activité majoritairement **masculine** : plus de **70%** des licenciés rhônalpins sont des hommes.

Les **74 structures de golf** recensées représentent **10,4% de l'offre nationale**, qui génèrent une activité économique importante (le chiffre d'affaires moyen d'un golf est supérieur à 1 million d'euros). En ordre de grandeur, les golfs de Rhône-Alpes emploient **1 844 salariés** pour un **chiffre d'affaires** total supérieur à **80 millions d'euros**. La filière golfique dans son ensemble pèse beaucoup plus lourd : à titre indicatif, si l'on prend en compte les autres emplois induits par l'activité golfique (distribution, prestations touristiques, fitting...), la Ligue Rhône-Alpes estime le nombre total d'emplois à plus de 2 200 ETP.

Ces retombées sont inégalement réparties en Rhône-Alpes : la Haute-Savoie et l'Ain cumulent 45% de l'offre, alors que l'Ardèche (3%) ou la Loire (7%) bénéficient de peu de retombées golfiques.

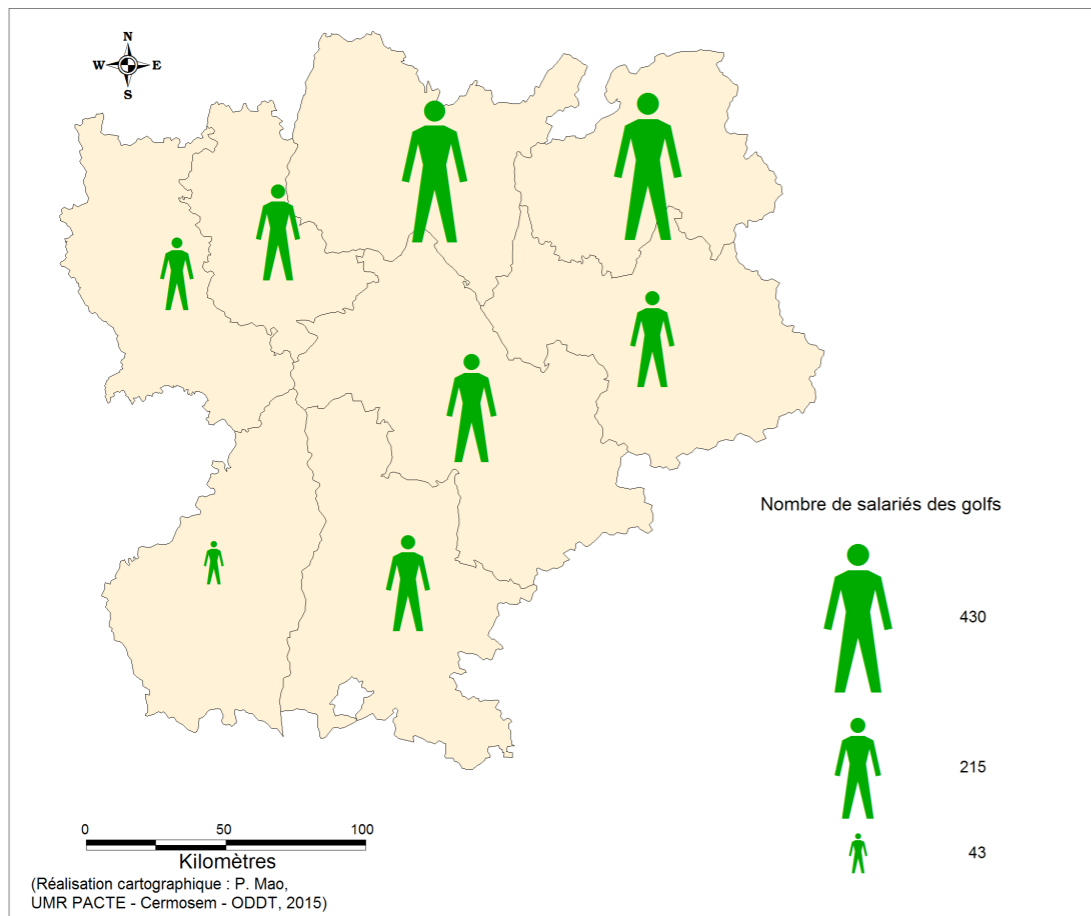
Les emplois dans les golfs sont majoritairement masculins (70%), avec une répartition marquée des types de postes : les hommes sont surreprésentés dans les métiers de terrain, l'encadrement et l'enseignement, les femmes sont surreprésentées dans les postes d'accueil, de vente et d'administration. Les emplois dans ce secteur sont assez stables : près de **90% des emplois sont en CDI**.

Répartition départementale des golfs en Rhône-Alpes en 2014  
(Source : Ligue Rhône-Alpes de Golf)

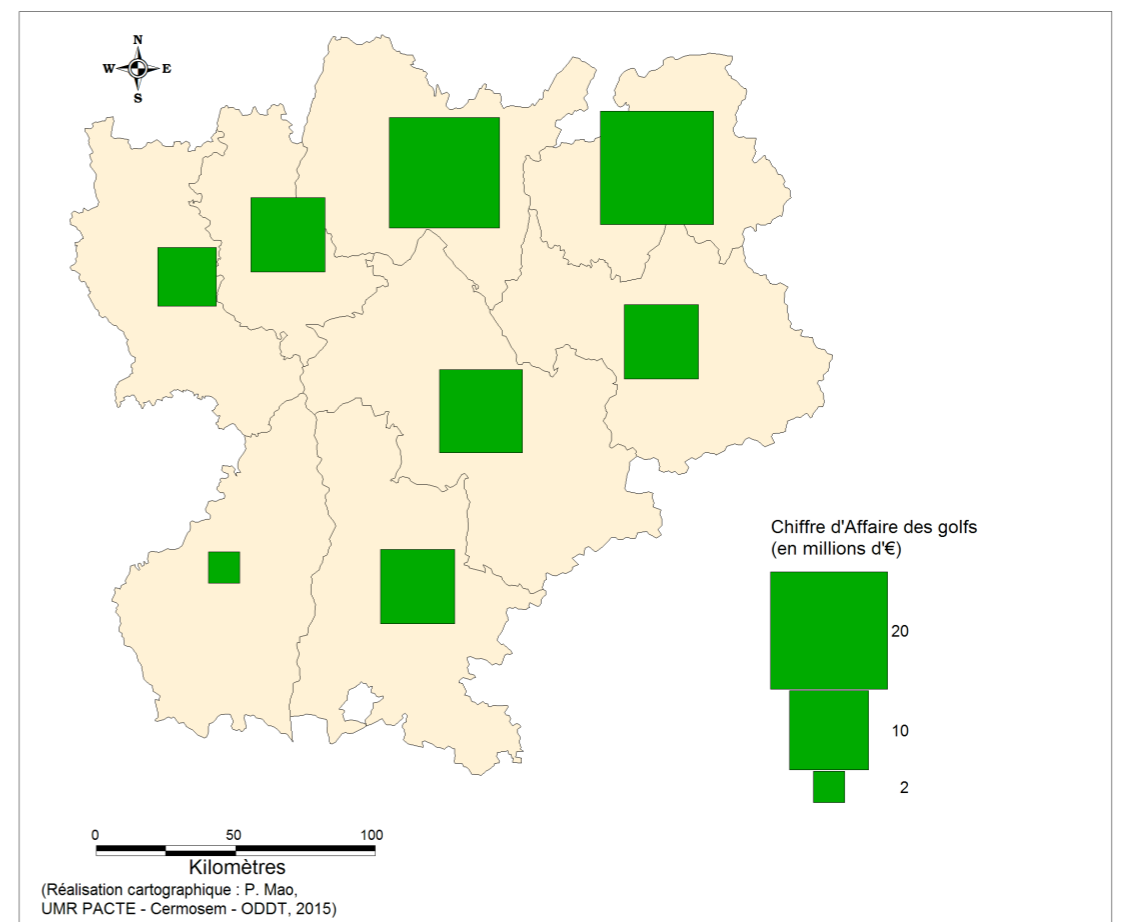




Répartition départementale du nombre de salariés des golfs en Rhône-Alpes en 2014  
(Source : Ligue Rhône-Alpes de Golf)



Répartition départementale du chiffre d'affaires des golfs en Rhône-Alpes en 2014  
(Source : Ligue Rhône-Alpes de Golf)





## 2.5. LES AUTRES SERVICES SPORTIFS MARCHANDS

2.5.1. Les indépendants de l'encadrement outdoor

2.5.2. Les agences de voyages sportifs et d'événementiel

2.5.3. L'exploitation des remontées mécaniques



© Cyril Bèle

## 2.5.1. LES INDÉPENDANTS DE L'ENCADREMENT OUTDOOR

### PÉRIMÈTRE

Rhône-Alpes est la première région dans le domaine des moniteurs-éducateurs sportifs de nature. La majorité d'entre eux n'est pas salariée : ces «purs» indépendants permettent d'observer un type d'emplois particulier.

### SOURCES

Pôle Ressources National Sports de Nature - Enquête Emploi Nationale auprès des éducateurs sportifs de nature déclarés - (2011 & 2015)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, l'encadrement outdoor c'est :

- **13 000 éducateurs sportifs « sport de nature » actifs**  
(25% de l'offre nationale)
- **dont plus de 9 100 uniquement indépendants**



## Définition

Les travailleurs indépendants sont des personnes qui exercent à leur compte une activité économique, en supportant les risques de cette activité et en s'appropriant les profits éventuels qu'elle peut générer. Ils sont autonomes dans l'organisation de leur travail (horaires, dates, moyens mis en oeuvre, etc.), et ne se trouvent pas, à la différence d'un personnel salarié, dans une situation de subordination juridique à l'égard de la personne (par exemple l'association, l'entreprise de tourisme sportif) avec laquelle ils contractent.

([www.association.gouv.fr](http://www.association.gouv.fr))

Rhône-Alpes est clairement une région phare dans l'encadrement des sports de nature. En effet, elle comptabilise 25% des éducateurs déclarés en sport de nature en France\* des 77 500 éducateurs déclarés au niveau national. Sur ces **19 660 éducateurs « sports de nature »** rhônalpins, **13 000** sont considérés comme en **actifs** en 2014.

À l'échelle nationale, un éducateur sur deux positionné sur des activités outdoor se situe en Rhône-Alpes.

Du fait de l'importance du ski dans l'offre sportive de Rhône-Alpes\*\*, le statut juridique de travailleur indépendant est très largement dominant dans la région : près de **80% des éducateurs** déclarés sont travailleurs **indépendants** (soit 10 300 personnes) contre un peu plus de 40% dans les autres régions française.

En considérant les situations de doublon « statut de travailleur indépendant/statut de salarié », on peut estimer à 70 % des éducateurs déclarés, le volume de travailleurs indépendants soit un peu plus de **9 100 moniteurs strictement indépendants** (donc non susceptibles d'être pris en compte parmi les salariés d'autres secteurs).

Il faut noter qu'environ 55% de ces éducateurs sont moniteurs de ski. L'importance de ce secteur est visible dans le grand nombre d'écoles susceptible de faire appel à eux (sous le statut majoritaire de l'indépendance). On dénombre en Rhône-Alpes près de 300 structures du type École de Ski Français (ESF) ou École de Ski International (ESI) ;

l'ESF étant une structure très largement majoritaire (plus de 80% des structures rhônalpine et même française).

Globalement l'emploi salarié est deux fois moins présent que dans les autres régions : 25% en Rhône Alpes contre 57% dans les autres régions.

Les activités de montagne (dont le ski) constituent 82% des activités proposées. En creux, on peut considérer que la région Rhône-Alpes présente de fait un fort potentiel de développement professionnel hors montagne

La principale fonction exercée est celle d'encadrement de la pratique. On note cependant moins de polyvalence en termes de fonctions que dans les autres régions (3,9 fonctions contre 4,8) : l'éducateur « sports de nature » rhônalpin étant davantage focalisé sur l'encadrement que ses collègues d'autres régions.

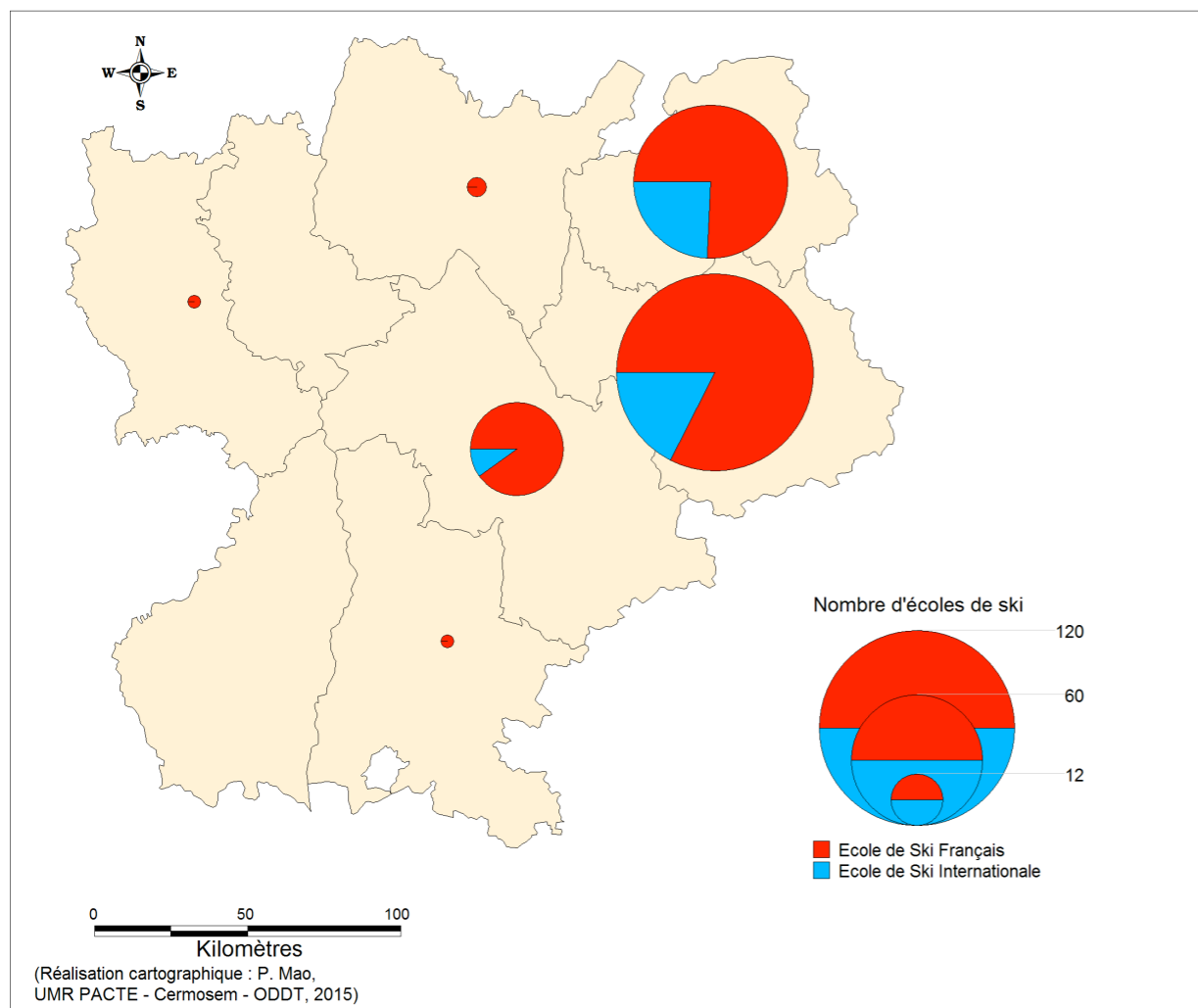
La saisonnalité est particulièrement marquée par rapport aux autres régions. Une fois encore, l'importance des caractéristiques physiques de l'environnement alpin dans la structuration du secteur de l'encadrement des activités outdoor est marquante. En effet, les mois d'hiver (principalement de décembre à avril) sont les mois de forte activité du fait de l'arrivée massive de clients et touristes.

Qui plus est, un tiers des éducateurs tirent 100% de leurs revenus de l'encadrement des sports de nature : cela révèle une réelle spécialisation dans les sports de nature ; et 50% sont spécialisés sur 1 seule activité de pleine nature.

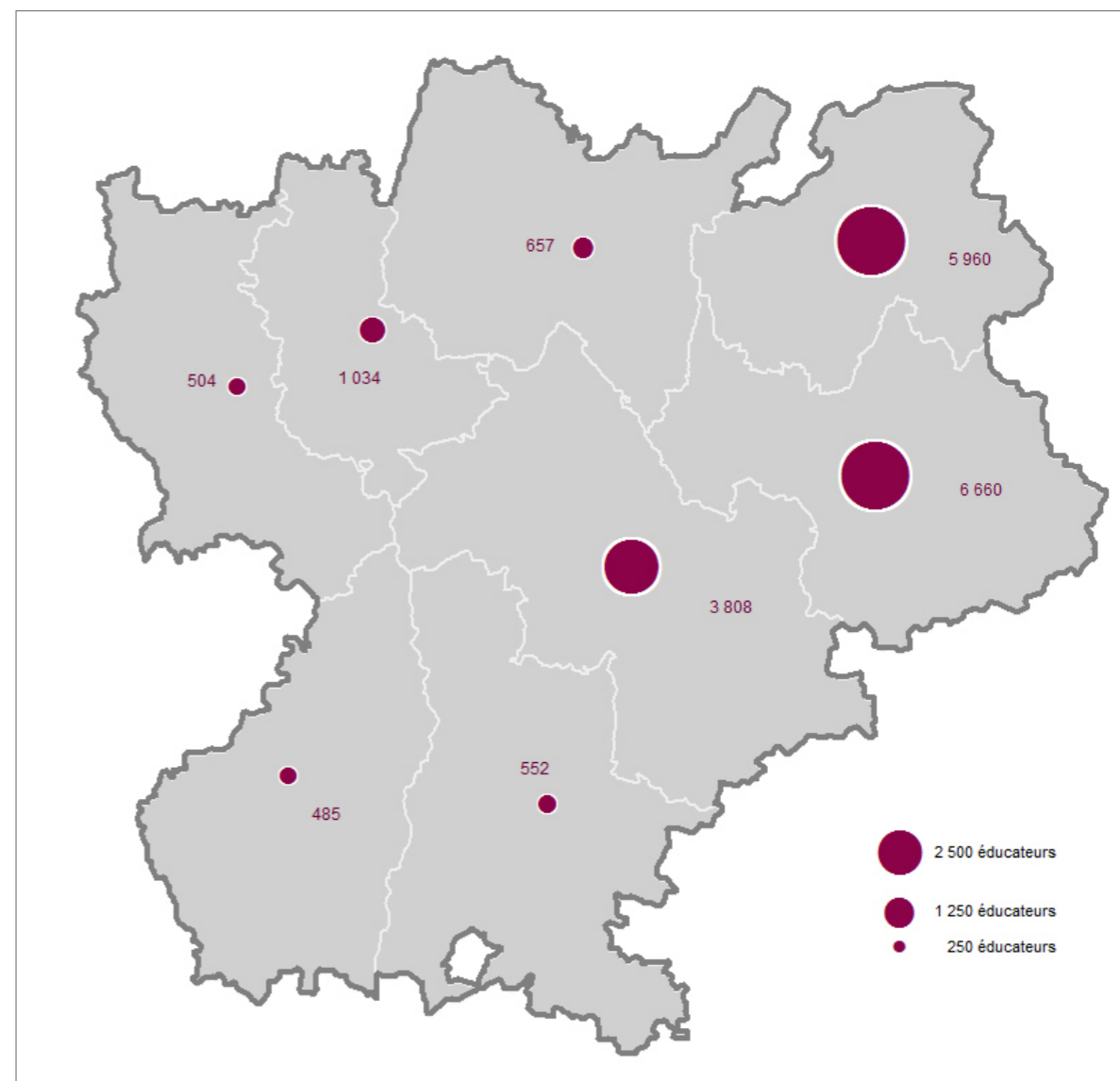
\* En tenant compte des taux d'activité des éducateurs sports de nature, le poids de Rhône-Alpes est même supérieur atteignant presque 35%.

\*\* Plus de 65% des moniteurs sports de nature proposent le ski alpin comme activité.

Répartition départementale des écoles de ski en Rhône-Alpes en 2014  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)



Répartition départementale des éducateurs déclarés en sports de nature en Rhône-Alpes en 2014 (Source : Mission des études et de l'observation statistique, ministère en charge des Sports, mars 2015) (Réalisation : PRNSN, 2015)



55% des éducateurs étant moniteurs de ski, et 82% d'entre-eux se situant dans la filière plus large des activités de montagne, nous retrouvons quasi « naturellement » ces éducateurs dans les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, et dans une moindre mesure en Isère.

## 2.5.2. LES AGENCES DE VOYAGES SPORTIFS ET D'ÉVÉNEMENTIEL

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe deux types de prestataires de services sportifs marchands : les agences de voyages et les tour-opérateurs spécialisés dans le tourisme sportif et d'aventure ou le voyagisme à destination de spectacle sportif ; Les agences d'événementiels qui organisent des événements sportifs à destination des particuliers ou des entreprises.

Ne sont pas pris en compte les agences de voyages généralistes, les services de réservation touristiques classiques, ni les groupements de type bureau des guides ou de prestataires sportifs. Dans le secteur événementiel, ne sont pas recensés les organisateurs sous statut associatif.

### SOURCES

Base de données CRIS – (2011-13)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, les organisateurs de voyages ou d'événementiel sportifs représentent :

- Plus de **350 salariés**
- Plus de **80 entreprises**
- Plus de **160 M d'€ de chiffre d'affaires**



Sans doute derrière l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes présente une activité non négligeable dans le secteur des **agences événementielles** intervenant dans le sport (**39 entreprises**) et des **tour-opérateurs sportifs** (**44 entreprises**). Cette niche de la filière sport génère une activité importante de plus de **160 millions d'euros de chiffre d'affaires**, répartie pour 1/3 dans l'événementiel et 2/3 dans le tourisme sportif. Ces entreprises de services sportifs emploient près de **350 salariés**, majoritairement dans des TPE, même si la taille des entreprises varie selon les sous-secteurs : l'effectif moyen dans l'événementiel est de 4 salariés alors qu'il est de 9 salariés dans le tourisme sportif.

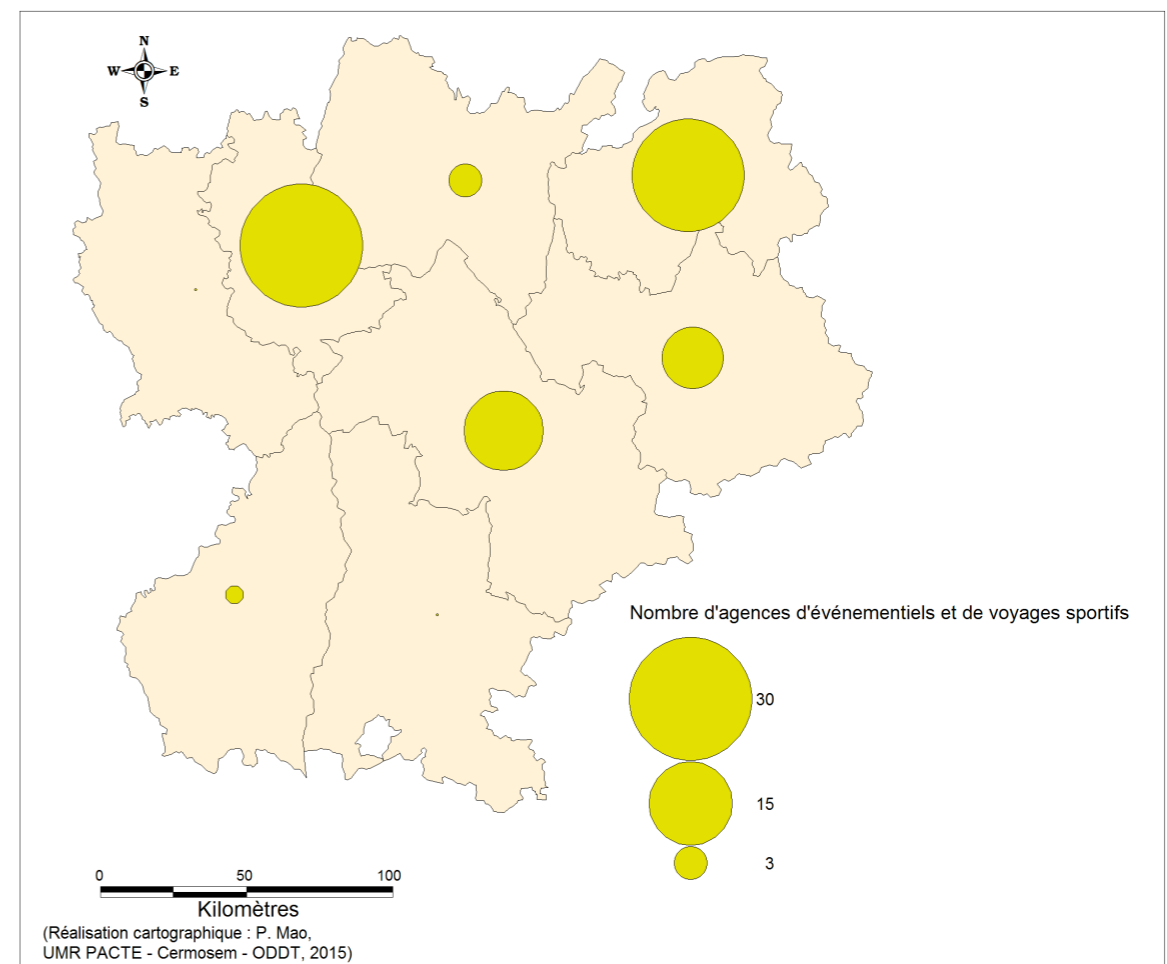
Ces activités sont très inégalement réparties à l'échelle régionale : le Rhône (30 entreprises), la Haute-Savoie (26) et l'Isère (14) concentrent à eux seuls 84% des structures, des activités et à fortiori des emplois.

Dans cette estimation n'a pas été prise en compte la société GL Event car il n'était pas possible de mesurer la part de son activité en relation avec le sport. Il est néanmoins intéressant de faire un focus sur ce leader mondial.

### GL Event, champion lyonnais des événements sportifs internationaux

Grand groupe intégré intervenant dans les principaux marchés de l'événementiel (congrès, manifestations, salons, expositions...), GL Event compte près de 4 000 salariés répartis dans 19 pays et réalise un chiffre d'affaires global supérieur à 800 millions d'euros. Son principal pôle d'activité (GL Event Live) est centré sur l'organisation des grands événements (de la conception à la réalisation) et génère plus 400 millions d'euros de CA. Non mesurable, le sport représente une part solide de cette activité pilotée depuis son siège lyonnais : Coupe du Monde FIFA™ 2010 (Afrique du Sud), JO de Sydney, de Londres ou de Sotchi, Tournoi des 6 Nations, Coupe des Confédérations (Brésil), Golf Championship (Evian), etc. Il est par ailleurs révélateur que le PDG (Olivier Ginon) soit investisseur dans l'OL, soit également devenu actionnaire majoritaire du club lyonnais LOU Rugby et ait fait de son stade (Matmut Stadium) un étendard du savoir-faire de GL Event.

Répartition départementale des agences d'événementiels et de voyages sportifs en Rhône-Alpes (Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)





© Nicolas Vigier

## 2.5.3. L'EXPLOITATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe l'ensemble des activités (fonctionnement, entretien des pistes, secours, gestion, développement...) liées à l'exploitation des remontées mécaniques et rattachées à la chambre professionnelle des opérateurs de domaines skiables. Ne sont pas pris en compte ici les retombées induites par les sports d'hiver.

### SOURCES

Domaine skiable de France – Indicateurs et analyses 2014 – (2014)  
Observatoire Régional du Tourisme – Economie du Tourisme en Rhône-Alpes – (2013)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, l'exploitation des remontées mécaniques représente :

- **150 stations**
- Près de **12 800 emplois** (dont plus de 10 000 saisonniers)
- Près de **1 Md d'€ de recettes TTC** (76% des recettes nationales)

Tendance :



En 2013-2014, malgré un léger repli de l'activité (-4,5%) après plusieurs années de hausse, la France est au deuxième rang mondial en termes de journées-skieur vendues : 55,3 millions, juste derrière les Etats-Unis (56,2 millions) et devant l'Autriche (50,8 millions).

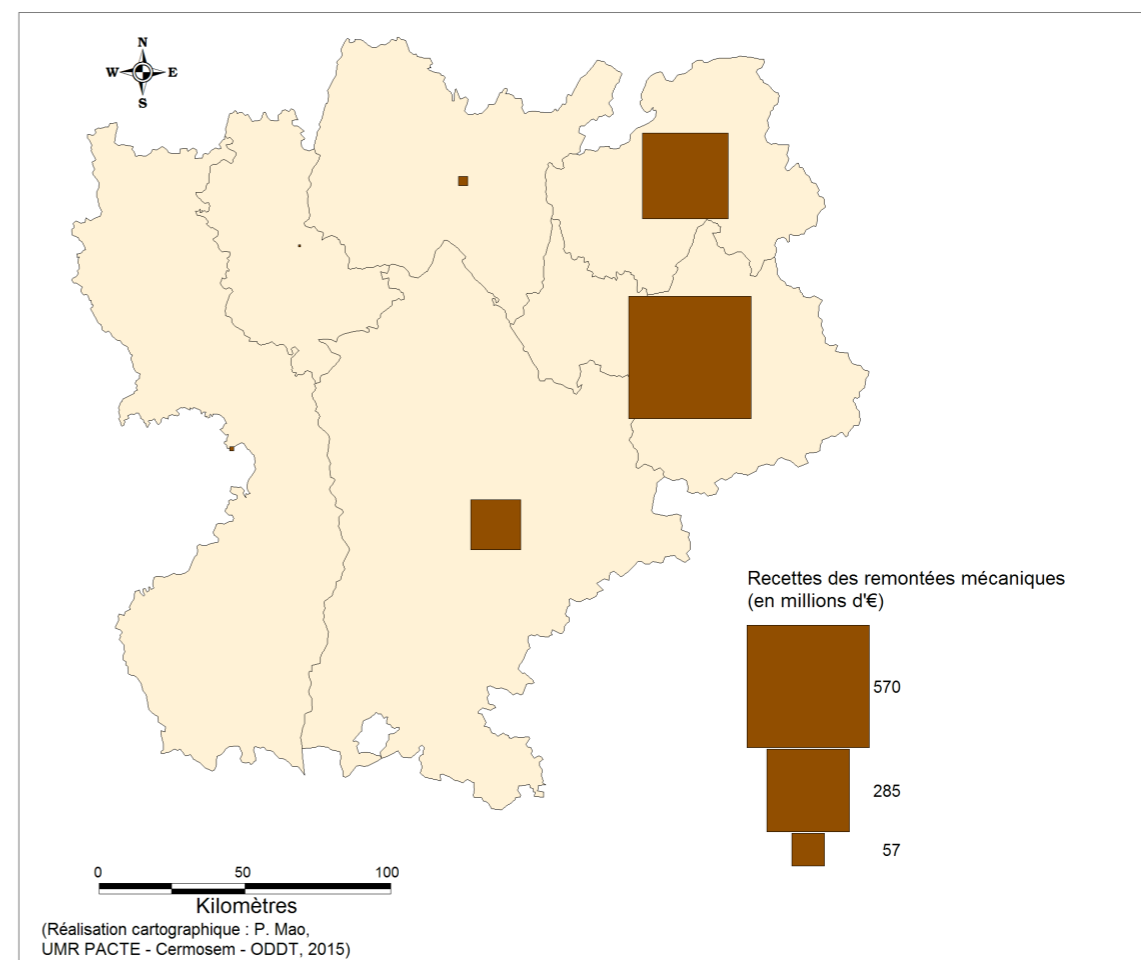
Sur ce domaine phare de l'économie montagnarde, la région Rhône-Alpes est clairement *leader* : elle concentre 71% des journées skieur, et 76% des recettes. En volume, elle dépasse même l'activité ski des autres grands pays : Italie (32 millions), Japon (28,5 millions) ou la Suisse (25,4 millions).

En Rhône-Alpes, l'exploitation des domaines skiables a généré plus de 993 millions d'euros de recettes via plus de 41,3 millions de journées-skieur. Ce secteur emploie près de 12 800 salariés dont seulement 20% sont permanents du fait de la très forte saisonnalité de l'activité. C'est un secteur professionnel très masculin : 71% de salariés sont des hommes contre 29% de femmes.

Trois départements phares concentrent 99% de l'activité et des retombées :

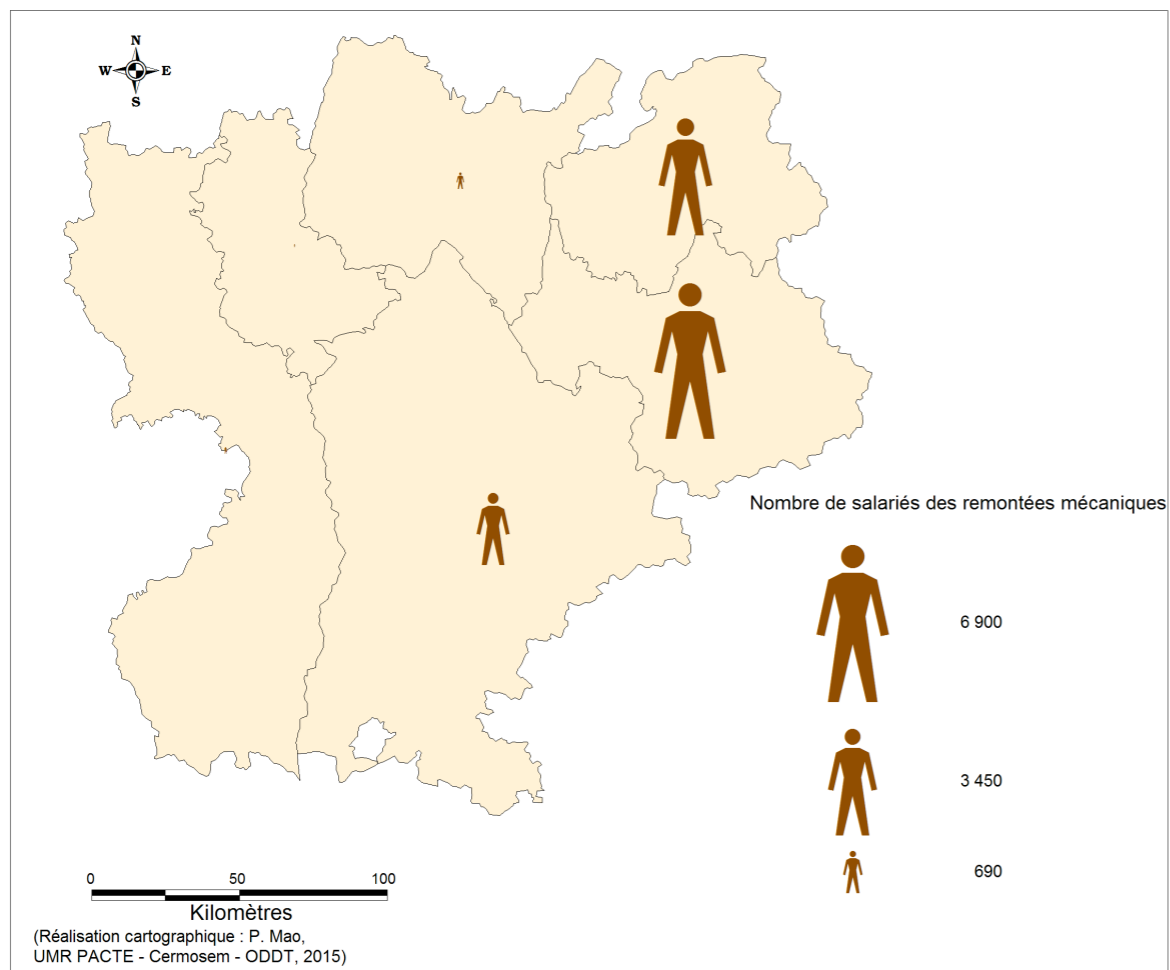
- La Savoie est le premier département (53% des journées, 57% des recettes, plus de 6 800 emplois)
- La Haute-Savoie occupe le second rang (32% des journées, 30% des recettes, plus de 4 000 emplois)
- L'Isère/Drôme est en troisième position (14% des journées, 12% des recettes, plus de 1 700 emplois).

**Répartition départementale des recettes des remontées mécaniques en Rhône-Alpes**  
(Source : Domaine skiable de France, 2014)





**Répartition départementale des salariés des remontées mécaniques en Rhône-Alpes**  
(Source : Domaine skiable de France, 2014)



**Recettes TTC des remontées mécaniques (Source : Domaine skiable de France)**

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
<b>AIN</b>	3 051 426	4 951 438	6 305 833
<b>LOIRE/ARDÈCHE</b>	566 808	821 088	997 372
<b>ISÈRE/DROME</b>	98 489 718	110 190 501	116 810 712
<b>HAUTE-SAVOIE</b>	245 476 316	272 813 701	299 935 876
<b>SAVOIE</b>	505 118 361	542 079 230	569 123 638
<b>RHÔNE-ALPES</b>	852 702 629	930 855 958	993 173 431
<b>NATIONAL</b>	1 128 435 138	1 208 711 057	1 305 417 782

**Nombre de journées-skieur (Source : Domaine skiable de France)**

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
<b>AIN</b>	252 478	355 897	423 530
<b>LOIRE/ARDÈCHE</b>	75 873	71 679	86 534
<b>ISÈRE/DROME</b>	4 887 458	5 383 820	5 596 860
<b>HAUTE-SAVOIE</b>	11 728 416	12 335 062	13 140 721
<b>SAVOIE</b>	20 794 221	21 712 506	22 076 136
<b>RHÔNE-ALPES</b>	37 738 446	39 858 964	41 323 781
<b>NATIONAL</b>	53 736 818	55 208 039	57 890 824

3/

## SECTEUR AVAL/ANNEXE

Services indirects

Spectacles et activités induites



LES ARTS  
LES SPORTS  
LES SPECTACLES



© Nicolas Corboy

## 3.1. CONSULTING, CONSEIL ET RECHERCHE

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe l'ensemble des activités de prestations de services en conseil, recherche et développement assurées par des experts ou des sociétés de consulting auprès d'acteurs sportifs. Il comprend des structures publiques ou privées intervenant dans des domaines d'expertise très divers : aménagement, architecture, communication, ingénierie, juridique, marketing, mécanique, etc.

Beaucoup d'organisations n'ont qu'une activité partielle, voire secondaire, dans le conseil sportif. Ce focus n'a donc qu'une valeur suggestive sur l'importance de ces domaines d'activité, à partir d'un recensement des structures explicitement rattachées au sport, soit par une activité majoritairement en lien avec le sport, soit par une adhésion à un cluster sportif.

### SOURCES

Base de données CRIS – (2011-13)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, les activités de consulting identifiées représentent :

- Près de **1 millier d'emplois**
- Près de **190 structures**

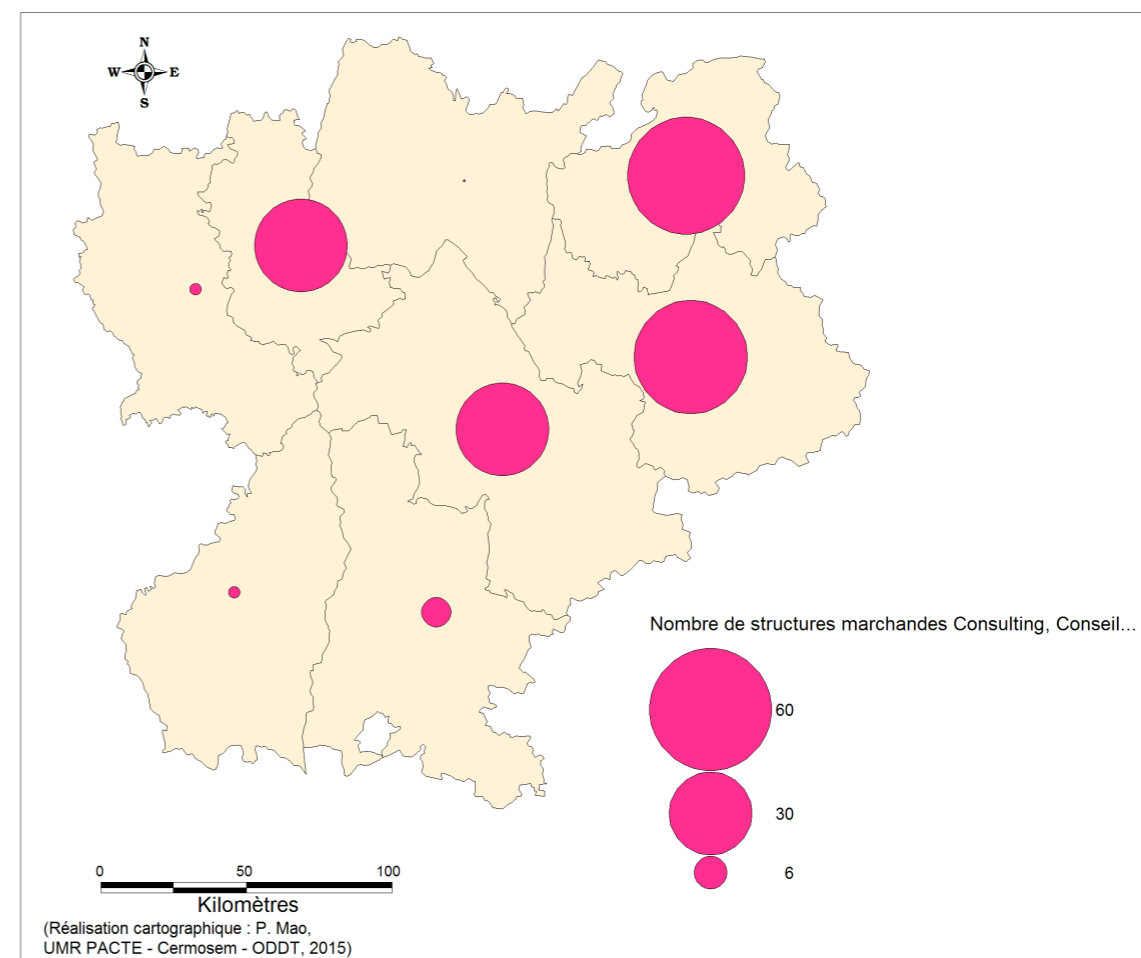


Révélatrice du grand nombre de structures en relation avec le sport, et plus largement de la montée en puissance des enjeux économiques et stratégiques liés au marché du sport (ex. : conseil en sponsoring auprès d'entreprises non sportives), la région Rhône-Alpes se caractérise par un maillage significatif d'acteurs de service qui interviennent dans la sphère du conseil ou de la recherche et développement. Il s'agit toutefois d'un secteur dispersé très difficile à évaluer : beaucoup d'entreprises n'ont qu'une activité partielle en relation avec le sport, les spécialités sont très diversifiées, la majorité des acteurs sont des micro-entreprises voire des consultants indépendants.

Plus de **80%** de l'échantillon est constitué de **TPE**. Les PME restantes sont toutes des entreprises non spécialisées\*. Près des **2/3** des entreprises ont un **chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros**, moins de 20% ayant plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'échantillon permet d'estimer un minima de plus d'un millier d'emplois sur l'ensemble de la région.

La répartition géographique est à l'image du poids du secteur des services aux entreprises en général en Rhône-Alpes qui se répartit soit sur les grandes aires urbaines (45% des salariés du tertiaire sont dans l'aire urbaine de Lyon, 12% de l'aire urbaine de Grenoble), soit dans les zones touristiques de la région. Pour les activités de conseil et de recherche relatif au sport, on retrouve ces concentrations accentuées par le marquage « montagne »\*\* qui fait dominer la Haute-Savoie et la Savoie (29% des structures pour chaque département), devant l'Isère et le Rhône (19% des structures pour chaque département).

**Répartition départementale des structures marchandes de Consulting et Conseil en Rhône-Alpes (Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)**



\* La part de leur chiffres d'affaires et salariat relatif restant indéterminable en dehors d'une enquête directe.

\*\* Il faut préciser un biais lié au fait d'avoir, entre autre, utilisé les annuaires d'adhérents des Clusters rhônalpins.



## 3.2. ACTIVITÉ TOURISTIQUE INDUITE PAR LA PRATIQUE SPORTIVE

### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe l'ensemble des activités touristiques induites par les pratiques sportives. Ne sont prises en compte ici que les activités servant de support indirect (hébergement, restauration, transport...). Sont exclus : téléphériques et remontées mécaniques, enseignement et encadrement sportifs, distribution, réservation et agence de voyage...

### SOURCES

Observatoire Régional du Tourisme – Économie du Tourisme en Rhône-Alpes – (2013)

INSEE Rhône-Alpes – Analyses Rhône-Alpes n°2 – (2014)

INSEE Rhône-Alpes – La lettre Emploi n°198 – (2013)

### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, l'activité touristique induite par l'activité sportive représente :

- Près de **44 000 salariés (10% à 46% d'emplois saisonniers selon saison et territoire)**
- Près de **1,3 Md d'€ de richesse dégagée\***

**Tendance :** →

\*L'INSEE mesure par cette notion économique la richesse produite sur un territoire par la fréquentation touristique

La région Rhône-Alpes est une destination touristique phare en France : 2ème destination pour les touristes français (derrière l'Île-de-France), 3ème pour les touristes étrangers.

Selon l'INSEE, la **consommation touristique intérieure** dans son ensemble représentait **8,9% du PIB régional** (contre 7,2% à l'échelle nationale) en 2011. En 2013, Rhône-Alpes a enregistré 145,9 millions de nuitées touristiques. Cette performance est suscitée par une offre diversifiée (montagne, campagne, plaine, ville), des ressources (sites, patrimoine...) et un positionnement (carrefour géographique) exceptionnel.

L'attractivité touristique régionale doit beaucoup au poids du secteur sport et loisirs, en particulier par l'effet tourisme de sport d'hiver.

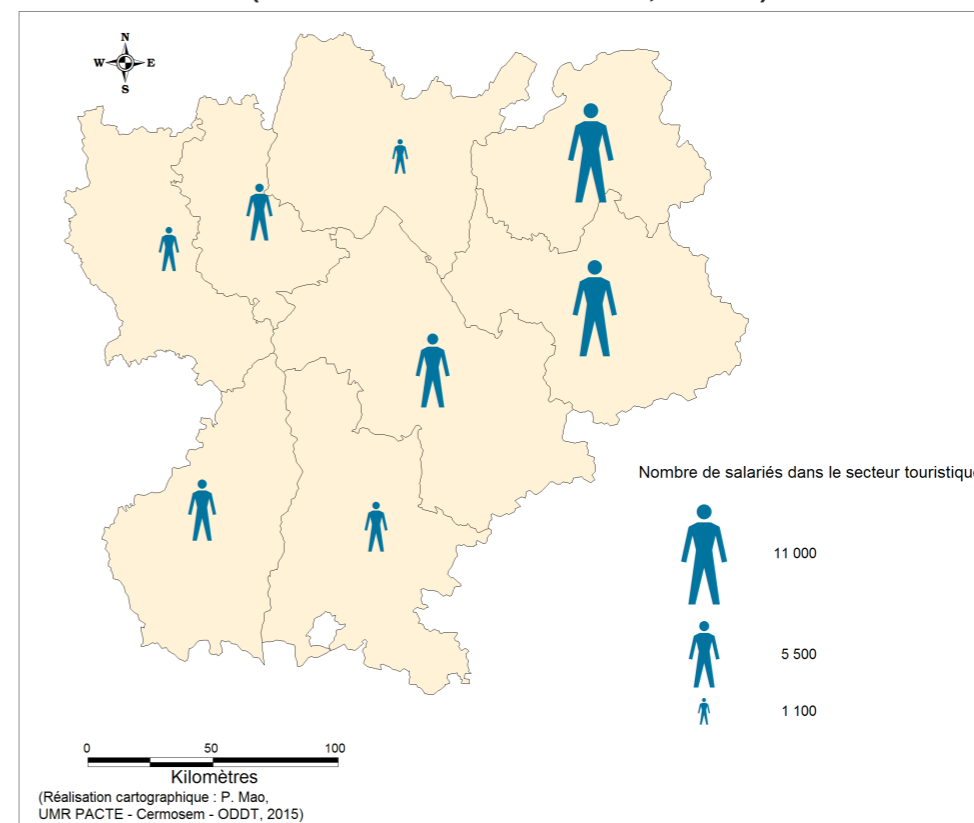
Selon l'INSEE, **21% de la richesse touristique** serait **produite par les activités directement en relation avec le sport** (déjà comptabilisées dans les rubriques 1.3 et 2.5) et portées fortement par la filière montagne.

Plus largement, les **activités sportives** représentent la **première activité des touristes en Rhône-Alpes** : **39%** (contre 21% en moyenne nationale).

En se limitant aux activités induites par la fréquentation touristique sportive (c'est-à-dire sans relation directe avec le sport : hébergement, restauration, transport...), il est possible d'évaluer à près de **44 000** le nombre de **salariés** et **1,3 milliards d'€ de richesse dégagée** de manière additionnelle à l'échelle régionale. Ces retombées sont réparties de manière très variable sur les différents départements.

Attention, l'emploi touristique (plus particulièrement dans l'hébergement et la restauration) se caractérise pour partie par **une saisonnalité marquée**. En moyenne, **10%** des emplois touristiques sont saisonniers **en été**. La proportion est de **20% en hiver** (montant jusqu'à 46% en Tarentaise-Vanoise). La saisonnalité se double parfois d'emplois à temps partiel : 66% des saisonniers sont à temps plein l'hiver, 50% seulement l'été. Les rémunérations des saisonniers sont faibles l'été (10,9 € brut/h en moyenne) et plus élevées l'hiver (12,2 € brut/h).

Répartition départementale des salariés dans le secteur touristique en Rhône-Alpes en 2014  
(Source : Base de donnée CRIS, 2011-13)







© Sébastien Derrey

### 3.3. LES CLUBS ET LES SPORTIFS PROFESSIONNELS

#### PÉRIMÈTRE

Ce secteur regroupe l'ensemble des sportifs de haut niveau professionnalisés ainsi que les activités des clubs de sport professionnel et leurs salariés (sportifs, entraîneurs, médecins, administratifs, managers, commerciaux...) en relation avec le domaine du sport spectacle d'élite. Ne sont pas comptés ici les emplois liés aux services déconcentrés de l'État.

#### SOURCES

DRJSCS Rhône-Alpes – Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale Rhône-Alpes – (2013)

Les chiffres-clés du sport – MDFVJS – (2014)

Données DRJSCS Rhône-Alpes (dont échanges avec M. Pierre-Yves Chassard)

Rapports DNCG (Direction Nationale du Contrôle de Gestion) Football (2014), DNCG Basket-Ball (2014), DNACG Rugby (2014)

Base de données CRIS – (2011-13)

#### L'ESSENTIEL

En Rhône-Alpes, ce domaine d'activité regroupe :

- **26 clubs professionnels** (ou assimilés)
- Plus de **1 000 salariés** (dont a minima 150 sportifs professionnels)
- Plus de **280 M d'€ de chiffre d'affaires** pour les clubs professionnels

Tendance :



### Définition

*La notion de sport professionnel comprend plusieurs niveaux en lien avec l'emploi :*

*au sens restreint, on parle de sportifs professionnels pour les sportifs exerçant à haut niveau (SHN, ligue professionnelle ou assimilée) dont l'activité exclusive ou principale (en terme de temps et de revenus) est la pratique sportive. Sont également pris en compte les sportifs bénéficiant d'une Convention d'Insertion Professionnelle (aide accordée aux employeurs de SHN afin d'aménager le temps de travail et libérer le sportif – entraînement, compétition...).*

*La DRJSCS comptabilise également les sportifs de haut niveau professionnalisés, c'est-à-dire les SHN en situation de salariat sans lien principal avec la pratique de haut niveau.*

*Enfin, il est nécessaire de prendre en compte les entités sportives professionnelles proprement-dites et les emplois qu'elles génèrent en lien avec la production du sport de haut-niveau (spectacle sportif, merchandising...) : clubs ou équipes professionnels, hippodromes.*

Avec une offre de pôles sportifs labellisés assez réduite (43 pôles, soit 7,5% de l'offre nationale), la région Rhône-Alpes concentre un grand nombre de sportifs de haut niveau (973) qui représentent 14% des SHN de France. Cette dynamique est confirmée également par la surreprésentation des catégories Espoir (982 individus pour 12,4% des espoirs nationaux).

Parmi les sportifs inscrits sur la liste sur les listes des sportifs de haut niveau, 147 sont des sportifs professionnels (dont 89 bénéficiant d'une CIP), 139 sont des sportifs professionnalisés (majoritairement dans le secteur privé).

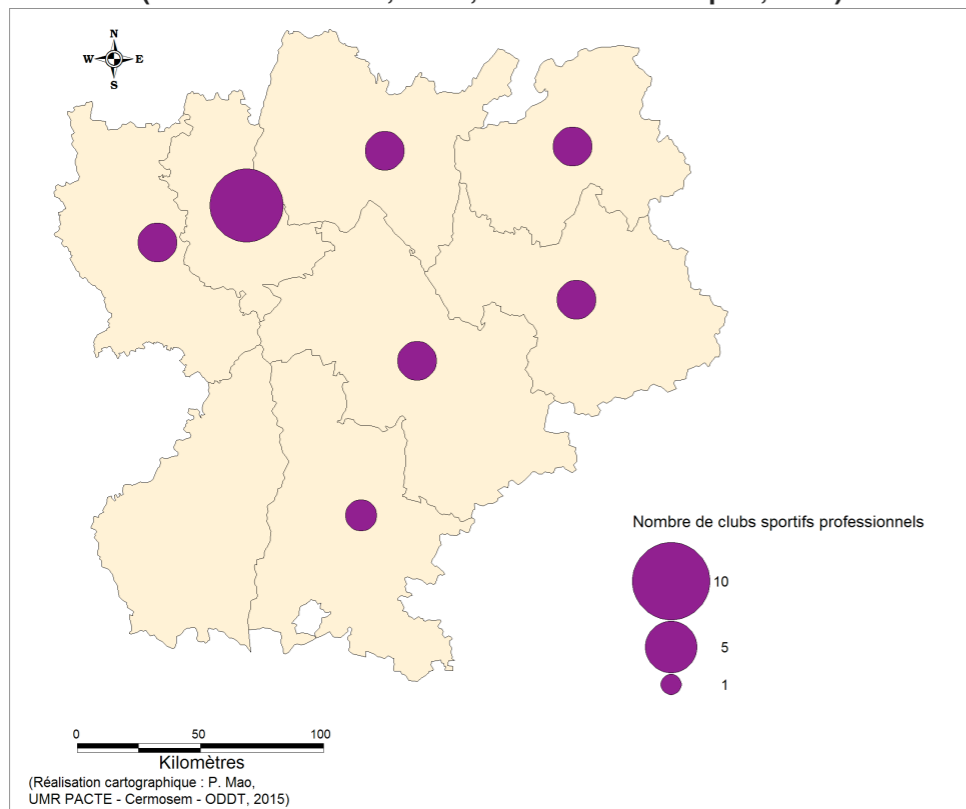
Il est possible d'identifier en Rhône-Alpes 26 clubs professionnels ou assimilés, évoluant dans les plus hautes catégories et couvrant, en dehors d'une équipe de cyclisme professionnel, l'ensemble des sports collectifs : football, rugby, basket-ball, handball, hockey, volley.

19 clubs ont mis en place un Centre de Formation de Club Professionnel, où l'on dénombre 362 jeunes sportifs sous convention, dont 134 (37%) bénéficient d'un Contrat, souvent première étape vers la professionnalisation.

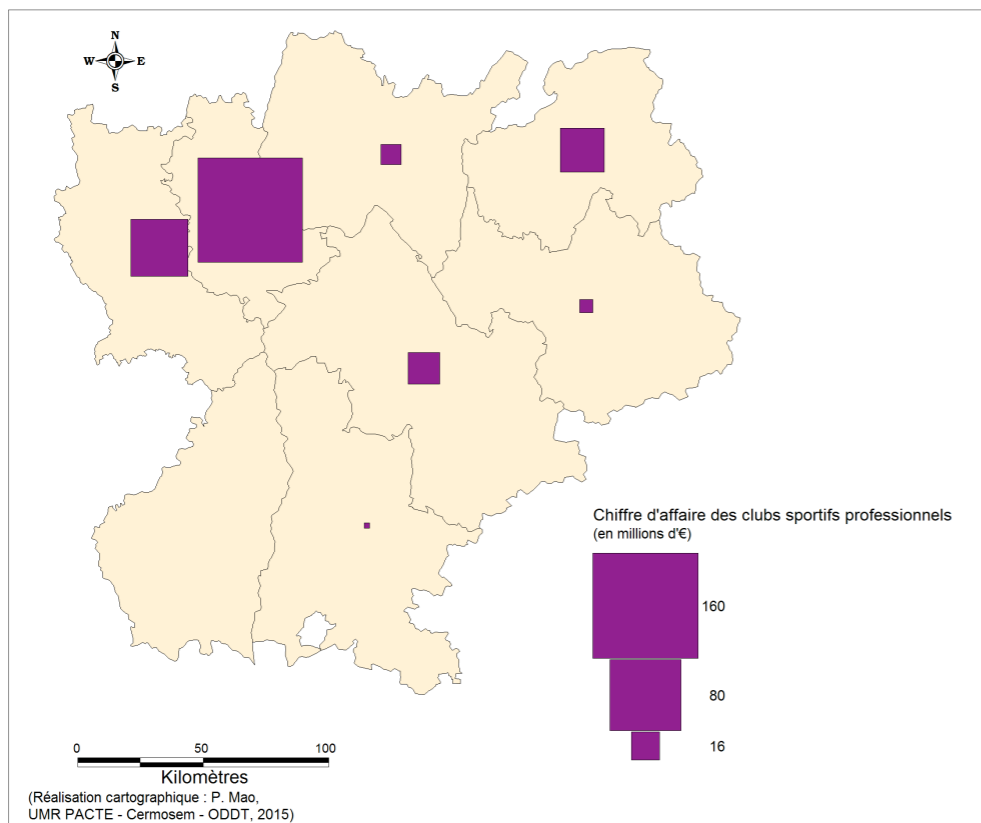
Les clubs professionnels rhônalpins génèrent plus de 280 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ils emploient plus de 780 salariés, pour des charges de personnels de 177 millions d'euros. En l'absence d'information directe, il n'est pas possible d'estimer le nombre de sportifs professionnels parmi ces emplois. Plus encore, il existe un volant important de sportifs professionnels essayés dans les clubs semi-amateurs et amateurs. Une enquête spécifique serait nécessaire pour mesurer ce phénomène.

La répartition géographique des clubs professionnels est relativement équilibrée (trois par départements), à l'exception de l'Ardèche (aucun) et d'une concentration de structures dans le Rhône (neuf clubs). En fonction du niveau des équipes et des types de sport, les retombées sont beaucoup plus déséquilibrées : le Rhône pèse 57% du chiffre d'affaires cumulé, la Loire 19% alors que l'Ain n'en représente que 3%.

Répartition départementale de clubs sportifs professionnels en Rhône-Alpes en 2014  
(Sources : DRJSCS, 2013 ; Chiffres-clés du sport, 2014)



Répartition départementale du chiffre d'affaire des clubs sportifs professionnels en Rhône-Alpes en 2014 (Sources : DRJSCS, 2013 ; Chiffres-clés du sport, 2014)



Le sport de haut niveau en Rhône-Alpes et en France  
(Sources : DRJSCS, 2013 ; Chiffres-clés du sport, 2014)

	Rhône-Alpes	France	Part de Rhône-Alpes
Nombre de sportifs en catégorie Élite	102	738	13,8 %
Nombre de sportifs en catégorie Senior	360	2 504	14,4 %
Nombre de sportifs en catégorie Jeune	476	3 556	13,4 %
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	35	156	22,4 %
Nombre total de sportifs de haut niveau	973	6 954	14 %
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	982	7 903	12,4 %
Nombre de sportifs en catégorie Partenaires d'entraînement	14	252	5,6 %
Nombre de pôles France	6	111	5,4 %
Nombre de pôles France Jeune	1	46	2,2 %
Nombre de structures associées	10	89	11,2 %
Nombre de pôles espoirs	26	330	7,9 %
Nombre total des pôles sportifs labellisés et de structures associées en 2013-2014	43	576	7,5 %





## 4. POINTS D'APPROFONDISSEMENT

Plusieurs enquêtes en cours de finalisation au moment de clôturer ce panorama (mars 2015) permettront sous peu d'enrichir ou de mettre à jour certaines informations : actualisation de l'enquête sur les emplois d'éducateurs sportifs de nature (PRNSN et INSEE), étude sur les emplois et les besoins de compétences dans l'industrie des équipements de montagne en Savoie (Agence Économique de la Savoie avec l'appui du Cluster Montagne), enquête de la DRJSCS Rhône-Alpes et l'INSEE sur les emplois de l'encadrement sportif, etc.

Plusieurs secteurs de la filière sport n'ayant pas fait l'objet de recensements et d'études accessibles ils n'ont pas pu être pris en compte. Leur estimation mettrait plus encore en évidence le poids de la filière sport en Rhône-Alpes, et la richesse de sa contribution au

développement régional. Mais ce travail appellerait souvent la réalisation d'études directes et spécifiques auprès des employeurs et des salariés.

### **Éducateurs Sportifs indépendants (hors sport de nature)**

Le focus sur les encadrants indépendants dans la sous-filière sport de nature a montré le poids de ces emplois en Rhône-Alpes grâce aux données du PRNSN. Les éducateurs sportifs indépendants dans les autres sports n'ont pas pu être comptabilisés ici : une enquête en cours de finalisation (DRJSCS et INSEE) devrait permettre d'éclairer ce domaine, non seulement en volume, mais aussi du point de vue des caractéristiques de ces emplois.

## **Formation**

Le sport est en Rhône-Alpes un marché fort en termes de formation, révélateur du vivier d'emplois, à tous les niveaux, vers des métiers extrêmement diversifiés et selon des modalités différentes (alternance, formation initiale, formation continue, etc.). Un premier secteur concerne les formations (Jeunesse et Sport ou universitaires) qui préparent des qualifications d'éducateurs sportifs (qualification simple sur une spécialité, pluri-qualification – notamment pour les métiers saisonniers, bi-qualification sport + autre métier i.e. agent de développement). À titre indicatif de l'importance de ce secteur, le chiffre d'affaires consolidé des organismes de formation relevant du champ et de la certification de la DRJSCS est de 9 millions d'euros par an. Un second secteur concerne des formations vers des métiers n'impliquant pas de face-à-face pédagogique ou d'enseignement (ex. : métier du management des organisations sportives).

Une mosaïque de structures (publiques-privées, marchandes-non marchandes) interviennent sur ce secteur difficile à circonscrire : établissements secondaires, universités (UFR STAPS avec leurs différentes filières, ESPE, IAE, etc.), Ecole Nationale (ENSA-ENSM), grandes écoles (Ecole de Management Lyon, etc.), Comités, associations (UCPA, etc.), entreprises privées marchandes (AMOS, CNPC, etc.), etc. De fait, les emplois relèvent de statuts dissemblables : fonction publique (notamment à l'université – enseignants-chercheurs, enseignants secondaires du supérieur, personnels administratifs...) ou emplois privés.

La particularité régionale du tourisme de nature et de montagne est lisible à chacun de ces niveaux (des BPJEPS à des masters dédiés, voire des cursus doctoraux dans des laboratoires dédiés – i.e. IGA, Cermosem) et mériterait d'être analysée en tant que telle.

Outre la formation scolaire, il est possible de se former par alternance et notamment par la voie de l'apprentissage. La région Rhône-Alpes compte 573 apprentis pour plus de 900 places ouvertes par le Conseil régional Rhône-Alpes sur le secteur du sport et de l'animation. Il faut noter que la Région Rhône-Alpes soutient depuis de nombreuses années des formations dans ce secteur dispensées par plusieurs CFA : CREAP, CFA Régional Agricole, MFR, CFA FORMASUP ARL. Par ailleurs elle a souhaité dès 1996 accompagner le développement de la formation dans ce secteur avec la création du Centre de Formation d'Apprentis « Sport animation » dédié spécifiquement à ce secteur. Celui-ci constitue ainsi à l'échelle régionale l'un des principaux acteurs de la formation dans les métiers relatifs à ce secteur. 394 apprentis y sont formés dans une dizaine d'établissements (Unité de Formation par Apprentissage tels que l'UCPA, AFMSSER, Formation Emploi Avenir, CNPC, etc.) répartis sur la région.

## **Sous-traitants**

La sous-traitance de l'Industrie d'Articles Sportifs (fournisseurs de textiles techniques, de matériaux plastiques ou composites, spécialiste de la mécanique et du métal) n'est pas sans lien avec les industriels rhônalpins, et ce d'autant plus que la région se caractérise par des filières reconnues dans le décolletage, la plasturgie ou le textile technique. Ces relations, difficiles à quantifier en Rhône-Alpes (Richard, 2007), mettraient en évidence non seulement une activité induite liée au sport, mais plus encore des effets de proximité territoriale entre filières.

## **Éditions, presse et information**

Ce secteur comprend toutes les activités liées à la production et la diffusion d'information (texte, image, vidéo, etc.) liées au sport, ainsi que les activités d'éditions et de presse spécialisée. Il faudrait ici recenser les journalistes professionnels, les photographes ou vidéastes spécialisés et tous les emplois dans les entreprises liées. À titre indicatif, dans le milieu

de l'écrit, il est possible de citer le groupe Nivéales (presse montagne), les Éditions Guérin ou une partie de l'activité de Glénat comme acteurs d'envergure nationale dans le secteur.

## **Sanitaire et Santé**

Ce domaine inclut d'une part l'activité du secteur médical directement lié à la pratique sportive : médecins et thérapeutes du sport, médecins de montagne, secours en montagne, etc. Au regard de la spécificité territoriale autour des sports de nature et de montagne qui est à la source d'une accidentologie importante (Soulé et al., 2014), et plus particulièrement l'activité des sports d'hiver, ce secteur hétérogène et diffus est loin d'être négligeable.

D'autre part, il comprend également tous les intervenants en activité physique auprès de publics à besoins spécifiques dans le milieu médical, les instituts spécialisés, le milieu carcéral ou dans le secteur privé. La plupart du temps, ces emplois sont isolés et peu visibles au sein de grosses organisations médico-sociales.

### **FOCUS : Les emplois de l'Activité Physique Adaptée, un vivier d'emplois sportifs en devenir méconnu**

L'Activité Physique Adaptée s'est développée en France depuis une trentaine d'années dans les secteurs médico-social, sanitaire et social. Les emplois concernent des publics atteints de maladie chronique et/ou en situation de handicap, dont les conditions physiques, psychologiques et sociales réduisent la participation sociale et l'engagement dans l'activité physique (SFP-APA, CRIS, 2015). Ils portent aussi sur des activités d'enseignement mais aussi sur la conception et la gestion de dispositifs (Lefebvre, Perrin, Camy, 2012) qui utilisent des activités physiques adaptées à des fins d'éducation, de prévention, de promotion de la santé et d'intégration, en articulation avec d'autres professionnels de la santé, de l'éducation ou du développement social.

Les intervenants en APA travaillent généralement comme salariés dans un établissement ou un service de santé, un établissement ou un service social ou médico-social. On les rencontre également, dans le secteur du sport fédéral avec des publics en situation de handicap. Ils peuvent également proposer des prestations sous statut libéral ou d'auto-entrepreneur à différents établissements ou organisations ainsi qu'à des particuliers.

### **Des conditions d'emploi très variables en fonction des secteurs**

Dans le secteur médico-social, la reconnaissance du statut de « Professeur d'EPS » (convention de 1966), ou celui « d'enseignant d'APS » (convention de 1951) permettrait un repérage systématique de ces emplois pour lesquels nous n'avons pas trouvé de statistiques les concernant.

Dans le secteur sanitaire, si les interventions en APA sont inscrites dans la nomenclature des actes en Soins de Suite et Réadaptation (Guiraud T. & al., 2014), il n'y a pour l'instant pas de conventions collectives qui définissent l'emploi en APA. Les enseignants en APA sont alors intégrés dans des statuts qui ne correspondent ni à leur niveau de qualification, ni à leurs compétences qui sont pourtant à l'origine de leur recrutement (animateurs, techniciens supérieur, éducateurs sportif, ingénieurs de recherche...). Ils n'apparaissent donc pas dans les statistiques des emplois de ce secteur.

Dans le secteur social, une partie des professionnels de l'APA travaille dans la branche sport : au sein de structures fédérales sportives ou dans des associations ou sociétés de « service en APA » (généralement de moins de 10 salariés), prenant en charge le même type de public à besoins spécifiques. Les emplois de ce sous-secteur sont donc compris dans le recensement CCNS présenté dans ce panorama.



2 909 établissements étant répertoriés dans les secteurs sanitaire et médico-social en Rhône Alpes (STATISS 2012) (333 établissements de soins, 1 672 établissements d'accueil des personnes âgées, 678 établissements d'accueil d'adultes handicapés et 226 établissements d'accueil de l'enfance et de la jeunesse handicapées). On peut faire l'hypothèse que les emplois d'intervenants en APA dans ces établissements sont loin d'être négligeables. Une étude spécifique de ce secteur permettrait de mesurer ce poids, mais également d'observer les nouvelles dynamiques régionales autour de la santé et du bien-être telles qu'elles sont encouragées par les politiques publiques.





IV.

**CONCLUSION**





La région Rhône-Alpes, importante par sa population et sa superficie, l'est également par son dynamisme social et économique. Cette vitalité se retrouve au niveau de la filière sportive et donc de l'emploi qu'elle suscite. Dès lors que l'on prend en compte l'ensemble des activités liées directement et indirectement aux pratiques sportives (dans toutes leurs formes), la contribution du sport au développement rhônalpin est patente. Au-delà des activités du cœur de métier sportif, les consommations sportives sont inductrices d'emplois, de flux et d'attractivité dans tout le tissu industriel, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, etc. La mise en place au printemps 2015 d'un comité stratégique de la filière sport par l'Etat signe la reconnaissance de l'importance et du potentiel de développement du secteur sportif en France. La nomination d'Olivier Ginon, PDG de l'entreprise lyonnaise GL Events, comme vice-président de ce comité peut être vu comme un signal de la dynamique prometteuse de la filière sport en Rhône-Alpes. Car le premier constat est frappant : après une décennie (Chantelat, 2006), Rhône-Alpes constitue toujours un territoire d'excellence dans presque tous les secteurs de la filière, se classant entre le 1er et 3ème rang national sur la plupart des indicateurs utilisés (nombre d'emplois, nombre de structures...).

Dans le périmètre strict des données publiques (ex. : codes NAF), il est possible de dénombrer plus de 35 500 actifs, avec une dynamique avérée (ex. : +10,4% d'emplois salariés privés entre 2008 et 2013) et supérieure à la moyenne nationale (+7,5%). Dans un périmètre élargi à la filière globale des emplois en relation avec le sport (public/privé, marchand/non marchand, direct/indirect/induit), on peut estimer en ordre de grandeur cet ensemble à :

- une centaine de milliers d'emplois (parfois saisonniers, pas toujours à temps plein) ;
- plusieurs milliards d'euros de flux financiers.



Une telle estimation du poids du sport, qui rapprocherait ce secteur de celui du tourisme en Rhône-Alpes (plus de quatre milliards d'euros de richesses dégagées, près de 120 000 emplois : INSEE, 2014) peut étonner au premier regard. Rappelons que dans la région, le sport (et en particulier le secteur outdoor) doit beaucoup au tourisme (et réciproquement) et qu'une large partie des emplois, structures et flux financiers sont justement comptés dans les estimations relatives au secteur touristique (remontées mécaniques, enseignements sportifs, locations, hébergement ou restauration induites...). Citons également une étude (Contour et DSF : 2013) sur les dépenses liées aux stations de montagne rhônalpines qui évalue à plus de 6 milliards d'€ les « retombées » du ski.

Derrière ces éléments en terme d'ordre de grandeur, peut-on retenir quelques points forts et points de vigilance de ce panorama ?

**Sur le plan du sport de haut niveau**, la région Rhône-Alpes a une performance remarquable. Avec moins de 8% des Parcours d'Excellence Sportive [PES] (et à peine plus de 5% des Pôles France), la région concentre 14% des SHN de France. Avec des médailles (9 aux Jeux Olympiques de Londres, 11 aux JO de Sochi, etc.), des clubs (pour l'anecdote, début 2015, Lyon est en 3ème position du classement des villes de sports collectifs réalisé par *L'Equipe*) et des sportifs au plus haut rang, le palmarès peut paraître satisfaisant. Il resterait à étudier les racines de cette réussite : forte dotation en CTS ? Effet de la *Team Rhône-Alpes* ? Densité et structuration du mouvement sportif ? Il est possible aussi d'y voir des axes de progression : avec des infrastructures renforcées et des PES plus nombreux, il serait peut-être possible de faire mieux encore. À ce titre, l'attractivité rhônalpine en termes d'implantations de fédérations nationales peut sembler contraster avec son rayonnement.

À la croisée du sport de haut niveau mais aussi des compétitions de masse, Rhône-Alpes apparaît par ailleurs comme un territoire attractif en

termes de grands événements (en partie portés par les entreprises spécialisées décrites précédemment) : Championnat du monde d'Aviron (Aiguebelette) et Championnat du monde Vétérans d'athlétisme (Lyon)

Événements	Nombre de participants	Nombre de bénévoles	Nombre de spectateurs
Foulée Blanche	8 000	400	5 000
Pierra Menta	600	420	5 000
Raid VTT Chemin du Soleil	1 000	400	2 000
Ardéchoise	15 900	8 000	15 000
Coupe Icare	500	1 000	80 000
Marathon des Gorges de l'Ardèche	2 000	300	3 500
SaintÉLyon	14 000	1 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>42 000</b>	<b>11 520</b>	<b>112 500</b>

en 2015 ou Euro 2016 sont des exemples de manifestations d'envergure qui vont générer des retombées importantes (mais ponctuelles) en termes de flux financiers et économiques. Plus ouvertes au public, et révélatrices de l'importance de l'outdoor dans la région, les sept manifestations sportives du « Rhône-Alpes Challenge » sont récurrentes et contribuent durablement aux retombées décrites dans ce panorama.

**Sur le plan industriel**, la région Rhône-Alpes a fait mieux que résister depuis 10 ans : dans un contexte national de désindustrialisation, le niveau d'emploi est comparable, de nouvelles grandes entreprises se sont implantées en Rhône-Alpes, leur poids économique s'est accru. Les deux Clusters – SPORALTEC, Cluster Montagne – et la grappe d'entreprises OSV correspondent à des sous-filières ou des secteurs d'intervention différenciés et complémentaires. Pour autant, les risques de concurrence restent présents et nécessitent de rester vigilant, en particulier sur le domaine de l'outdoor. Mais la filière sport n'est pas

étanche, et elle peut s'appuyer sur d'autres filières d'exception présentes en Rhône-Alpes et incarnées par d'autres pôles de compétitivités (Techtera, Viameca, Plastipolis, etc.). Vu à l'échelle macro, ce satisfecit ne doit pas cacher des points de vigilance qui nécessiteraient une observation plus fine. La stabilisation apparente des effectifs n'est-elle pas passée par une transformation du tissu industriel (pertes sèches dans les emplois productifs, montée en puissance des activités R&D, marketing et commerciale) dont quelques célèbres délocalisations ont été les balises au cours de cette décennie ? Ces évolutions ne sont pas sans lien avec une transformation des besoins en formation et compétences sur le territoire.

**Les services sportifs** – qu'ils soient marchands ou non marchands – apparaissent comme des activités de proximité à la source d'emplois non délocalisables. Pour autant, la professionnalisation du mouvement sportif semble être encore en devenir et il conviendrait d'analyser plus précisément la nature des emplois, des situations professionnelles et des multi-employeurs. Entre multiplicité d'emplois annexes, précarité et dépendance à l'égard des emplois bénéficiant d'une aide d'État, le tissu du sport fédéral peut sembler encore fragile. La montée en puissance des services sportifs marchands, en particulier à proximité des pôles urbains, semble indéniable. Ici aussi, il faudrait pouvoir approfondir la connaissance des situations d'emplois et les parcours professionnels. Enfin, l'axe des services à la personne, en particulier dans le secteur sanitaire et social reste une zone d'ombre dont on pressent qu'il aura demain une importance majeure. Une meilleure (re)connaissance semble là encore nécessaire.

Un dernier point fort est confirmé sur la position de leader de Rhône-Alpes dans le domaine des **sports de nature** qui semble constituer une sous-filière spécifique (Boutroy et al., 2013). De l'industrie aux implantations de distributeurs, du tourisme au sport d'élite, des éducateurs sportifs aux ESI, sur presque tous les indicateurs et

domaines, la région apparaît comme une place forte de l'outdoor, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi internationale. Devant la mosaïque des autres sports de nature, le poids économique considérable du tourisme de sport d'hiver traditionnel est une force, mais aussi une faiblesse lorsque l'on se projette dans le futur. L'industrie de l'or blanc ne va pas disparaître, mais force est de constater que certaines tendances lourdes (au premier rang desquelles les évolutions climatiques et les enjeux sociétaux et écologiques afférents) impliquent une nécessaire diversification et l'accompagnement d'une transition de modèle. À ce titre, le label Montagne 2040 représente une feuille de route ambitieuse et cohérente.

Ces réussites, autant que ces points de vigilance sont un appel à s'engager dans la reconnaissance de l'apport du sport, et surtout un accompagnement renforcé de la filière sport en essayant d'identifier certaines évolutions en cours.

## PERSPECTIVES

À côté d'un soutien clair à l'**interclustering** comme point d'appui à la R&D mais aussi au développement commercial (notamment international) des **innovations**, d'autres initiatives semblent porteuses d'avenir, à l'image de la montée en puissance des *living lab* (CEA, Sporaltec Lab, Mountain Lab, etc.) et des innovations centrées sur les usages (une PME industrielle comme Raidlight en a fait une source de différenciation assumée). Ici, un des atouts de Rhône-Alpes est de combiner des proximités industrielles (sportives et non sportives), des ferments R&D d'une grande richesse (laboratoires, cabinets de consulting, établissements de formation) mais aussi une densité rare d'espaces et de publics diversifiés dans toutes les disciplines.

En termes plus prospectifs, il conviendrait d'explorer les leviers de croissance du sport et des loisirs de demain :

L'émergence des **e-sports, l'hybridation du sport et du numérique** (ex. : l'entreprise de loisir I-Way, simulateurs 3D de courses automobiles, peut être considérée comme une réussite emblématique), la montée en puissance des objets sportifs connectés (ex. : la raquette Babolat Play Pure Drive) représentent un premier axe de développement. Dans cette direction, la Région Rhône-Alpes paraît dotée d'atouts (à l'instar des pôles de compétitivité Imaginove ou Minalogic).

Les **croisements** croissants entre **sport, loisir et jeu** représentent une seconde perspective de réinvention des pratiques, des services et des consommations dont l'essor des salles de sport ne sont qu'un des premiers avatars. Par exemple, certaines Structures Artificielles d'Escalade réinventent aujourd'hui les murs sous forme d'activités physiques ludiques et sensationnelles (les premiers clip'n climb sont en train d'être ouverts, accompagnés notamment par la société iséroise Entre-Prises). Ces transformations questionnent les frontières du sport, mais aussi la capacité des acteurs à les accompagner ou s'en inspirer.

Plus pragmatiquement, l'**union entre Rhône-Alpes et Auvergne** est un enjeu fort. Du côté de la filière sport, il est évident que la nouvelle région va mécaniquement être impactée par ce périmètre élargi. Quelques repères chiffrés au cours de ce rapport peuvent déjà suggérer que les deux territoires n'ont pas les mêmes caractéristiques. Dans la nouvelle carte des régions, la position forte de Rhône-Alpes risque d'être atténuée sur plusieurs secteurs. Le premier réflexe pourrait être d'estimer les modifications de rang nées de la fusion au regard des performances actuelles des deux entités. Mais l'essentiel n'est pas là. Un changement de classement ne modifiera pas les réalités dans les territoires concernés : le périmètre rhônalpin continuera demain de conserver ses atouts. Plus intéressante serait la perspective d'explorer les complémentarités et les points d'appui entre ces espaces, par une meilleure connaissance de la filière sport en Auvergne.

La perspective de **décentralisation des CREPS** constitue dans ce contexte un possible risque (de déstabilisation d'un système aujourd'hui performant) autant qu'une opportunité, et donc un enjeu cardinal. Dans une région élargie, ce nouvel établissement pourrait devenir le point de départ d'une politique ambitieuse d'accompagnement du sport et de ses effets inducteurs dans l'économie et la société. Il permettrait d'articuler les acteurs (PRNSN, Etablissements d'enseignement, Mouvement sportif, PES, Cluster) autour des questions intriquées de l'enseignement, de la recherche, de la professionnalisation ou du haut niveau. Dans ce contexte de réforme territoriale, la région Rhône-Alpes serait ainsi plus que jamais pilote de l'économie/emploi/formation dans la filière du sport.



# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Bauger, P., Mischler, S., Pichot, L. et Wipf, E. (2006). *L'emploi dans le secteur du fitness en France : caractéristiques socio-économiques de l'offre et gestion de la main d'œuvre*. Rapport d'étude Euroseen-Runopes.
- Boutroy E., Bourdeau P., Mao P. & Senil N., (2013). « Combinaison de proximités géographiques et économiques : La filière « Tourisme sportif de montagne et de nature » en Rhône-Alpes », *Revue de Géographie Alpine*, 100-3, <http://rga.revues.org/1890>
- Chantelat P. (dir.) (2006). *Les emplois du sport en Rhône-Alpes. Etat des lieux général et perspectives pour l'industrie d'articles de sport*, Rapport pour la Région Rhône-Alpes, CRIS.
- Falcoz M. (2013). « Entours et détours autour de l'emploi sportif », *Socio-Logos*, n°8.
- Guiraud, T., et al. (2013). Quid des enseignants en activité physique adaptée dans les établissements de soins de suite et de réadaptation en 2013 ? *Sci sports*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.scispo.2013.06.002>
- Juillet N., Buisine S., Gouju J.-L. (2013). *Panorama des situations professionnelles du champ des activités physiques et sportives*, CAFEMAS.
- Lefebvre B., Perrin C., Camy J. (2012). L'émergence d'un nouveau territoire professionnel de l'activité physique dans le secteur sanitaire et social. Le cas des coordonnateurs en activité physique adaptée et santé dans les Réppop (réseaux de prévention et de prise en charge de l'obésité en pédiatrie), *Revue Européenne de Management du Sport*, 44-57.
- Le Roux N. (dir.) (1999). *Sport et Emploi en Europe*, Rapport EOSE.
- Le Roux N. et Camy J. (2002). *L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution*, AFRAPS – RUNOPES.
- Le Roux N. et Aguetant N. (2006). « L'emploi sportif en France et ses évolutions : quel état des Lieux » in J.-P. Augustin (dir.) *Vers les métiers de l'animation et du sport : la transition professionnelle*, La Documentation Française, 147–165.
- Perrin C., Champely S., Chantelat P., Sandrin Berthon B., Mollet E., Tabard N., Tschudnowsky M. (2008). *Activité Physique Adaptée et*

Education du Patient dans les Réseaux Diabète Français. *Santé Publique*, 3, 213-223

- Richard G. (2007). « Application du concept de milieu innovateur dans la filière sport-loisirs », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5, 831–859.
- SFP-APA, CRIS Université Lyon 1, Référentiel d'activité et de compétence des enseignants en APA
- Soulé B., Lefèvre B., Boutroy E., Reynier V., Corneloup J. et Roux F. (2014). *Accidentologie des sports de montagne. Etat des lieux, diagnostics et préconisations*, Rapport de recherche pour la Fondation Petzl. En ligne sur : [http://www.fondation-petzl.org/userfiles/Livret-accidentologie-web\\_FR.pdf](http://www.fondation-petzl.org/userfiles/Livret-accidentologie-web_FR.pdf)

# GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

---

**APA** : Activités Physiques Adaptées

**APE** : Activité Principale Exercée

**APS** : Activités Physiques et Sportives

**CA** : Chiffre d'Affaires

**CAFEMAS** : Centre d'Analyse des Formations, des Emplois, des Métiers dans l'Animation et le Sport

**CAS** : Conseiller d'Animation Sportive

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CCNS** : Convention Collective Nationale du Sport

**CD** : Conseil Départemental

**CDD** : Contrat à Durée Déterminée

**CDESI** : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée

**CEA** : Chèque Emploi Associatif

**CEP** : Contrat d'Étude Prospective

**CFA** : Centre de Formation d'Apprenti

**CIP** : Convention d'Insertion Professionnelle

**CLAP** : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

**CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**CO** : Contrat d'Objectifs

**COEF** : Contrat d'Objectifs Emploi Formation

**COSMOS** : Conseil Social du MOuvement Sportif

**CPNEF** : Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

**CRES** : Chambre Régionale de l'Économie Solidaire

**CROS** : Comité Régional Olympique et Sportif

**CTAPS** : Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

**CTN** : Conseiller Technique National

**CTR** : Conseiller Technique Régional

**CTS** : Conseiller Technique Sportif

**DADS** : Déclaration Annuelle des Données Sociales

**DNCG** : Direction Nationale du Contrôle de Gestion

**DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



**DSJVAEP** : Direction des Sports, de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Education Populaire (Conseil Régional Rhône-Alpes)

**ENSA** : Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme

**ENSM** : École Nationale des Sports de Montagne

**EOSE** : European Observatoire of Sport and Employment

**EPS** : Éducation Physique et Sportive

**ESI** : Espaces, Sites et Itinéraires

**ESPE** : Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

**ESS** : Économie Sociale et Solidaire

**ETAPS** : Educateurs Territorial des Activités Physiques et Sportives

**ETP** : Équivalent Temps Plein (pour les emplois)

**EUROSEEN** : European Observatoire for Sport Education and Employers Network

**FFE** : Fédération Française d'Equitation

**GE** : Grandes Entreprises

**IAE** : Institut d'Administration des Entreprises

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques

**MAP** : Modernisation de l'Action Publique

**MDFVJS** : Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (ancien périmètre)

**MVJS** : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

**NAF** : Nomenclature des Activités Françaises

**OER** : Observatoire Économique Régional (de la filière équestre)

**OPCA** : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

**ORT** : Observatoire Régional du Tourisme Rhône-Alpes

**OSV** : Outdoor Sport Valley (Grappe d'entreprises)

**PAH** : Parcours Acrobatiques en Hauteur

**PCS** : Profession et Catégorie Socioprofessionnelle

**PDESI** : Plan de Développement des Espace, Sites et Itinéraires

**PES** : Parcours de l'Excellence Sportive

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PRAO** : Pôle Rhône-Alpes de l'Orientalisme

**PRNSN** : Pôle Ressources National Sports de Nature

**R&D** : Recherche et Développement

**RES** : Recensement des Équipements Sportifs

**RGPP** : Révision Générale des Politiques Publiques

**RUNOPES** : Réseau Universitaire d'Observation et de Prospective de l'Emploi Sportif

**SAE** : Structure Artificielle d'Escalade

**SHN** : Sportif de Haut Niveau

**SIASP** : Système d'Information sur les Agents de la Fonction Publique

**STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

**TPE** : Très Petites Entreprises

**UCPA** : Union des Centres de Plein-Air

# ANNEXE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Ne sont décrits ici que les secteurs pour lesquels il y a eu recueil primaire ou opération de notre part (retraitement, rapprochement, extrapolation). Pour les autres cas, il convient de se référer directement aux études et aux sources citées dans le rapport.

## 1.1. L'industrie d'article de sport

Les données ont été produites à partir de la production et de la consolidation de la base de données CRIS – (2011-13). Cette base de données comprend notamment les champs suivants :

Nom structure, Secteur, Département, Ville, Code Postal, Chiffre d'affaires (2011, 2012, 2013), Charges de personnel (2011, 2012, 2013), Effectifs salariés déclarés (2011, 2012, 2013)

Pour identifier les structures, nous avons combinés plusieurs sources pour un recensement additif :

- identification par code NAF si cohérent (ici, 3230Z) ou par mots clés (champs : nom de l'entreprise, description activité) via des « annuaires » ou portails spécialisés : manageo.fr, pagesjaunes.fr, etc.
- affiliations en relation avec le secteur (ex. : adhésion à la grappe OSV ou au cluster Sporaltec)

Pour chaque entreprise, le lien avec le sport et le secteur a été validé par une recherche de description de l'activité (site web de la société, informations sur infogreffe).

Une fois la liste de structures définies, les champs ont été renseignés à partir des informations disponibles sur les sites d'informations économiques et financières (période : novembre/décembre 2014) : manageo.fr puis societe.com (et parfois des rapports financiers)

Les taux de renseignement étant souvent insuffisants pour permettre une extrapolation, les chiffres donnés sont donc, sauf mention contraire, des cumuls en fourchette basse (néanmoins, la plupart du temps, les structures non renseignées semblent être des structures de petites tailles).

Enfin, les champs n'étaient pas toujours renseignés pour l'année 2013 : il a parfois été nécessaire de prendre en compte que les années 2012 (voire, exceptionnellement, 2011). C'est pourquoi ce recensement est nommé Base de données CRIS - (2011-13).

## 1.2. L'industrie d'équipements sportifs

Il a été ici opéré un rapprochement entre deux sources. Nous sommes partis de l'estimation de la filière rhônalpine de l'aménagement de la

montagne réalisé par le Cluster Montagne, estimations auxquelles ont été additionnées les données recueillies sur des entreprises d'équipement et d'aménagement sportifs hors montagne et outdoor (ex. : piscine, court de tennis, équipements de stade, etc.) – cf. Base de données CRIS 2011-13.

### 2.3. Le sport associatif fédéral

Pour éviter un double comptage, les emplois dans les clubs de golfs (1 831) et dans les clubs équestres (affiliés FFE) (1 600) ont été retirés de la base de données régionale sur l'emploi dans le mouvement sportif rhônalpin (n = 7 203).

Les nombres d'emplois Golf et Equestre évoqués ci-dessus ne correspondent pas exactement aux chiffres donnés dans les sections 2.4.3 et 2.4.4 car les sources et millésimes ne sont pas les mêmes.

#### 2.4.1. Les salles et espaces marchands (hors fitness, golf et équestre)

Base de données CRIS – (2011-13)

#### 2.4.2. Les salles de fitness

Pour évaluer la part de marché de Rhône-Alpes, nous avons utilisé un recensement national réalisé par le CAFEMAS en 2012.

Pour évaluer le nombre d'emploi et la répartition départementale, nous sommes partis d'un annuaire des structures privées de remises en forme en Rhône-Alpes (réalisées par l'équipe du DEUST Métier de la Forme de l'Université Lyon 1 en 2014) qui recense 375 établissements. Nous avons ensuite croisé les repères sur l'emploi de cette enquête avec les données quantitatives existantes sur le secteur : enquête RUNOPES de 2006 et Rapport Fitness EUromars 2008. Il en est ressorti un nombre moyen de salariés par structure de 4,3 (ordre de grandeur validé auprès de plusieurs experts du secteur : C. Chiocci, L. Pichot, V. Pillat). Le

rapprochement des deux données donne une estimation moyenne avoisinant les 1 400 emplois en Rhône-Alpes.

#### 2.5.1. Les indépendants de l'encadrement outdoor

Afin de disposer des informations les plus récentes, les données présentées dans ce rapport sont issues d'un rendu d'étape de l'enquête nationale sur les éducateurs sportifs de nature (PRNSN et Mission des études et de l'observation statistique, Ministère en charge des Sport, 2015).

Le nombre d'éducateurs sportifs de nature strictement indépendants a été extrapolé à partir de la répartition déclarée des statuts. Le ratio (70,2%) a été calculé en retirant les % relatifs à tous les autres types de statut (29,8%) et il a été appliqué au volume de 13 000 moniteurs éducateurs sportifs de nature déclarés dans l'étude PRNSN.

Statut juridique	% Educateurs sportif en Rhône-Alpes
Indépendants	79,70 %
CDI	10,80 %
CDD	7,90 %
Vacataires	3,80 %
Gérants	3,50 %
Fonctionnaires	2,70 %
Contractuels	1,10 %
<b>Sous-total non indépendant</b>	<b>29,80 %</b>
<b>Fourchette basse stricts indépendants</b>	<b>70,2 %</b>



## 2.5.2. Les agences de voyages sportifs et d'événementiel

Base de données CRIS – (2011-13)

## 2.5.3. L'exploitation des remontées mécaniques

L'observatoire de DSF (2014) recense (en 2013) 18 000 emplois dans la branche en France. Sur la base du ratio « part Rhône-Alpes des journées skieur » (71%), nous avons projeté le nombre d'emplois rhônalpin : 12 780. Les répartitions Saisonnier/Permanents, ou Homme/Femme ont été projetées sur les mêmes % qu'au national.

La répartition départementale des emplois a été calculée sur la base de la répartition département des journées skieurs.

## 3.1. Consulting, Conseil et Recherche

Base de données CRIS – (2011-13)

## 3.2. Les activités induites par le tourisme sportif

Pour l'estimation du volume d'emploi, la source utilisée a été l'étude de l'ORT 2013 (portant sur l'année 2012).

Reprenant la méthode de calcul utilisée par Chantelat et al. (2006, p.98), l'estimation est basée sur l'évaluation du nombre de nuitées motivées principalement par l'activité sportive. Ce ratio a été défini à 39% en s'appuyant sur les pratiques sportives des touristes en Rhône-Alpes (ORT, 2014).

Le stock d'emplois a été évalué à partir de la même source. Pour éviter les doubles comptages, les activités susceptibles d'être en lien direct avec le sport (donc prises en compte dans les rubriques précédentes) ont été retirées du nombre total de salariés touristiques.

Secteur	Nombre salariés
1. Hébergements touristiques	29 700
2. Restaurants	60 400
3. Services transports non urbain	22 700
4. Agences de voyages et autres services de réservation	5 600
5. Autres services (remontées mécaniques, location de véhicule de tourisme, articles de sport et de loisir, services culturels, sportifs et de loisirs)	13 900
<b>Total</b>	<b>132 300</b>
<b>Total sans secteurs 4 et 5</b>	<b>112 800</b>

La répartition départementale a été extrapolée à partir de la répartition des nuitées par département.

## 3.3. Les clubs et les sportifs professionnels

Base de données CRIS – (2011-13)

Précision : pour la collecte de données, il a fallu croiser ici des informations issus des sites d'information financière et les rapports DNC(A)G des sports professionnels lorsque disponibles.